

2022

RAPPORT ANNUEL
COMPAGNIE DU
BOIS SAUVAGE

www.bois-sauvage.be

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2023

Exercice 2022

SOMMAIRE

1.	Lettre aux actionnaires	2
2.	Chiffres clés au 31 décembre	4
3.	Index du rapport de gestion combiné	6
4.	Histoire et origines du Groupe	7
5.	Déclaration de Gouvernance d'Entreprise	9
5.1.	Code de référence	9
5.2.	Dérogation au Code de référence	9
5.3.	Conflits d'intérêt	9
5.4.	Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration	10
5.4.1.	Organes de gestion et pouvoirs	10
5.4.2.	Nomination(s) statutaire(s)	12
5.4.3.	Composition du Conseil d'administration et des organes de gestion	13
5.5.	Rapport de rémunération	14
5.6.	Système de contrôle interne et de gestion des risques	16
5.7.	Actionnariat	20
5.7.1.	Information aux actionnaires	20
5.7.2.	Structure de l'actionnariat	21
5.7.3.	Relation avec l'actionnaire principal	21
5.8.	Informations non financières	21
6.	Organigramme du Groupe	41
7.	Activités de l'exercice	52
8.	Déclaration des personnes responsables	52
9.	Politique d'affectation du résultat et répartition bénéficiaire	53
10.	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition	54
11.	Méthodes de valorisation en date du 31 décembre 2022	55
12.	Indicateur Alternatif de Performance (IAP) et Lexique	57
13.	Perspectives 2023	58
14.	Calendrier financier	58
15.	Mécénat	58
16.	Etats financiers consolidés et statutaires	59

Comptes sociaux et comptes consolidés au 31 décembre 2022 présentés à l'Assemblée générale Ordinaire du 26 avril 2023. Le présent rapport a été traduit en néerlandais. En cas de divergence, la version en français fera foi.

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

Société anonyme au capital d'EUR 84.410.825.
Siège social : rue du Bois Sauvage, 17 à B-1000 Bruxelles
TVA BE 0402 964 823 - RPM Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 227 54 50
www.bois-sauvage.be

Compagnie du Bois Sauvage est une société à caractère patrimonial, cotée sur Euronext Brussels, dont l'actionnaire principal stable est familial.

Sa volonté est d'être un investisseur à long terme aux côtés d'entrepreneurs. Résolument tournée vers l'avenir et la création de valeur de ses investissements, la Compagnie désire investir dans des projets responsables d'un point de vue sociétal et qui soutiennent une politique de croissance future privilégiant la préservation des ressources naturelles en adéquation avec les défis climatiques.

Elle veut se concentrer sur un nombre limité de participations, notamment industrielles, cotées ou non. Présente au sein des organes de gestion des entreprises, elle participe à la définition des orientations stratégiques.

1. Lettre aux actionnaires

Compagnie du Bois Sauvage a enregistré de très beaux résultats en 2022 malgré une situation économique marquée par la guerre en Ukraine et une inflation de près de 10% dans l'Union Européenne.

Le Groupe chocolatier (Neuhaus, Jeff de Bruges, Corné Port Royal et Artista) a réalisé un chiffre d'affaires en hausse de +13,7% par rapport à 2021 marqué par une très bonne fréquentation en boutique de proximité, tant en France qu'en Belgique, et une reprise progressive des ventes liées au tourisme. Le résultat net part du Groupe est en hausse de près de 34%, influencé positivement principalement par Neuhaus qui a retrouvé en 2022 une profitabilité d'avant Covid.

Les principaux investissements immobiliers ont eux aussi contribué à ce résultat en maintenant de bonnes performances opérationnelles.

La participation dans Berenberg Bank est quant à elle revenue à des résultats comparables aux années antérieures, les deux années précédentes ayant engrangé des performances exceptionnelles.

Futero, une filiale de Galactic, est spécialisée dans la production de PLA, un bioplastique renouvelable, produit à partir d'acide lactique, qui connaît une croissance rapide à travers le monde. Le marché du PLA est porté tant par ses qualités intrinsèques ainsi que par les attentes des consommateurs et par l'évolution favorable de la législation européenne. Futero a décidé de se saisir de cette tendance de fond en mettant en place de nouvelles capacités de production. Une option d'achat sur un terrain localisé en France et d'une surface de 26 hectares, a été prise. La demande de permis d'exploitation a été introduite et le travail d'engineering a déjà débuté. En outre un processus de levée de fonds de plusieurs centaines de millions d'euros est en cours et devrait pouvoir aboutir courant 2023. Cette levée de fonds permettra le financement d'une usine d'acide lactique de 130.000 tonnes/an couplée à une unité de PLA d'une capacité de 75.000 tonnes/an. Il est également prévu d'équiper le site d'une unité de recyclage du PLA. Cet ensemble constituera ainsi la première bioraffinerie intégrée au monde.

Durant l'année 2022, le Groupe Compagnie du Bois Sauvage a :

- financé l'acquisition de nouvelles terres agricoles plantées de cacaoyers, via sa participation dans Ecuadorcolat. Cet investissement de USD 4,7 millions était nécessaire afin de pouvoir satisfaire les besoins en fèves de cacao du Groupe chocolatier. Pour Compagnie du Bois Sauvage, l'investissement dans la société agricole équatorienne prend tout son sens à double titre. Tout d'abord, le Groupe souhaite assumer ses responsabilités en développement durable de manière très engagée. Par ailleurs, cela permet d'assurer un flux continu et de qualité de cacao, matière première du chocolat,
- pris une participation de 65% dans la société Plaine 17 Holding pour un montant d'EUR 4,3 millions, dont la moitié sous forme obligataire. Cette société a acquis un immeuble de bureau de près de 10.000 m² à proximité de la gare d'Etterbeek,
- pris une participation de 15% dans le projet immobilier de bureaux au Luxembourg « Prism » et pris un engagement de financement pour un montant total d'EUR 14 millions. De ce montant, EUR 9,5 millions sont déjà engagés.
- libéré EUR 1,4 million de capital dans le fonds FRI 2, ce qui porte à EUR 9,5 millions l'investissement actuel sur un total d'engagements d'EUR 12,7 millions,
- libéré USD 2,6 millions dans le fonds SNURPI (USA) via sa filiale américaine Surongo America,
- prêté, via sa filiale Surongo America, un montant d'USD 3,5 millions à Noël Group pour le financement de son développement industriel,
- encaissé un remboursement d'EUR 6,3 millions des obligations Fidentia,
- remboursé anticipativement un emprunt bancaire d'EUR 22,5 millions,
- souscrit au fonds immobilier MEREP 3 (dirigé par Mitiska-Reim) pour un montant d'EUR 20 millions dont EUR 2 millions ont été libérés. Ce fonds s'appuie sur des opportunités d'achat dans l'immobilier de proximité à travers l'Europe. Il développe d'une part des parcs commerciaux avec un ancrage dans la distribution alimentaire couplée à de la logistique urbaine du dernier kilomètre. Il cible d'autre part des opportunités d'industries légères multi-locations dans les zones intercalaires urbaines,

- octroyé un prêt d'EUR 25 millions à Eaglestone France, dont elle est actionnaire de la maison mère à 30%, afin de contribuer au financement d'une acquisition du groupe de promotion, gestion et investissement immobilier français Cardinal. Le Groupe Eaglestone, actif depuis plus de 10 ans en Belgique, au Luxembourg et en France, est un spécialiste du développement et de l'investissement immobilier,
- acheté 50.000 actions Ageas pour un total d'EUR 1,8 million.

Le **résultat opérationnel avant cessions, variations de juste valeur et dépréciations** de Compagnie du Bois Sauvage s'établit à EUR 41,0 millions contre 64,5 millions en 2021. Ce résultat est principalement influencé par l'effet conjugué des éléments suivants :

- Le Groupe chocolatier (Neuhaus, Jeff de Bruges, Corné Port Royal et Artista) a réalisé un chiffre d'affaires en hausse de +13,7% par rapport à 2021 marqué par une très bonne fréquentation en boutique de proximité tant en France qu'en Belgique et une reprise progressive des ventes liées au tourisme. Le profit, part du groupe, s'établit à EUR 19,2 millions contre EUR 14,3 millions en 2021,
- le résultat des sociétés mises en équivalence est d'EUR -1,9 million contre EUR 19,1 millions en 2021. Pour 2022, ce résultat est contrasté compte tenu d'une très belle performance d'Eaglestone (EUR 5,9 millions) mais négativement impacté principalement par les résultats de Fidentia, Noël Group et Vinventions (respectivement EUR -1,6 million, EUR -2,5 millions et EUR -1,8 million). En 2021, le résultat des sociétés mises en équivalence étaient principalement dû à Recticel (EUR 7,6 millions sur 6 mois), Eaglestone (EUR 6,5 millions) et Fidentia (EUR 4,3 millions),
- la quote-part du Groupe dans les résultats avant impôt de Berenberg Bank (EUR 4,8 millions) est revenue à un montant conforme aux années antérieures, les deux années précédentes ayant montré des performances exceptionnelles.

Le **résultat net part du Groupe** d'EUR 108,1 millions (contre EUR 71,3 millions en 2021) tient compte principalement des résultats sur cessions d'EUR 95 millions (Recticel) et des variations de juste valeur des participations Umicore d'EUR -6 millions et Berenberg d'EUR -3 millions.

Le **résultat net global part du Groupe** est d'EUR 110,9 millions contre d'EUR 75,7 millions en 2021. Ce montant correspond au résultat net part du Groupe corrigé des éléments comptabilisés directement en fonds propres tels que les différences de change sur la conversion des activités en devises hors zone euro (EUR 2,9 millions).

Le Groupe affiche un excédent net de trésorerie consolidé hors IFRS 16 d'EUR 54,0 millions au 31 décembre 2022 contre un endettement net consolidé hors IFRS 16 d'EUR 84,3 millions au 31 décembre 2021. Cet excédent est principalement dû à l'encaissement en 2022 du prix de vente (EUR 204 millions) de notre participation dans Recticel.

Après paiement du dividende 2021 (EUR 26,5 millions) et en tenant compte des résultats de l'année (EUR 108,1 millions), les fonds propres du Groupe s'établissent à EUR 642,6 millions à fin 2022 contre EUR 562,1 millions en 2021.

La Compagnie propose un dividende brut d'EUR 8,00 par action contre EUR 15,80 par action en 2021. Ce dernier comprenait un dividende d'EUR 7,90 pour l'exercice 2021 et un dividende exceptionnel d'EUR 7,90. La Compagnie souhaite ainsi marquer sa confiance dans la perspective d'un dividende en progression à combiner avec une croissance attrayante du Groupe.

Le nombre moyen journalier de titres traités en 2022 a été de 369.

Tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus, la valeur intrinsèque « in the money » s'établit à EUR 558 par titre au 31 décembre 2022 contre EUR 536 au 31 décembre 2021.

Compagnie du Bois Sauvage remercie ses actionnaires pour la confiance et le soutien témoignés durant l'exercice. Ses remerciements s'adressent également à l'ensemble des collaborateurs et partenaires du Groupe pour leur professionnalisme ainsi que leur franc engagement.

Le 6 mars 2023

La Présidente
Valérie Paquot

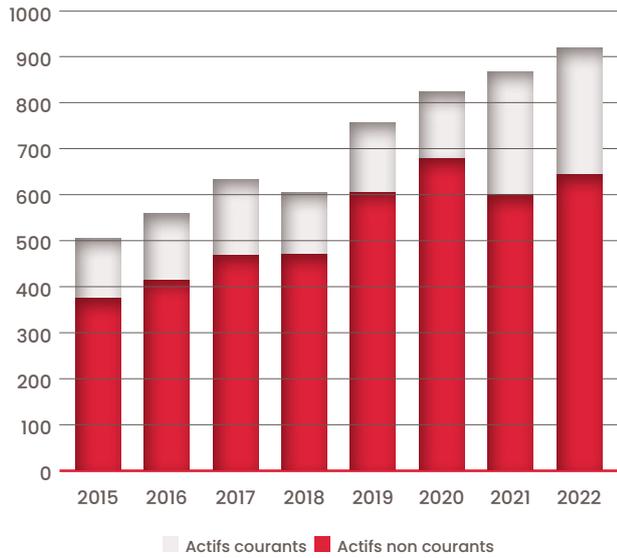
Le Directeur général
Benoit Deckers

2. Chiffres-clés au 31 décembre

ACTIF – EVOLUTION HISTORIQUE

Chiffres comptables consolidés (en EUR millions)

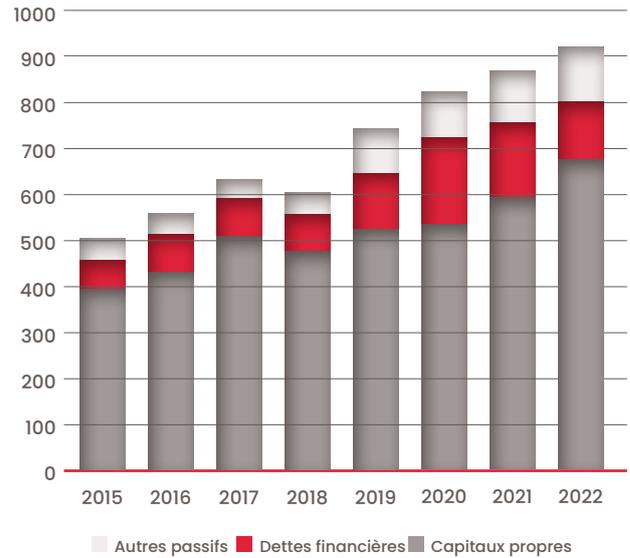
VOIR GRAPHIQUE 1



PASSIF – EVOLUTION HISTORIQUE

Chiffres comptables consolidés (en EUR millions)

VOIR GRAPHIQUE 2

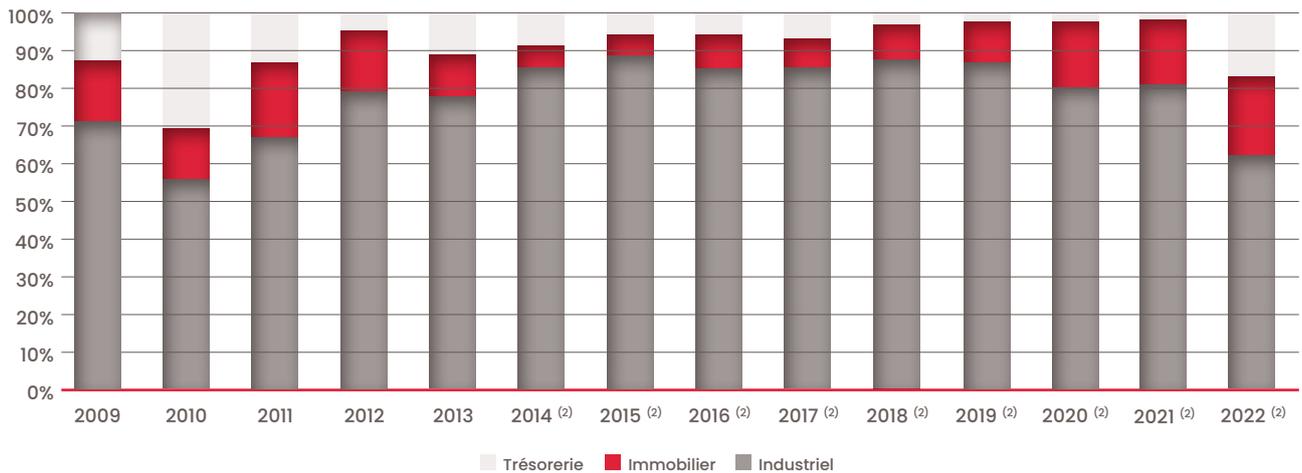


EVOLUTION DU PORTEFEUILLE CONSOLIDE

Valeur intrinsèque au 31 décembre (1)

VOIR GRAPHIQUE 3

Total € 758.571.487 813.968.415 571.074.038 542.063.934 558.737.076 496.405.908 600.582.302 670.565.412 788.999.416 743.518.289 865.808.105 905.472.325 1.022.279.867 1.020.967.223



(1) Voir section 11 : Méthodes de valorisation pour le calcul de la valeur intrinsèque et la note 8
 (2) Hors trésorerie de Groupe Chocolatier

EUR 1.000	2022	2021	2020	2019
Capitaux propres du Groupe	642.555	562.096	499.822	498.816
Valeur intrinsèque « in the money » ^{(1) (3)}	926.766	899.445	770.712	783.912
Résultat net consolidé (part du Groupe)	108.077	71.263	14.352	62.730
Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice	550.169	558.556	553.424	645.778

	2022	2021	2020	2019
Résultat net consolidé par action (part du groupe) (EUR)				
De base ⁽²⁾	64,73	42,49	8,56	37,40
Dilué ⁽²⁾	64,73	42,49	8,56	37,40
Nombres d'actions				
En circulation	1.677.346 ⁽⁶⁾	1.677.346	1.677.346	1.677.346
In the money ⁽⁴⁾	N/A	N/A	N/A	N/A
Fully diluted	1.677.346	1.677.346	1.677.346	1.677.346
Valeur intrinsèque par action à la clôture (EUR)				
In the money ^{(3) (4)}	N/A	N/A	N/A	N/A
Fully diluted ⁽³⁾	557,58	536,23	459,48	467,35
Dividende brut par action	8,00	15,80 ⁽⁵⁾	7,80	7,80

	2022	2021	2020	2019
Volume journalier moyen traité	369	459	413	521
Capitaux journaliers moyens (EUR)	122.200	162.061	135.817	195.557
Cours (EUR)				
Clôture	328,00	333,00	330,00	385,00
Le plus haut	369,00	395,00	395,00	410,00
Le plus bas	300,00	315,00	264,00	350,00

(1) La méthode de valorisation pour le calcul de la valeur intrinsèque est explicitée à la section 11.

(2) Voir calcul et définitions dans la note 25.

(3) Voir définitions de « in the money » et de « fully diluted » au point 12.

(4) Depuis le 21/04/2018, il n'y a plus de droits de souscription. Dès lors, une mention « N/A » a été ajoutée afin de montrer que la catégorie est non-applicable car la valeur est identique entre les 2 catégories.

(5) Qui comprenait un dividende d'EUR 7,90 pour l'exercice 2021 et un dividende exceptionnel d'EUR 7,90 par action.

(6) Dont 15.220 actions propres détenues par Compagnie du Bois Sauvage au 31 décembre 2022.

3. Index du rapport de gestion combiné

Contenu du rapport de gestion combiné	page(s)
■ Evolution des affaires, résultats et situation de la Société	2 à 5
■ Déclaration de Gouvernance d'entreprise	9
■ Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'audit et de gestion des risques	11
■ Rapport de rémunération	14
■ Principaux risques et incertitudes	16
■ Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société	18
■ Recherche et développement	N/A
■ Existence de succursales de la Société	N/A
■ Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés	18
■ Structure de l'actionariat	21
■ Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition	54
■ Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice	57
■ Etat du capital	98
■ Comptes sociaux	128

4. Histoire et origines du Groupe

L'appellation « Bois Sauvage » vient du lieu où est installé, à Bruxelles, le siège social de la Société. Le lieu-dit « Bois Sauvage », déformation du patronyme néerlandais « Wilde Wouter », se situait il y a bien longtemps entre la Cathédrale des Saints Michel et Gudule et la première enceinte de la Ville de Bruxelles.

De cette enceinte du 13^{ème} siècle, il ne subsiste que quelques pans de murs et notamment les arcades du Bois Sauvage, rénovées par les soins de la Société sur les conseils de la Commission Royale des Monuments et Sites.

La réhabilitation du site du Bois Sauvage a valu à la Société en 1992 le Prix du Quartier des Arts. Dix ans après, en 2002, ce prix prestigieux fut une nouvelle fois décerné à la Société à l'occasion de la rénovation du site du Treurenberg.

Compagnie du Bois Sauvage, fondée par le Chevalier Paquot, est le résultat du regroupement de dix-neuf sociétés aux origines et activités diverses tels les Fours Lecocq, la Compagnie Financière Nagelmackers, les Charbonnages d'Hensies-Pommeroeul, Entrema ou Somikin (société minière de Kindu) dont l'existence

était parfois centenaire. Certaines étaient de taille trop petite pour jouer un rôle économique déterminant, d'autres avaient pour objet une activité irrévocablement révolue, d'autres enfin étaient en liquidation et vouées à disparaître.

Leur regroupement, qui n'a fait qu'entériner une situation de fait, est en parfaite conformité avec la stratégie de stabilité et la vocation de dynamisation économique et financière du Groupe.

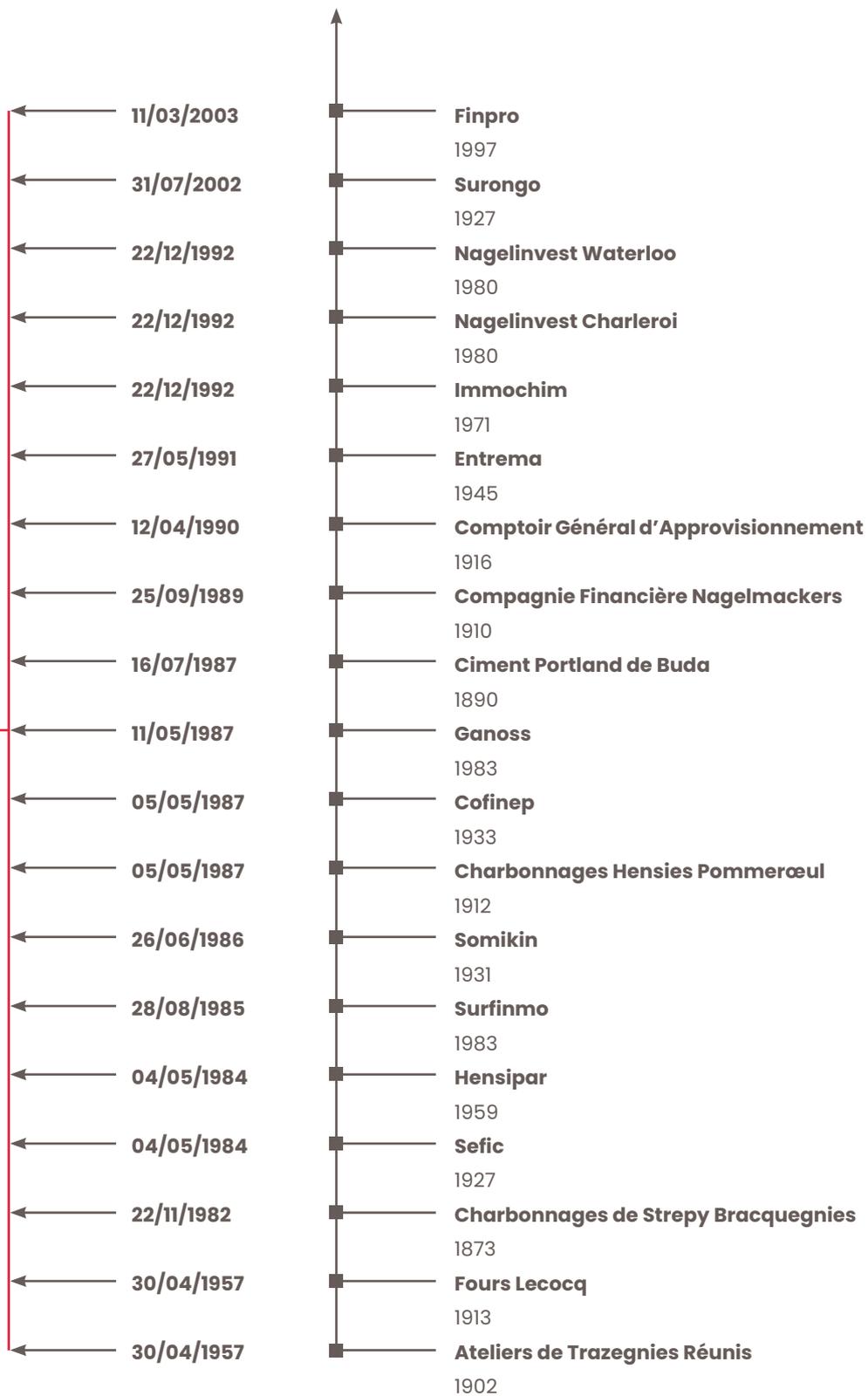
La fusion par absorption de la société mère Surongo en juillet 2002 a constitué une étape importante dans l'évolution du Groupe, en simplifiant celui-ci. Aujourd'hui, il se compose d'Entreprises et Chemins de Fer en Chine, actionnaire principal, et de la société opérationnelle, Compagnie du Bois Sauvage.

La famille Paquot contrôle la société Fingaren s.c.a. qui contrôle la société Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a. (ECFC) ; ensemble, elles possèdent 50,10% des droits de vote de Compagnie du Bois Sauvage au 31 décembre 2022. Pour 49,90% du capital, la Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires (voir aussi la structure de l'actionariat au point 5.7.2).

4. Histoire et origines du Groupe



COMPAGNIE DU
BOIS SAUVAGE
02/12/1994



5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

5.1. Code de référence

La Charte de Corporate Governance de Compagnie du Bois Sauvage, approuvée le 19 décembre 2005 par le Conseil d'administration, a été modifiée pour la dernière fois le 24 janvier 2022. Elle est disponible sur le site internet : <http://www.bois-sauvage.be>

Cette Charte est conforme au Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020 à l'exception des éléments explicités au point 5.2 ci-dessous.

5.2. Dérogations au Code de référence

Les dérogations au Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020 se résument comme suit :

- Point 7.6 (Rémunération des administrateurs non exécutifs) : Le Conseil d'administration a décidé de ne pas rémunérer les administrateurs non exécutifs sous forme d'actions de la Société. Celui-ci estime que les actionnaires stables, détenant plus de 50% des actions de la Société, étant dûment représentés au Conseil d'administration, cela garantit à suffisance la prise en compte de l'intérêt des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire d'adopter une rémunération partielle des cadres dirigeants et des administrateurs non exécutifs par attribution d'actions avec une période de détention ;
- Point 7.12 (Rémunération du CEO et des autres managers exécutifs) : Conformément au Code belge de Gouvernance, la rémunération du Directeur général est composée d'une partie fixe et d'une partie variable liée aux performances individuelles et celles globales de la Société. Considérant la particularité de Compagnie du Bois Sauvage dont l'objet est de détenir des participations dans d'autres sociétés, les résultats de la Société résultent avant tout des résultats des sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Les résultats de Compagnie du Bois Sauvage reflètent à ce titre l'apport du management exécutif à l'implémentation de la stratégie arrêtée par les participations lors des exercices précédents. Aussi, en dérogation au Code belge de Gouvernance, le Conseil d'administration a décidé sur proposition du Comité de nomination et de rémunération de considérer la partie variable liée aux résultats globaux de la Société sur les trois exercices écoulés, ce qui reflète l'équilibre entre le court terme et le long terme et non pas de considérer les résultats du dernier exercice, avec une

clause de « claw-back » permettant de recouvrer une partie des rémunérations variables.

- Point 4.19 (Constitution du Comité de Nomination et de Rémunération) : Un des membres du Comité de Nomination et de Rémunération ayant atteint la limite de renouvellement de son mandat au titre d'administrateur indépendant (limite fixée par la Charte de Corporate Governance de la société), la composition du Comité de Nomination et de Rémunération ne respecte plus le point 4.19 du code belge de Gouvernance d'entreprise 2020 selon lequel ce comité est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Toutefois, et ce uniquement pour une période d'une année de mandat, la dénomination de « Comité de Nomination et de Rémunération » a été conservée compte tenu du travail accompli par ses membres, réunis alors en groupe de travail. Ses compétences, missions et rémunérations ont été maintenues et il a fait régulièrement rapport au Conseil d'Administration de ses travaux. A noter que ce membre étant également présent au sein du Comité d'audit et de gestion des risques, une dérogation par rapport à la Charte de Corporate Gouvernance de Compagnie du Bois Sauvage existe mais pas par rapport au Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020 qui ne stipule pas l'obligation d'une majorité de membres indépendants, au sein du Comité d'audit et de gestion de risques.

5.3. Conflits d'intérêt

Une décision prise par le Conseil d'administration du 5 décembre 2022 a requis l'application de l'article 7 :96 §1 du Code des Sociétés et Associations. Le procès-verbal de cette réunion reprend en son point 8 la décision relative à une prise de participation complémentaire au capital de Serendip, dont l'extrait suit :

« Après avoir présenté le potentiel de développement des participations de Serendip (société détenue à 75% par Ecostake (Frédéric Van Gansberghe) et 25% par Cie du Bois Sauvage, Frédéric Van Gansberghe propose d'augmenter le capital de la société Serendip (...). Toutefois, en vertu de l'article 7 :96 §1 du Code des Sociétés et Associations, Frédéric Van Gansberghe précise, avant que toute autre discussion ne commence sur ce point à l'ordre du jour, qu'il a un intérêt direct et indirect de nature patrimoniale potentiellement opposé à l'intérêt de Cie du Bois Sauvage dans cette opération en sa qualité d'actionnaire majoritaire de la société Serendip, qui constitue un conflit d'intérêts ».

5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

Frédéric Van Gansberghe sort de la salle. Vu l'heure avancée, le Conseil suspend sa séance.

« La séance du Conseil reprend le 9 décembre 2022 (...) hors la présence de Frédéric Van Gansberghe en conflit d'intérêt au sens de l'article 7:96 §1 du Code des Sociétés et Associations.

A la vue des potentialités offertes par les technologies développées par le groupe Galactic/Futero, dont Serendip est l'actionnaire, et de leurs perspectives de développement futurs, le Conseil donne un avis favorable sur un rachat d'action Serendip d'EUR 10M et une souscription à une augmentation de capital d'EUR 10M mais sous réserve d'une valorisation d'expert et pour autant que le Conseil la juge raisonnable. »

Il est décidé en outre que « la décision sera portée à la connaissance de Frédéric Van Gansberghe après le Conseil ».

5.4. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration

5.4.1. Organes de gestion et pouvoirs

La composition du Conseil d'administration et la date d'échéance du mandat de ses membres ainsi que la fonction principale exercée par les administrateurs non exécutifs sont reprises aux sections 5.4.3 et 5.6 du présent rapport.

Le Conseil est composé d'administrateurs représentant l'actionnaire principal (voir point 5.7.2), d'administrateurs non-indépendants et d'administrateurs indépendants. Le Conseil d'administration est actuellement composé de 7 membres dont 3 sont indépendants, 4 sont non-indépendants parmi lesquels 3 représentent l'actionnaire principal. Parmi ces 7 membres, se comptent 2 femmes.

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion de la Société, du contrôle de la gestion journalière et de l'exécution des décisions prises. Outre ses obligations au regard du Code des Sociétés et des Associations (CSA), les tâches principales du Conseil d'administration sont les suivantes :

- définition des objectifs à long terme de la Société, de sa stratégie, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et des politiques clés qui en découlent (gestion des risques, des ressources financières et des ressources humaines),

- nomination/révocation du Président du Conseil d'administration,
- nomination/révocation du Directeur général,
- suivi et contrôle des actions du Directeur général,
- prise des mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers et des autres informations significatives,
- suivi et approbation des principaux investissements et désinvestissements,
- mise en place des Comités spécialisés et définition de leurs compositions et de leurs responsabilités,
- suivi et contrôle de l'efficacité du travail des Comités spécialisés,
- suivi de l'existence et du bon fonctionnement du contrôle interne aussi bien au niveau opérationnel et financier que juridique,
- suivi du travail du Commissaire,
- nomination d'un secrétaire de la Société chargé de le conseiller en matière de gouvernance.

Les principales règles régissant la nomination/réélection ainsi que la limite d'âge au sein du Conseil sont les suivantes :

- les administrateurs non exécutifs sont majoritaires au sein du Conseil,
- les administrateurs effectuent un mandat de 4 ans, éventuellement renouvelable deux fois pour les administrateurs indépendants,
- les administrateurs exécutifs et les administrateurs représentant l'actionnaire principal ne connaissent pas de limite du nombre de réélections dans la durée de leurs fonctions,
- tout mandat se termine au plus tard à l'Assemblée Générale Ordinaire qui suit l'anniversaire des 70 ans de l'administrateur,
- la composition du Conseil d'administration est basée sur la mixité des genres, la diversité et la complémentarité de compétences, des expériences et des connaissances.

Durant l'année 2022, le Conseil s'est réuni à 9 reprises. Il a débattu notamment sur :

- les comptes consolidés annuels et semestriels,
- le suivi du budget 2022,
- l'examen du rapport de rémunération et du rapport de gestion,
- la mise en place et l'activation du programme de rachat d'actions propres,

- le monitoring du contrôle interne et l'analyse des risques,
- le suivi des participations,
- le financement de certaines participations,
- l'examen et la prise de décision à la suite de présentation de dossiers d'investissement,
- le cheminement stratégique du Groupe,
- le suivi des litiges,
- l'évaluation du Conseil,
- la dissolution et liquidation en un seul acte des filiales de structure CBS Services et UBCM,
- la délégation de pouvoirs au Directeur Général,
- la mise à jour de la Charte de Corporate Governance.

Les travaux du Conseil sont organisés et documentés pour lui permettre de suivre et de contrôler les opérations accomplies dans le cadre de la gestion journalière ainsi que les résultats, les risques et la valeur de la Société.

Comités spécialisés

Deux Comités spécialisés sont en place :

Le Comité d'audit et de gestion des risques

Il s'est réuni à 4 reprises en 2022 et a notamment débattu sur :

- les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2021 et au 30 juin 2022,
- la dissolution et liquidation en un seul acte des filiales de structure CBS Services et UBCM,
- les nouvelles règles IFRS et leurs impacts potentiels,
- les modèles de valorisation de certaines participations,
- le suivi du projet de directive européenne Anti-Tax Avoidance 3 (ATAD3),
- les litiges et les actions juridiques en cours,
- les risques et le contrôle interne liés à l'activité suivant le référentiel COSO (voir section 5.6),
- les communiqués annuel et semestriel.

La composition du Comité d'audit et de gestion des risques a été modifiée pour la dernière fois lors du Conseil d'administration du 19 mars 2020.

Les membres du Comité d'audit et de gestion des risques disposent, par leurs expériences professionnelles, des compétences nécessaires, tant individuel-

lement que collectivement, pour garantir un fonctionnement efficace du Comité.

Le Comité de nomination et de rémunération

Il s'est réuni à 7 reprises en 2022. Le Comité s'est penché notamment sur :

- la rémunération des membres du Conseil d'administration,
- le renouvellement des membres du Conseil d'administration, dont les mandats arrivent à échéance
- l'enveloppe des rémunérations et les critères pour les bonus des membres du personnel,
- l'analyse des pouvoirs du Directeur général,
- le rapport de rémunération,
- le Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020.

Conformément aux principes repris dans le Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020, le Comité de nomination et de rémunération reste attentif à rassembler suffisamment de compétences dans les différents domaines d'activité de la société ainsi qu'une variété suffisante d'expériences, d'âges et de genres. Une attention particulière a été portée à ce point pour les propositions de nomination de nouveaux administrateurs. Actuellement, le Conseil d'administration est constitué de 7 membres, 5 hommes et 2 femmes, en conformité avec l'article 7 :86 du Code des Sociétés et des Associations, qui impose dans les sociétés cotées au moins un tiers des membres de sexe différent de celui des autres membres, le nombre minimum exigé étant arrondi au nombre entier le plus proche.

La composition du Comité de nomination et de rémunération a été modifiée pour la dernière fois lors du Conseil d'administration du 22 avril 2015.

Les participations à ces deux Comités ont été rémunérées par l'attribution d'un jeton de présence.

Le rôle et le fonctionnement du Comité d'audit et de gestion des risques et du Comité de nomination et de rémunération sont décrits dans le point 5 de la Charte de Corporate Governance de la Société. Celle-ci et le Règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit et de gestion des risques sont disponibles sur le site web de Compagnie du Bois Sauvage (www.bois-sauvage.be).

5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

5.4.2. Nomination(s) statutaire(s)

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Hubert Olivier et Patrick Van Craen, ainsi que des sociétés European Company of Stake, s.a. (représentée par Monsieur Frédéric Van Gansberghe) et Maxime Boulvain, srl (représentée par Monsieur Massimo Boulvain) viennent à échéance le jour de l'Assemblée Générale du 26 avril 2023.

Le mandat de la société Maxime Boulvain, srl n'est pas renouvelé. Par ailleurs, conformément à la charte de Corporate Governance de la société qui limite l'âge des administrateurs à 70 ans, le mandat de Monsieur Patrick Van Craen n'est pas renouvelé.

Pour remplacer les mandats vacants, le Conseil d'administration vous soumet la nomination en qualité d'administrateurs les sociétés GoAct b.v., représentée par Madame Karen Dumery, et Tigrane sas, représentée par Monsieur Hubert Olivier, ainsi que celle de Messieurs Nils Van Dam et Thibault Van Craen, chacun en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de 4 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2027.

Par ailleurs, le Conseil d'administration vous propose de renouveler le mandat de la société European Company of Stake, s.a. (représentée par Monsieur Frédéric Van Gansberghe) pour une durée d'un an venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2024 et de nommer la société Blacercel, s.a., représentée par Madame Marie-Noël Paquot, pour une durée de 4 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2027, chacune d'elle en qualité d'administrateur représentant ou ayant un lien avec l'actionnaire principal.

Le Conseil d'administration vous présente en quelques lignes les nouveaux administrateurs indépendants :

Madame Karen Duméry, de nationalité belge, a vécu et étudié aux USA, et est diplômée de la Boston University School of Management, avec spécialisation en comptabilité. Pendant la majeure partie de sa carrière, elle a occupé des postes à responsabilités financières au sein de grandes entreprises internationale cotée et d'entreprises à capitaux familiaux (Watson Wyatt, PepsiCo Beverages, Colgate-Palmolive, Pont Packaging, Victaulic). Elle a créé la société GoAct de consultation en stratégie d'implémentation des concepts de durabilité dans les entreprises.

Monsieur Nils Van Dam est belgo-hollandais, ingénieur commercial de formation, et actuellement CEO de Milcobel. Il bénéficie d'une longue expérience dans le domaine du Food and Beverage au sein notamment d'AB Inbev et principalement d'Unilever, dont il a fait partie du top 100 dans des fonctions de marketing stratégique et comme CEO d'Unilever Benelux où il a mené plusieurs restructurations. Il a été actif par ailleurs comme consultant dans les domaines du Big Data et de la transformation digitale.

Monsieur Thibault Van Craen est ingénieur civil de formation. Il est actuellement actif au sein du groupe Ackermans van Haaren en qualité de country manager pour l'Afrique au sein de la société Deme, l'un des leaders mondiaux du génie civil maritime, de l'éolien off-shore, de l'énergie maritime et de la dépollution des sols. Il a un parcours axé sur l'international. Après un passage au Moyen Orient, il a été responsable du développement de la filiale française SDI et en charge des travaux et du développement des activités de la société dans l'Océan indien et en Inde.

La Compagnie du Bois Sauvage remercie Messieurs Patrick Van Craen et Maxime Boulvain pour l'excellent travail accompli durant leurs treize et huit années respectivement en tant qu'administrateurs de la société.

5.4.3. Composition du Conseil d'administration et des organes de gestion

Conseil d'administration

Valérie Paquot ⁽²⁾	Rue Faider 42 bte 9 B-1050 Ixelles	Présidente	2024
European Company of Stake, s.a. ⁽²⁾ rep. par F. Van Gansberghe	Allée de la Recherche 4 B-1070 Bruxelles	Administrateur	2023
HLW bv rep. par Isabelle Hamburger ⁽¹⁾	Rozelaarlan 4 B-1560 Hoeilaart	Administratrice	2026
Maxime Boulvain s.r.l. ⁽¹⁾ rep. par Massimo Boulvain	Rue Général Lotz 62 B-1180 Bruxelles	Administrateur	2023
Hubert Olivier ⁽¹⁾	11 Avenue de la Marguerite F-78110 Le Vésinet	Administrateur	2023
Pierre Alexis Hocke ⁽²⁾	Rue de la Reine 2 B-1330 Rixensart	Administrateur	2024
Patrick Van Craen ⁽³⁾	Chemin du Silex 1 B-1170 Bruxelles	Administrateur	2023

(1) Indépendant au sens de l'article 7 :87 §1 du CSA pour l'ensemble des critères définis

(2) Représentant ou ayant un lien avec l'actionnaire principal

(3) Non-indépendant

Comité d'audit et de gestion des risques	Patrick Van Craen	Président
	Pierre Alexis Hocke	Membre
	Hubert Olivier	Membre
Comité de nomination et de rémunération	Patrick Van Craen	Président
	Isabelle Hamburger	Membre
	Valérie Paquot	Membre
Directeur général	Benoît Deckers	
Commissaire	S.R.L. Deloitte Reviseurs d'Entreprises représentée par Madame Corine Magnin Gateway Building, Luchthaven Nationaal 1J B-1930 Zaventem	2023

Fonction principale exercée par les administrateurs indépendants, en dehors de Compagnie du Bois Sauvage s.a.

Isabelle Hamburger	Administratrice HLW bv
Patrick Van Craen	Administrateur de sociétés
Massimo Boulvain	Administrateur de Futerro et d'autres sociétés
Hubert Olivier	Administrateur d'EureKing (FR) et d'autres sociétés

5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

5.5. Rapport de rémunération

5.5.1. Procédure adoptée pour l'élaboration de la politique de rémunération

5.5.1.1. La politique de rémunération des administrateurs est revue chaque année au sein du Comité de nomination et de rémunération avant d'être discutée en Conseil d'administration. En cas de révision, elle est soumise pour approbation à l'Assemblée générale qui suit.

5.5.2. Politique de rémunération

5.5.2.1. Administrateurs exécutifs et non exécutifs

La politique de rémunération se compose :

- de jetons de présence pour les Conseils d'administration fixés, par séance, à EUR 3.000 pour le président et à EUR 1.500 pour les autres administrateurs,
- d'un fixe annuel pour les prestations 2022 payé trimestriellement durant l'année de prestation, à savoir : EUR 34.000 pour le président et EUR 17.000 pour les autres administrateurs.
- d'un fixe et de jetons de présence pour les Comités (audit et de gestion des risques et CNR) arrêtés comme suit :

(EUR)	Comité d'audit et de gestion des risques		Comité de nomination et de rémunération	
	Président	Membres	Président	Membres
Un fixe annuel par personne	3.000	2.000	1.500	1.000
Un jeton de présence par séance/personne	1.500	1.000	1.125	750

Les administrateurs qui exercent un ou plusieurs mandats (direct ou indirect) auprès des filiales du Groupe Chocolatier et/ou des participations reçoivent 100 % des émoluments reçus par Compagnie du Bois Sauvage dans ce cadre.

5.5.2.2. Directeur Général

La rémunération brute totale du Directeur Général se divise en 4 parties :

1. Une partie fixe annuelle
2. Une partie variable
3. Une partie en assurance pension selon le principe de contribution annuelle définie
4. D'autres revenus consistant en voiture de fonction, frais de représentation, assurances.

Il n'est pas prévu contractuellement, au bénéfice de la Société, la possibilité de recouvrement de la rémunération variable en cas d'informations financières erronées. Il n'y a pas d'indemnité de départ autre que légale prévue.

Concernant le Conseil d'administration et le Directeur Général, il n'y a pas de modification de la politique de rémunération prévue actuellement pour les deux années à venir.

5.5.2.3. Plan de paiements fondés sur des actions

Il n'y a pas eu de plan de paiements fondés sur des actions durant l'exercice 2022.

5.5.3. Rémunération et émoluments

Pour l'exercice 2022, l'ensemble des rémunérations attribuées aux administrateurs est détaillé dans les tableaux ci-dessous. Les montants qui y figurent correspondent au coût total pour l'entreprise, i.e. incluant les cotisations sociales, taxes et impôts, le cas échéant applicables.

5.5.3.1. Rémunération brute payée en 2022 aux administrateurs sur base individuelle (coût total entreprise)

(EUR)	Conseil d'administration			Comité d'audit et de gestion des risques		Comité de nomination et de rémunération		Total Perçu
	Présence	Jetons de présence	Fixe	Présence	Fixe et jetons	Présence	Fixe et jetons	
Administrateurs								
Pierre-Alexis Hocke	9/9	13.500	17.000	4/4	6.000			36.500
Frédéric Van Gansberghe ⁽¹⁾	9/9	13.500	17.000					30.500
Isabelle Hamburger ⁽²⁾	9/9	13.500	17.000			6/7	5.500	36.000
Massimo Boulvain ⁽³⁾	8/9	12.000	17.000					29.000
Hubert Olivier	9/9	13.500	17.000	3/4	5.000			35.500
Valérie Paquot	9/9	25.500	34.000			6/7	5.500	65.000
Patrick Van Craen	9/9	13.500	17.000	4/4	9.000	7/7	9.375	48.875
Total		105.000	136.000		20.000		20.375	281.375

(1) Représentant d'European Company of Stake, s.a.

(2) Représentante de HLW bv

(3) Représentant de Maxime Boulvain srl

En tant que Présidente du Conseil d'administration, Madame Valérie Paquot a perçu, en 2022, en plus de ses tantièmes d'administrateur, un montant d'EUR 4.500 de frais de représentation.

(EUR)	Mandats exercés dans les filiales du Groupe en 2022
Administrateurs	
P.-A. Hocke	20.000
Frédéric Van Gansberghe	2.375
Massimo Boulvain	11.000
Valérie Paquot	64.050
Patrick Van Craen	15.000
Total	112.425

5.5.3.2. Rémunérations brutes (coût total entreprise) allouées au sein du Groupe au Directeur Général en 2022

(EUR)	Rémunération				Total
	Fixe	Variable	Pension	Autres	
Benoit Deckers	327.659	64.831	8.706	5.360	406.556
Total	327.659	64.831	8.706	5.360	406.556

5.5.3.3 Droits de souscription sur actions attribués au Directeur Général en 2022

Il n'y a pas eu d'octroi de droits de souscription sur actions au Directeur Général en 2022.

Le Directeur Général n'a pas exercé de droits de souscription sur actions en 2022.

5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

5.5.4. Evaluation du Conseil d'administration, de ses Comités et de ses administrateurs individuels

Sous la direction de son Président, le Conseil d'administration évalue régulièrement sa taille, sa composition et son fonctionnement.

Cette évaluation poursuit quatre objectifs :

- Juger le fonctionnement du Conseil d'administration et le suivi apporté à la gestion quotidienne de la Société.
- Vérifier si les questions importantes sont préparées et discutées de manière adéquate.
- Apprécier la contribution effective de chaque administrateur par sa présence aux réunions et son engagement constructif dans les discussions et la prise de décisions.
- Vérifier si la composition actuelle du Conseil d'administration correspond à celle qui est souhaitable pour la Société.

Le Code belge de gouvernance de l'entreprise 2020 préconise (point 9.1) que la société dispose d'une procédure rigoureuse et transparente pour évaluer, au moins une fois tous les 3 ans, sa gouvernance. Afin de se conformer à ce principe, le Conseil d'Administration a évalué en mai 2022 son fonctionnement et ses performances avec l'assistance d'un expert externe. Cette évaluation a fait l'objet par cet expert d'un rapport au Conseil. L'expert a présenté une synthèse anonymisée de ses échanges avec les différents membres du Conseil ainsi que des recommandations en vue de pistes d'améliorations. Le Conseil en a pris bonne note en vue d'une mise en pratique.

Une évaluation périodique de la contribution de chaque administrateur a lieu en vue d'adapter la composition du Conseil d'administration pour tenir compte des changements de circonstances.

5.5.5. Autres rémunérations

Dans le cadre de sa mission de contrôle des comptes de Compagnie du Bois Sauvage et de ses filiales, Deloitte Reviseurs d'Entreprises S.R.L et son réseau ont perçu des émoluments pour un montant total d'EUR 260.700. Aucune autre mission non liée à des prestations d'audit n'a été effectuée en 2022.

5.6. Système de contrôle interne et de gestion des risques

Le Conseil d'administration assure un suivi de l'existence et du bon fonctionnement du contrôle interne aussi bien au niveau opérationnel et financier que juridique et porte une attention particulière à l'évaluation des risques liés à l'activité de la Société et à l'efficacité du contrôle interne.

La structuration de l'évaluation des systèmes de gestion des risques et du contrôle interne s'est faite à partir de 2010 sur base du modèle COSO (*).

5.6.1. Environnement de contrôle

Vocation et stratégie

La volonté de Compagnie du Bois Sauvage est de se concentrer sur un nombre limité de participations, principalement industrielles, cotées ou non. Elle souhaite être proche des entreprises dans lesquelles elle investit et participer notamment au choix des dirigeants et à la définition des orientations stratégiques.

Vigilante à l'intérêt de ses propres actionnaires, elle requiert de ses investissements un revenu récurrent afin de permettre la distribution d'un dividende, si possible, en croissance régulière.

Définition des rôles et organes décisionnels de la Société

Le Conseil d'administration a, dans sa compétence, tous les actes qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée Générale. Il est responsable de la gestion de la Société, du contrôle de la gestion journalière et de l'exécution des décisions prises. Outre ses obligations au regard du CSA, les tâches principales du Conseil d'administration sont les suivantes :

- définition des objectifs à long terme de la Société, de sa stratégie, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et des politiques clés qui en dé-

(*) COSO est un référentiel établi par le « Committee of Sponsoring Organizations » (organisme international) de plus en plus utilisé par les sociétés pour évaluer et améliorer la gestion de leurs risques

coulent (gestion des risques, des ressources financières et des ressources humaines),

- nomination/révocation du Président du Conseil d'administration,
- nomination/révocation du Directeur Général,
- suivi et contrôle des actions du Directeur Général,
- prise des mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers et des autres informations significatives,
- suivi et approbation des principaux investissements et désinvestissements,
- mise en place des Comités spécialisés, définition de leurs compositions et de leurs responsabilités,
- suivi et contrôle de l'efficacité du travail des Comités spécialisés,
- suivi de l'existence et du bon fonctionnement du contrôle interne aussi bien au niveau opérationnel et financier que juridique,
- suivi du travail du Commissaire,
- nomination d'un secrétaire de la Société chargé de le conseiller en matière de gouvernance.

Le Conseil d'administration a désigné le Directeur Général pour assurer le management exécutif tant en interne qu'en externe ainsi que la représentation de la Société auprès de la presse et des analystes financiers.

Le Conseil d'administration a également chargé certains de ses membres et certains mandataires ayant reçu des pouvoirs spéciaux de la représentation des mandats exercés par la Société dans les participations détenues par celle-ci. Ces mandats sont parfois exercés au nom de la Société, parfois au nom de l'administrateur ou du mandataire ayant reçu des pouvoirs spéciaux, mais pour le compte de Compagnie du Bois Sauvage.

Le Conseil d'administration a mis en place deux Comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques. La prise de décisions reste une compétence collégiale du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a mis en place dès 1999 un Comité d'audit et de gestion des risques ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet. Le Comité d'audit et de gestion des risques veille à l'intégrité de l'information financière donnée par la Société, en particulier en s'assurant de la pertinence et de la cohérence des normes comptables appliquées par la Société et le Groupe, en ce compris les critères de consolidation

des comptes des sociétés du Groupe. Cet examen inclut l'évaluation de l'exactitude, du caractère complet et de la cohérence de l'information financière. Au moins une fois par an, le Comité d'audit et de gestion des risques examine les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en place pour s'assurer que les principaux risques (y compris les risques liés au respect de la législation et des règles en vigueur), soient correctement identifiés, gérés et portés à sa connaissance.

Le Comité de rémunération est institué par le Conseil d'administration conformément à l'article 7:87 §2 du CSA.

Le Conseil d'administration du 19 juin 2006 a décidé de fusionner les Comités de rémunération et de nomination. Le Comité de rémunération et de nomination est composé de trois administrateurs non exécutifs. Une majorité de ses membres est indépendante (sauf pour 2022, voir point 5.2). Le Comité de nomination et de rémunération a un double rôle. Il formule des recommandations au Conseil d'administration concernant la nomination des administrateurs. Il fait des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération des administrateurs et les propositions subséquentes à soumettre aux actionnaires ainsi que sur la politique de rémunération du Directeur Général et des autres membres du personnel.

Intégrité et Ethique

Du point de vue de la déontologie et de l'éthique, un code de conduite interne en matière de transactions financières est d'application dans le Groupe. Celui-ci a pour but d'assurer un comportement intègre, éthique et respectueux des lois, par les administrateurs et le personnel du Groupe.

Vu la taille de la Société au niveau du personnel, le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de mettre en place un dispositif particulier au regard de la fraude. Cependant, toute préoccupation à propos d'irrégularités éventuelles peut toujours être communiquée au Directeur Général ou à tout autre membre du Conseil d'administration. Une procédure spécifique a été établie lors du Conseil d'administration du 8 mars 2021.

5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

5.6.2. Processus de gestion des risques

Une évaluation semestrielle des risques principaux est réalisée par le Conseil d'administration. Les risques font aussi l'objet d'un suivi ponctuel par le Conseil d'administration. Cette analyse de risques donne lieu à des actions de correction si nécessaire.

Certains membres du Conseil d'administration et le Directeur Général siègent au Conseil d'administration et au Comité d'audit et de gestion des risques « ou Advisory Board » de certaines participations du Groupe, ce qui leur permet de suivre les risques spécifiques à ces participations.

En 2022, l'analyse des risques liés aux activités de la Société a permis de mettre en évidence les risques principaux suivants :

a) Taux d'intérêt

L'effet d'une variation des taux d'intérêt peut avoir une influence sur les cash-flows du Groupe liés à l'endettement à taux variable mais aussi sur le rendement de sa trésorerie. La valorisation des dettes à taux fixe est faite selon le coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

b) Liquidité

Le Groupe est vigilant à disposer des moyens financiers suffisants pour faire face à ses remboursements de dettes ou ses engagements financiers.

c) Risque de participations

Compagnie du Bois Sauvage dispose d'un portefeuille de participations comprenant majoritairement des actions belges et européennes. Bien que diversifiées, ces participations l'exposent aux variations des marchés boursiers et financiers. Chacune de ces participations est aussi exposée à des risques spécifiques. Le risque industriel lié à la participation à 100% dans le Groupe chocolatier est principalement dû au caractère alimentaire et donc lié au risque de contamination des produits. L'autre risque industriel important est lié au fait que le Groupe chocolatier ne possède qu'une unité de production principale et une autre de plus petite taille pour assurer l'entièreté de sa production.

d) Immobilier

Les principaux risques liés aux investissements immobiliers du Groupe sont relatifs à la valorisation de l'immobilier, à la vacance locative, au niveau des loyers et au paiement de ceux-ci. En outre, il existe un risque que les immeubles soient détruits par le feu ou par une catastrophe naturelle.

e) Devises

Les investissements (directs) à long terme de Compagnie du Bois Sauvage sont uniquement en euros et en dollars américains. Les investissements en dollars américains représentent près de 7,1 % des actifs.

f) Contrepartie

Le risque de contrepartie est principalement lié aux opérations avec les banques et les intermédiaires financiers.

g) Activité de marché

Le risque lié aux activités de marché est à la fois un risque lié aux cours des actions sous-jacentes et à la volatilité de celles-ci.

h) Risque lié à l'établissement des états financiers

Le traitement des données est assuré par un personnel réduit. La fiabilité et le caractère complet de ces données sont des éléments essentiels du travail de l'équipe en place.

i) Risque de fraude et de délégation de pouvoir

Une fraude au niveau du personnel, un non-respect des pouvoirs de signature ou une usurpation d'identité pourrait entraîner une perte financière et nuire à l'image de la Société.

j) Risque lié au non-respect de la réglementation et de la législation

L'évolution de la législation et des réglementations (y inclus les aspects fiscaux) ou le non-respect par la Société de celles-ci pourraient avoir un impact sur la rentabilité du Groupe et sur son image.

k) Risque lié au système informatique

Le risque d'intrusion externe dans le système informatique du Groupe pourrait engendrer le vol ou la destruction des données.

5.6.3. Activités de contrôle

a) Taux d'intérêt

Compagnie du Bois Sauvage, ayant remboursé en son temps l'ensemble de son endettement propre à taux variables, n'a plus aucun contrat de couvertures de taux d'intérêts du type « Interest Rate Swap » (IRS) mais pourrait de nouveau en avoir à l'avenir. Il est à noter qu'un emprunt et une couverture de taux sont deux contrats sans lien juridique. Il existe néanmoins encore un contrat d'IRS chez sa filiale Jeff de Bruges.

b) Liquidité

Compagnie du Bois Sauvage fait en sorte d'avoir une situation de trésorerie positive. Elle dispose à cet effet d'un outil informatique reprenant tous les éléments bilan et hors bilan affectant la trésorerie.

c) Risque de participations

Le portefeuille de participations du Groupe est un élément essentiel pour son objectif de création de valeur à long terme et la distribution d'un dividende en croissance régulière. La diversification de ces participations est un des éléments visant à réduire le risque inhérent à de tels investissements.

Les risques spécifiques des participations cotées sont traités par elles-mêmes et disponibles dans leurs rapports annuels respectifs. Le risque industriel lié à la participation à 100% dans le Groupe Neuhaus et 66% dans Jeff de Bruges est analysé et revu régulièrement en Conseil d'administration. Le Groupe s'efforce d'avoir un poste d'administrateur dans les participations non cotées afin d'assurer un meilleur suivi. Le portefeuille de participations fait l'objet de revues régulières par le Conseil d'administration.

d) Immobilier

Le Groupe a veillé à diversifier ses investissements immobiliers. Pour les bâtiments détenus en propre, une couverture d'assurance incendie a été souscrite.

e) Devises

Le risque lié à l'évolution de l'US Dollar (USD) n'est pas couvert par le Groupe car il n'y a pas de flux réguliers et prévisibles dans cette devise.

f) Contrepartie

Les seules contreparties acceptées sont les banques avec lesquelles Compagnie du Bois Sauvage a une relation directe : BNP Paribas Fortis, Belfius, Banque Degroof Petercam, et la société de bourse Leleux ainsi que Berenberg Bank (DE), Truist (USA), BGL (LU) et Banque de Luxembourg (LU) pour ses filiales à l'étranger.

En cas de relation avec d'autres contreparties (hors prise de participations), le Groupe veillera à se prémunir autant que possible d'un risque de défaut de celles-ci.

g) Activité de marché

Toutes les options d'achat/vente émises sont couvertes par des titres détenus en portefeuille ou de la trésorerie disponible. Compagnie du Bois Sauvage s'est fixée des limites en termes de montant et de durée des options détenues et a adapté ses systèmes de back-office et de contrôle de l'activité. Cette activité n'est exercée qu'occasionnellement.

h) Risque lié à l'établissement des états financiers

Chaque personne dispose des qualités professionnelles essentielles pour accomplir ses tâches. Un « back-up » pour les activités principales existe et un certain nombre de procédures ont été rédigées afin d'assurer une reprise rapide en cas d'absence d'une personne. Les états financiers consolidés font l'objet d'une revue à différents niveaux avant leur publication.

Le Conseil d'administration approuve les modifications des principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe et leur conformité avec les normes IFRS.

i) Risque de fraude et de délégation de pouvoir

La séparation des tâches et la double signature constituent le principe de base dans le Groupe. Une documentation reprenant les pièces justificatives pertinentes sert de support aux opérations. Le principe de double approbation et de double contrôle est d'application.

5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

j) Risque lié au non-respect de la réglementation

Le Groupe est particulièrement attentif à se tenir au courant de la réglementation, de l'évolution de la législation et des réglementations et à les respecter. Le traitement des opérations particulières non récurrentes fait l'objet d'une analyse spécifique avec notamment la consultation du commissaire ou d'autres personnes spécialisées.

k) Risque lié au système informatique

Le Groupe a mis en place de nouveaux outils informatiques afin de contrer les intrusions externes au réseau. De plus, la politique des mots de passe a été mise à jour. Le Groupe a également dispensé de courtes formations sur les principaux risques informatiques.

Tous ces risques sont examinés et mesurés semestriellement par le Comité d'audit et de gestion des risques.

5.6.4. Information et communication

La publication de l'information financière se fait selon le schéma de publication légal suivi et établi par le Directeur Général et/ou le Contrôleur de gestion. Les informations périodiques publiées sont revues préalablement par le Comité d'audit et de gestion des risques, et approuvées par le Conseil d'administration.

Le maintien, la mise à jour et la protection de l'accès aux données et aux programmes informatiques font l'objet d'un contrat avec des prestataires de service. La sauvegarde des données informatiques se fait quotidiennement aussi bien en interne qu'en externe.

5.6.5. Pilotage et surveillance

La surveillance des différentes activités de gestion de Compagnie du Bois Sauvage est renforcée par le travail du Comité d'audit et de gestion des risques, notamment au travers des travaux spécifiques de supervision des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Le Directeur Général, entre autres, dispose quotidiennement de différents rapports sur l'état et l'évolution des avoirs, dettes et engagements de la Société.

Lors de sa réunion du 29 novembre 2019, le Comité d'audit et de gestion des risques a instauré la mise

en place de la fonction d'audit interne non-indépendante, afin de s'assurer de la bonne exécution des activités de contrôle.

5.7. Actionnariat

5.7.1. Information aux actionnaires

Le site internet de la Société (www.bois-sauvage.be) est régulièrement mis à jour afin d'assurer une meilleure information des actionnaires leur permettant d'exercer au mieux leurs droits.

La valeur intrinsèque de l'action y est rendue publique semestriellement à l'occasion des communiqués relatifs aux résultats semestriels et annuels. Mise en garde : Compagnie du Bois Sauvage rappelle aux investisseurs que le calcul de la valeur intrinsèque est sujet aux incertitudes et aux risques inhérents à ce genre d'évaluation et ne constitue pas une mesure de la valeur actuelle ou future des actions de la Société.

Poursuivant la politique de transparence de la Société, le présent rapport détaille à la section 7 la composition du portefeuille consolidé au 31 décembre 2022.

Compagnie du Bois Sauvage est cotée sur Euronext Brussels. La Société fait partie de l'indice BEL Mid, dont les valeurs sont sélectionnées sur la base de critères de liquidité et de capitalisation boursière flottante.

Depuis 2004, la Société a mandaté la Banque Degroof Petercam pour améliorer la liquidité du titre en Bourse. Cela permet à l'action Compagnie du Bois Sauvage d'être cotée en continu sur la plateforme Euronext Brussels, offrant la possibilité aux investisseurs de traiter à tout moment de la journée sans contrainte de liquidité.

Le nombre de titres émis est de 1.677.346 au 31 décembre 2022 (dont 15.220 détenus en propre) ainsi qu'au 31 décembre 2021. Le nombre d'actions « fully diluted » est de 1.677.346 au 31 décembre 2022 ainsi qu'au 31 décembre 2021.

Le volume annuel de titres traités en 2022 a été de 94.760. Le volume moyen journalier a été de 369 en 2022 contre 459 en 2021.

Les banques Degroof Petercam et KBC publient régulièrement des analyses sur la Société ; celles-ci sont disponibles auprès de la Société.

5.7.2. Structure de l'actionariat

Les actionnaires principaux de Compagnie du Bois Sauvage s.a., lui ont adressé, le 1 septembre 2022, une mise à jour de la notification reprenant les actions détenues à cette date. Au 31 décembre 2022, aucune autre notification n'a été reçue bien qu'Entreprises et Chemins de Fer en Chine ait procédé à un achat

de 17 actions Compagnie du Bois Sauvage. Sur base de la notification du 1 septembre 2022, qui a également été adressée à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), et de la dernière déclaration de transparence reçue, la structure de l'actionariat est la suivante :

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

DÉNOMINATEUR PRIS EN COMPTE : 1.677.346, QUI NE TIENT PAS COMPTE DU RACHAT D' ACTIONS PROPRES RÉALISÉ PAR COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

Détenteurs de droits de vote	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Mme Guy Paquot (née Nicole Thys)	1.720	0,10%
Fingaren s.c.a.	93.897	5,60%
Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a.	744.821	44,40%
TOTAL	840.438	50,10%

Les détenteurs des droits de vote ayant fait la notification ci-dessus ont déclaré répondre aux critères de dispense prévus à l'article 2:14 du CSA concernant l'obligation de lancer une offre publique d'acquisition.

La famille Paquot contrôle la société Fingaren s.c.a. qui contrôle la société Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a. (ECFC).

Toutes les sociétés mentionnées ont leur siège à 1000 Bruxelles, rue du Bois Sauvage 17.

La Société n'a pas connaissance de l'existence d'un pacte d'actionnaires ou d'administrateurs qui puisse entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote.

5.7.3. Relation avec l'actionnaire principal

Entreprises et Chemins de Fer en Chine est une société patrimoniale inscrite au marché expert market et dont la mission principale est d'assurer la stabilité de l'actionariat du Groupe.

Fingaren, société patrimoniale privée, détient au 31 décembre 2022 99,63% d'Entreprises et Chemins de Fer en Chine.

Compagnie du Bois Sauvage et Entreprises et Chemins de Fer en Chine ont trois administrateurs communs : Valérie Paquot, Pierre-Alexis Hocke et Frédéric Van Gansberghe (rep. Ecostake, sa).

A l'exception de contrats de location de bureaux et de prestation de services, il n'existe aucune convention entre ces trois sociétés. Aucune rémunération, avantage, management fee ou autre n'est payé par Compagnie du Bois Sauvage ou une de ses filiales à Entreprises et Chemins de Fer en Chine ou Fingaren (voir aussi note 28 du présent Rapport annuel). Les prestations de services faites par Compagnie du Bois Sauvage ou une de ses filiales à « Entreprises et Chemins de Fer en Chine » et à « Fingaren » leur sont refacturées.

5.8. Informations non financières

Compagnie du Bois Sauvage, dont les titres sont cotés sur un marché réglementé, est légalement tenue d'établir une Déclaration d'informations non financières (la Déclaration) dans le cadre de son rapport de gestion sur les comptes consolidés. C'est ainsi que la présente Déclaration est établie, conformément aux dispositions de l'article 3:32 du CSA. La préparation de cette Déclaration a été établie en utilisant le référentiel des Objectifs de Développement Durable (SDGs) des Nations Unies. Compagnie du Bois Sauvage a décidé de rapporter principalement sur les deux objectifs suivants : « Objectif 8 – Travail décent et croissance économique » et « Objectif 12 – Consommation et production durables ».

5.8.1. Description Générale

La présente Déclaration contient les informations non financières concernant la société Compagnie du Bois

5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

Sauvage elle-même et les sociétés qu'elle contrôle. Par ailleurs, certaines sociétés dans lesquelles Compagnie du Bois Sauvage détient une participation importante sont tenues de faire elles-mêmes leurs propres déclarations d'informations non financières. La structuration de l'évolution des informations non financières s'est faite dans le cadre du référentiel COSO.

Compagnie du Bois Sauvage a pour volonté de se concentrer sur un nombre limité de participations, pour se réserver non seulement les moyens nécessaires à leur développement, mais aussi pour porter toute l'attention que demande ce développement, tant au niveau industriel, notamment dans le respect de l'environnement, qu'au niveau humain, dans le respect des personnes. De manière croissante, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») constituent une partie intégrante de la politique de développement du Groupe. Pour plus de détails concernant les activités du Groupe, voir point 7 de ce rapport.

5.8.1.1. Responsabilités

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général de Compagnie du Bois Sauvage examinent et approuvent les orientations stratégiques en matière de développement durable de la Société et participent à la prise de décision des participations grâce à leur présence au sein des Conseils d'administration de celles-ci.

Le Comité d'Audit revoit et évalue, sur une base annuelle, les risques propres à Compagnie du Bois Sauvage, y compris l'évaluation spécifique des risques ESG.

5.8.1.2. Périmètre d'application du rapport

Les informations non financières décrites ci-dessous s'appliquent principalement au siège Compagnie du Bois Sauvage ainsi qu'à ses participations contrôlées, à savoir Jeff de Bruges et Neuhaus. Pour les informations relatives aux participations minoritaires, il faut se référer à leurs propres analyses et reporting ESG présents sur leur site internet.

5.8.1.3. Définition des risques

Dans chacune des participations du Groupe ou pour toute future participation, une réflexion en matière de risque ESG est établie. Ce risque est défini comme tout événement négatif potentiel (au niveau financier, juridique ou réputationnel) pouvant résulter de l'impact d'une entreprise sur l'environnement naturel, sur les parties prenantes internes ou externes de l'entreprise

ou des défaillances dans sa structure de gestion. Pour chacune des catégories (environnement, social/personnel, droits de l'homme, et lutte contre la corruption), Compagnie du Bois Sauvage a défini le risque le plus important ainsi que les indicateurs clés permettant le calcul de son évolution.

- **Risque environnemental/changement climatique :** Les risques principaux sont la traçabilité et l'approvisionnement en fèves de cacao et autres matières et énergies nécessaires à la production et au commerce de chocolat. De ce fait, Compagnie du Bois Sauvage et le pôle Chocolat sont attentifs à une baisse de consommation énergétique et plus particulièrement à une réduction de la consommation électrique au sein des sièges sociaux de Compagnie du Bois Sauvage, Neuhaus et Jeff de Bruges ainsi que sur leurs sites de production/distribution. Le packaging a également fait l'objet d'un suivi au niveau du Groupe. Enfin, la traçabilité des fèves de cacao est un sujet essentiel pour le Groupe et est donc présente en tant qu'indicateur clé.
- **Risque social/personnel :** Les risques principaux liés à cette catégorie sont les risques réputationnel et de rétention de la part des employés. Dès lors, un point d'attention au niveau du Groupe est porté sur la diversité hommes/femmes (surreprésentation au niveau féminin) et l'adaptation du temps de travail de chaque employé.
- **Risque relatif au respect des droits de l'Homme :** En raison de l'activité importante du Groupe liée à la production de chocolat, une attention particulière est portée au respect des droits fondamentaux des employés tels que mentionnés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ceux-ci sont principalement liés aux conditions de santé et de sécurité, à la lutte contre le travail forcé et celui des enfants et au respect de la vie privée.
- **Risque relatif à la lutte contre la corruption :** Une attention particulière est portée à la divulgation de données confidentielles, au délit d'initié, à la fraude et au blanchiment d'argent.

5.8.1.4. Indicateurs clés de performance

Les indicateurs clés de performance sont résumés ci-dessous. Une explication plus détaillée des indicateurs se retrouve également dans les points 5.8.2 à 5.8.5. A noter que pour certaines années, une mention N/A (non applicable) est spécifiée, afin d'indiquer qu'une donnée n'est pas disponible ou que le KPI ne s'applique pas à l'entité concernée.

Environnement

	Objectif	2022	2021	2020	2019	
CONSOMMATION	Consommation électrique au siège social (en kWh)					
	Compagnie du Bois Sauvage	Voir 5.8.2	13.240	14.857	16.186	20.857
	Jeff de Bruges	Voir 5.8.2	1.018.274	1.037.000	1.010.666	N/A
	Neuhaus	Voir 5.8.2	5.928.000	5.756.000	5.601.000	5.159.703
	Consommation électrique au niveau de l'usine par kg de pralines (en kWh/kg)					
	Neuhaus	Voir 5.8.2	1,14	1,18	1,34	1,09
PACKAGING	Pourcentage de plastique dans le packaging par marque					
	Jeff de Bruges		7%	8%	8%	N/A
	Neuhaus		10%	N/A	N/A	N/A
	Pourcentage d'emballage plastique recyclable par rapport au pourcentage de plastique total par marque					
	Jeff de Bruges	80%	57%	55%	51%	N/A
	Neuhaus	100%	96%	N/A	N/A	N/A
	Pourcentage de papier dans le packaging par marque					
	Jeff de Bruges		71%	70%	69%	N/A
TRACABILITE	Pourcentage de papier éco-responsable (FSC/PEFC) par rapport au pourcentage de papier total par marque					
	Jeff de Bruges	80%	62%	60%	57%	N/A
	Neuhaus	100%	83%	N/A	N/A	N/A
	Utilisation de fèves de cacao durables par marque					
Jeff de Bruges	100%	90%	90%	80%	N/A	
Neuhaus	100%	97%	97%	96%	97%	

Questions sociales & politiques du personnel

	Objectif	2022	2021	2020	2019	
GOUVERNANCE	Pourcentage de femmes au sein du Conseil d'Administration					
	Compagnie du Bois Sauvage	33%	29% (1)	29% (1)	29% (1)	29% (1)
	Jeff de Bruges		50%	50%	50%	50%
	Neuhaus		25%	25%	25%	25%
	Pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration					
	Compagnie du Bois Sauvage	55%	43%	57%	57%	57%
	Jeff de Bruges		N/A	N/A	N/A	N/A
	Neuhaus		50%	50%	50%	50%
	Pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Comité d'audit et de gestion des risques					
	Compagnie du Bois Sauvage	50%	33% (2)	67%	67%	67%
	Jeff de Bruges		N/A	N/A	N/A	N/A
	Neuhaus		50%	50%	50%	50%
	Pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Comité de nomination et de rémunération					
	Compagnie du Bois Sauvage	50%	33% (2)	67%	67%	67%
Jeff de Bruges		N/A	N/A	N/A	N/A	
Neuhaus		50%	50%	50%	50%	
SOCIAL	Pourcentage de femmes au sein de l'entreprise					
	Compagnie du Bois Sauvage	Voir 5.8.3	40%	40%	40%	40%
	Jeff de Bruges	Voir 5.8.3	84%	84%	84%	82%
	Neuhaus	Voir 5.8.3	61%	62%	62%	63%
	Pourcentage de personnes travaillant à temps partiel					
	Compagnie du Bois Sauvage	Voir 5.8.3	45%	55%	55%	55%
Jeff de Bruges	Voir 5.8.3	33%	33%	32%	25%	
Neuhaus	Voir 5.8.3	25%	26%	26%	27%	

5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

Respect des droits de l'homme

	Objectif	2022	2021	2020	2019
Respect de la charte des droits de l'Homme					
DROITS DE L'HOMME	Compagnie du Bois Sauvage	100%	100%	100%	100%
	Jeff de Bruges	100%	100%	100%	100%
	Neuhaus	100%	100%	100%	100%
Travail des enfants					
	Ecuadorcolat	0%	0%	0%	-

Lutte contre la corruption

	Objectif	2022	2021	2020	2019	
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Chaque employé et administrateur a accès à la Charte de Corporate Gouvernance et au Code de conduite interne en matière de transactions privées					
	Compagnie du Bois Sauvage	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Jeff de Bruges	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Neuhaus	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

(1) Etant donné que le nombre d'administrateurs chez Compagnie du Bois Sauvage est de 7, le pourcentage de femmes (2/7) respecte les exigences du Code des Sociétés et des Associations, voir point 5.4.1

(2) Voir point 5.2

5.8.2. Environnement – Investissements Durables

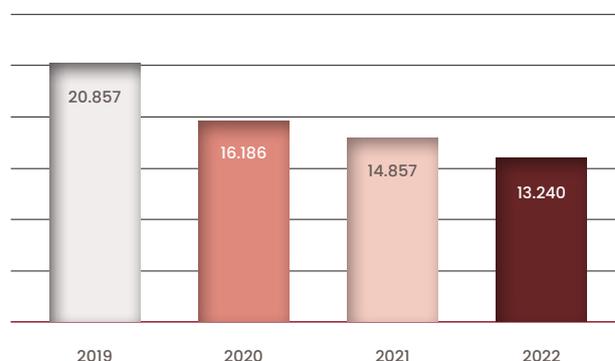
Le processus d'investissement de Compagnie du Bois Sauvage est caractérisé par une analyse approfondie des dossiers d'investissement. L'objectif d'une nouvelle participation est la création de croissance durable à long terme. Afin d'atténuer les risques ESG mentionnés au point 5.8.1.3, Compagnie du Bois Sauvage applique une politique d'exclusion de certains types d'activités présentant un risque important en matière de durabilité. Les entreprises actives dans les secteurs suivants ne sont pas considérées lors de potentielles prises de participation en direct par Compagnie du Bois Sauvage :

- Armement : l'ONG Internal Campaign to Ban Landmines - Cluster Munition Coalition a établi une liste d'entreprises actives dans la production d'armement controversé.
- Charbon : les entreprises inscrites sur la Global Coal Exit List
- Entreprises dont l'activité est controversée (tabac, etc).

En tant que société holding, la société mère Compagnie du Bois Sauvage n'exerce aucune activité propre de production ou de distribution, tandis que son équipe opérationnelle est réduite. Toutefois, l'attention particulière afin de réduire les consommations électriques

porte peu à peu ses fruits. C'est ainsi qu'au niveau du siège, après le passage aux LEDs de l'ensemble de l'éclairage en 2018, le remplacement des chaudières du bâtiment a permis de passer à un système à condensation au rendement élevé, contribuant à une baisse de la consommation énergétique (voir Schéma 1). A noter que la baisse de consommation importante en 2020 était liée à l'obligation de télétravail dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire. Cette mesure est partiellement mise en place depuis lors avec la possibilité pour chaque employé de travailler un à deux jours par semaine à partir de son domicile.

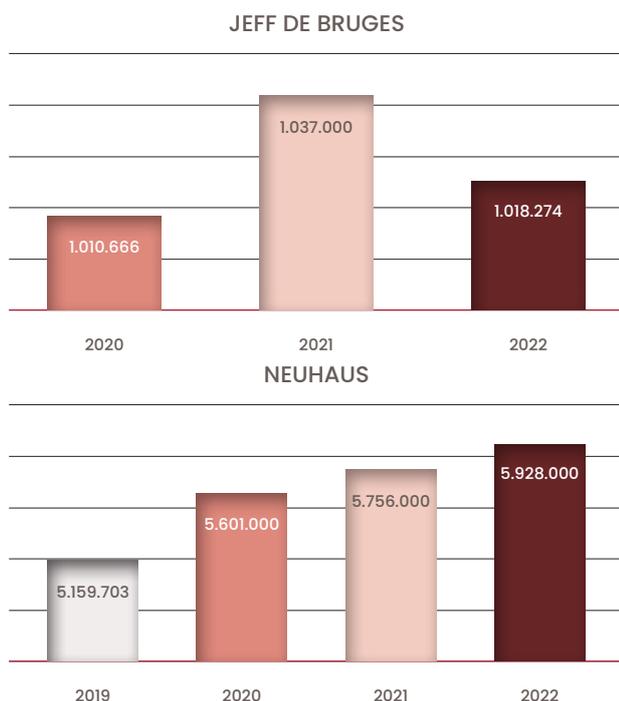
SCHÉMA 1 – COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE : CONSOMMATION ÉLECTRIQUE AU SIÈGE SOCIAL EN KWH



Ce suivi de la consommation énergétique est également réalisé chez Neuhaus et Jeff de Bruges. Un objec-

tif précis de réduction de la consommation n'est pas défini car il est dépendant de la quantité de production et de stockage des pralines. Des solutions alternatives sont toutefois à l'étude (installation de panneaux solaires, etc.) afin de réduire de 20% la consommation électrique par kilo de pralines par rapport aux chiffres de 2019 avec un objectif à 3 ans. A noter que chez Neuhaus, la consommation énergétique, qui inclut le siège social mais également l'usine de production (voir Schéma 2), augmente chaque année en raison de l'augmentation continue de production de pralines. Dès lors, afin de mesurer les progrès réalisés en termes de consommation d'énergie, cette consommation est divisée par le nombre de kilogrammes de pralines produites (voir Schéma 3).

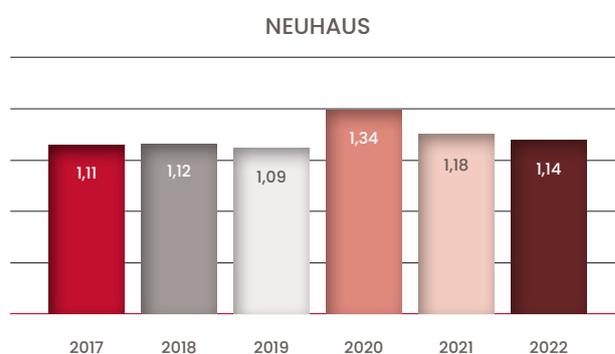
SCHÉMA 2 – NEUHAUS ET JEFF DE BRUGES : CONSOMMATION ÉLECTRIQUE AU SIÈGE SOCIAL (ET DU SITE DE PRODUCTION CHEZ NEUHAUS) EN KWH



Au niveau de son outil de production, la société Neuhaus voit son taux de kWh par kg de pralines produites légèrement diminuer par rapport à 2021 afin de se rapprocher des taux historiques. En effet, bien que des efforts aient été faits pour diminuer la consommation électrique de la chaîne de production, la consommation pour 2020 et pour une partie de 2021 est le résultat de la pandémie de COVID-19 qui a vu la production

de pralines diminuer alors que certains coûts électriques fixes (magasins et ateliers conditionnés) restaient inchangés (voir Schéma 3). Comme mentionné ci-dessus, des solutions sont à l'étude afin de diminuer de 20% par rapport à 2019 (période pré-covid) la consommation électrique par kg de pralines à un horizon de 3 ans.

SCHÉMA 3 – NEUHAUS : CONSOMMATION ÉLECTRIQUE AU NIVEAU DE L'USINE EN KWH/KG DE PRALINES



En ce qui concerne la vente des produits de Neuhaus et Jeff de Bruges, l'emballage reste un point central de suivi au niveau du Groupe. L'objectif principal chez Jeff de Bruges et Neuhaus est de consommer moins et plus propre. Depuis 2020, un travail important est réalisé afin d'utiliser des emballages cartons issus de forêts gérées durablement. Ces emballages sont facilement reconnaissables car portant le logo PEFC (Programme for Endorsement of Forest Certification) ou FSC (Forest Stewardship Council), qui sont des programmes de reconnaissance des certifications forestières, délivrés par une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif et qui promeut une gestion forestière écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable.

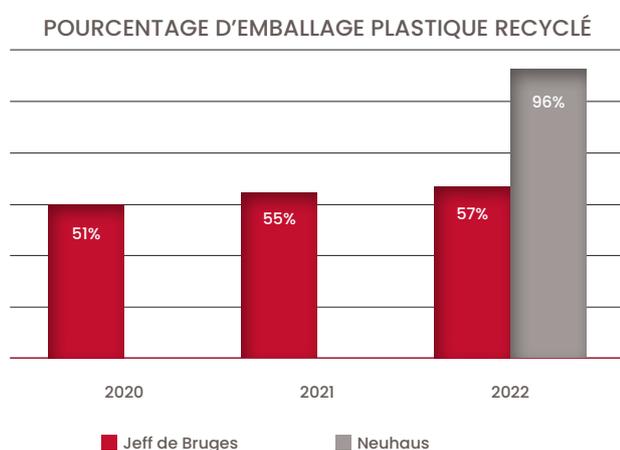
Un autre effort important est fait sur les emballages plastiques qui représentent une part importante dans l'activité des chocolatiers tant pour la vente que pour le conditionnement. L'enjeu principal est de supprimer les déchets à usage unique et d'informer au mieux le consommateur en matière de recyclage. La marque Neuhaus a actuellement un pourcentage d'utilisation de plastique recyclé (RPET - Recycled PET) dans les emballages et de papier éco-responsable (voir Schéma 4) très élevé en raison d'un travail important réalisé depuis plusieurs années. Cependant, lorsque l'on considère ces pourcentages pour le site

5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

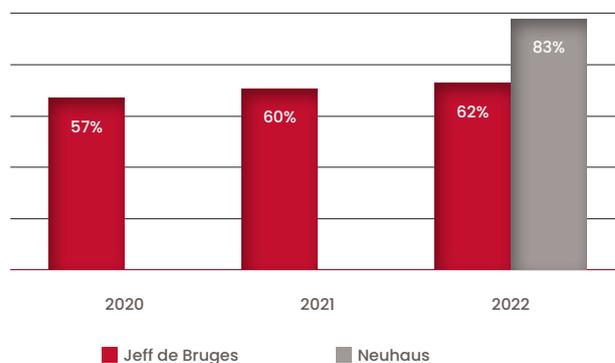
de production, ils tendent à diminuer sensiblement en raison du fait que le site produit des pralines pour de nombreuses marques en Europe et aux USA et que ces dernières imposent à Neuhaus les emballages à utiliser. A titre de comparaison, en reprenant l'ensemble des emballages pour les pralines produites par le site de production de Neuhaus et en y incluant également les plastiques et papiers utilisés lors de la production qui peuvent difficilement être attribués spécifiquement à une marque, les pourcentages de plastiques RPET et papier FSC/PEFC sont respectivement de 34% et 24%. Ces pourcentages sont calculés en divisant le nombre de tonnes de plastique RPET / papier FSC par le total de plastique / papier commandé par Neuhaus en 2022.

Il est donc difficile de fixer un objectif d'utilisation de plastique recyclé et de papier/carton durable en raison de plusieurs contraintes. Premièrement, chez Jeff de Bruges et Neuhaus, en raison de contraintes liées à la sécurité sanitaire du consommateur, ce type de papier/carton et plastique ne peut être utilisé en toutes circonstances. Deuxièmement, Neuhaus se doit de respecter les souhaits des marques pour lesquelles elle produit des pralines. Un objectif à 3 ans de 80% pour Jeff de Bruges et de 40% pour Neuhaus pour l'utilisation de plastique recyclé et de papier/carton durable a été fixé. Ces objectifs seront revus à la hausse régulièrement dans le futur lorsque les spécificités des matériaux utilisés ne seront plus contraignantes.

SCHÉMA 4 – POURCENTAGE D'EMBALLAGE PLASTIQUE RECYCLÉ ET PAPIER/CARTON DURABLE PAR RAPPORT AU POURCENTAGE D'EMBALLAGE PLASTIQUE ET PAPIER/CARTON TOTAL



POURCENTAGE D'EMBALLAGE PLASTIQUE RECYCLÉ

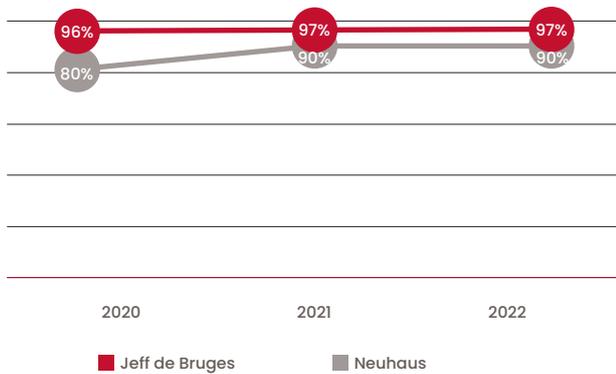


A noter que les papiers, cartons et plastiques ne sont pas les seules matières utilisées. D'autres matériaux tels que du tissu, du bois, du métal ou du verre, sont parfois également utilisés.

En 2020, Compagnie du Bois Sauvage et Jeff de Bruges ont pris une participation dans la société équatorienne Ecuadorcolat. En plus de subvenir aux besoins en chocolat du Groupe, l'objectif est également de s'assurer de la durabilité et du respect des conditions de travail dans la plantation de cacao. De plus, Neuhaus a obtenu la certification UTZ qui veille à ce que les fermiers mettent en œuvre des bonnes pratiques agricoles et gèrent leurs exploitations de manière rentable dans le respect des personnes et de la planète. L'objectif est que les agriculteurs et leurs familles aient un revenu décent et régulier.

En 2022, la majorité des fèves de cacao utilisées par Jeff de Bruges proviennent de la plantation en Equateur. Le reste (environ 10% en 2022) est issu d'autres origines telles que la Côte d'Ivoire, le Venezuela, le Pérou et Madagascar. L'objectif est de confectionner toutes les pralines avec des fèves de la plantation en Equateur. Pour Neuhaus, les fèves sont originaires d'Equateur et de l'Afrique de l'Ouest (voir Schéma 5). Les fèves équatoriennes sont certifiées par le label Rainforest Alliance Identity Preserved, le plus réputé au monde en matière de cacao d'origine durable. Le programme de certification de Rainforest Alliance permet aux agriculteurs d'utiliser de meilleures méthodes agricoles, de faire de meilleures récoltes et de générer plus de revenus. Pour les fèves africaines, Neuhaus travaille avec des fournisseurs renommés qui ont chacun leur propre programme (Cocoa Promise et Cocoa Horizons) pour assurer une amélioration continue dans le développement durable autour des plantations de cacao.

SCHÉMA 5 - UTILISATION DE FÈVES DE CACAO DURABLES



Neuhaus a pour objectif qu'en de 2025, l'ensemble de sa production de cacao soit traçable à 100%. Cet objectif est atteint par Jeff de Bruges en raison de la provenance de ses fèves uniquement d'Equateur.



Au niveau de ses investissements, Compagnie du Bois Sauvage voit ses projets et participations adhérer à une vision responsable par rapport aux enjeux climatiques.

En 2019, Compagnie du Bois Sauvage a investi dans la société Ÿnsect en France. Cette société vise à transformer les insectes en ingrédients haut de gamme et de grande valeur nutritionnelle pour les animaux de compagnie, les poissons, les plantes et les êtres humains. La société Ÿnsect s'engage par ailleurs dans le cadre du programme pro-biodiversité « Vertical Farm for Horizontal Wild » du Club « Entreprendre pour la planète » de WWF France. Dès 2019, l'entreprise a également créé un département transversal « Impact ». Dirigé par l'un des quatre cofondateurs, ce département a pour objectif de qualifier, mesurer et calculer les conséquences des activités de l'entreprise sur ses environnements et d'encourager ses équipes à faire encore mieux. Ainsi l'entreprise a mis en place dès 2020 une comptabilité carbone en parallèle de la comptabilité classique. L'impact fait partie de l'ADN d'Ÿnsect, qui a mis en place une stratégie ambitieuse de réduction des émissions de CO2 en cohérence avec la trajectoire de +1,5°C. L'entreprise a pour ambition de réduire significativement ses émissions absolues afin de s'aligner sur l'Accord de Paris. Dans ce cadre, elle a lancé en 2020, le programme TerrHa 2040 qui consiste à planter 1,8 million d'arbres d'ici 2040, chez 1.100 agriculteurs partenaires. L'objectif est triple : réduire ses émissions, emprisonner du CO2 dans le sol et renforcer la biodiversité à proximité de ses fermes. En 2022, Ÿnsect a reçu le feu vert de l'EFSA (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) pour la consommation humaine du scarabée Buffalo, celui-ci devenant ainsi la quatrième espèce d'insecte à recevoir ce feu vert de l'autorité européenne. La protéine de scarabée est la seule au monde disponible sur le marché capable de combiner non seulement performance et santé mais aussi origine naturelle et durabilité. L'élevage de scarabées Ÿnsect émet 98% de gaz à effet de serre de moins que l'élevage bovin et 80% de moins que la volaille. La consommation d'eau est également fortement réduite. L'élevage de scarabées nécessite 90% moins d'eau que la volaille et même 96% moins d'eau que le bœuf.

En 2020, Compagnie du Bois Sauvage a pris une participation dans le Groupe Eaglestone. Tous leurs projets sont réalisés de manière à limiter les déperditions thermiques et à utiliser des éléments naturels comme sources d'énergie afin de répondre aux critères les plus pointus en matière de respect de l'environnement. Conscient de la nécessité de limiter son empreinte écologique, le Groupe Eaglestone a décidé, depuis 2019, de s'engager dans la neutralité en CO2 pour chaque projet avec introduction de permis. Ils ont

5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

d'ailleurs obtenu le label C02-Neutral, conformément au PAS 2060, la norme internationale de neutralité en matière de CO2. En 2022, le Groupe Eaglestone a finalisé la construction de l'immeuble de bureaux « The Bridge », qui est le premier projet certifié « Carbon Neutral Footprint » au Luxembourg. Concrètement, afin d'atteindre la neutralité carbone du futur immeuble de bureaux, le Groupe Eaglestone compensera près de 2.900 tonnes équivalent CO2 en s'engageant dans la reconstitution d'un peuplement forestier dégradé d'une surface d'environ 18 hectares situé en Moselle.

Le groupe Vinventions, participation à hauteur de 21%, est fortement investi dans la recherche et le développement de solutions de bouchage de bouteilles éco-responsables. Durant l'année 2021, Vinventions a lancé plusieurs projets dont la ligne de bouchons « Blue Line », pour lesquels 50% des matières premières proviennent de plastiques recyclés, permettant d'offrir une solution innovante en matière de développement durable dans un but d'économie circulaire et la ligne de bouchons « Green Line », qui comprend des polymères à base de canne à sucre, une source de matière première 100 % renouvelable, qui permet également d'absorber le CO2 de l'atmosphère et de réduire les émissions de

carbone, contribuant à lutter contre le changement climatique. En 2022, la nouvelle gamme SÜBR, le premier bouchon micro-naturel sans polyuréthane, a été lancée. Il est fabriqué à partir de matériaux naturels, biosourcés et biodégradables, tout en étant parfaitement recyclable.

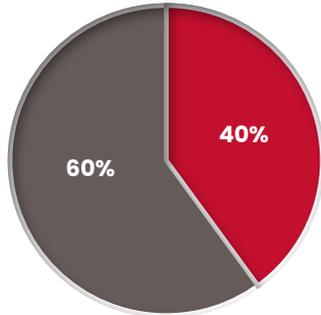
5.8.3. Questions sociales et politiques du personnel, politique de diversité

En tant qu'employeur, le Groupe Compagnie du Bois Sauvage s'efforce de créer un climat favorable à l'épanouissement de tous, en assurant une sécurité sur l'avenir avec des contrats à durée indéterminée, des plans de pensions complémentaires, une couverture santé étendue, applicable à tous, ainsi qu'une politique de diversité et de parité. Des objectifs en termes de parité hommes/femmes et temps partiels/temps pleins ne sont pas définis car le Groupe s'efforce à s'accommoder au maximum aux besoins en termes de temps des travailleurs et s'assure qu'aucune restriction à l'embauche ne soit faite.

La proportion hommes/femmes présente dans le Groupe varie en fonction de chaque société (voir Schéma 6)

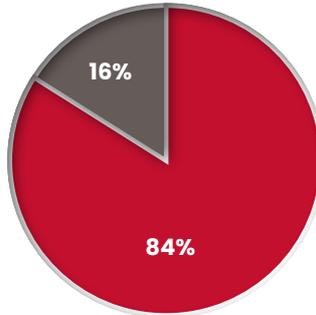
SCHÉMA 6 – GROUPE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE : RÉPARTITION HOMMES / FEMMES

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE



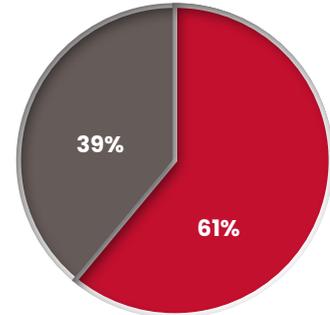
■ Femmes ■ Hommes

JEFF DE BRUGES



■ Femmes ■ Hommes

NEUHAUS

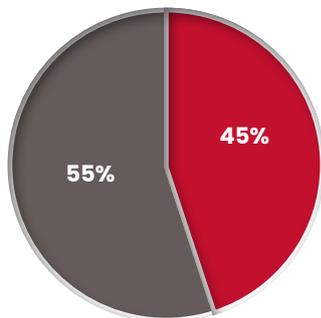


■ Femmes ■ Hommes

Tandis que les principes de flexibilité suivants ont été poursuivis, statuts temps plein/temps partiel oscillant du mi-temps à 4/5^e temps (voir Schéma 7).

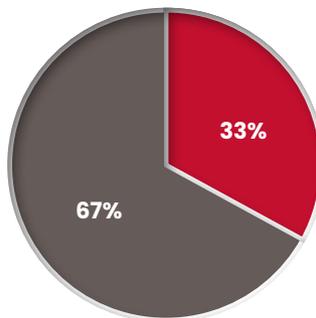
SCHÉMA 7 – GROUPE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE : STATUT TEMPS PLEIN / TEMPS PARTIEL

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE



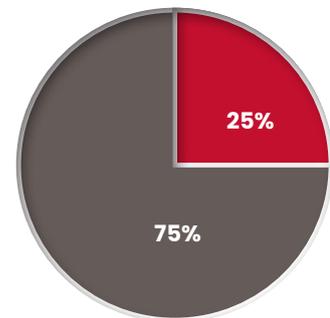
■ Temps partiel ■ Temps plein

JEFF DE BRUGES



■ Temps partiel ■ Temps plein

NEUHAUS



■ Temps partiel ■ Temps plein

Au niveau du pôle chocolatier, comme mentionné précédemment, l'investissement dans Ecuadorcolat a permis de promouvoir le respect du personnel au sein de la plantation de cacao. En effet, par la distribution de repas gratuits, par la présence d'une infirmière dispensant des soins et assurant le suivi médical, ou encore grâce à des investissements visant à diminuer la pénibilité du travail, Ecuadorcolat a la volonté d'assurer de bonnes conditions de travail, de sécurité et de bien-être aux employés au sein de ses plantations.

5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

5.8.4. Respect des droits de l'Homme

Par principe, le Groupe Compagnie du Bois Sauvage souscrit pleinement aux principes des droits de l'homme édictés par la Déclaration Universelle des Droits de l'homme.

En raison du fait que Compagnie du Bois Sauvage, Neuhaus et Jeff de Bruges emploient du personnel principalement en Europe et aux Etats-Unis, les contrats de travail sont exécutés dans le respect et la défense des libertés civiles, en lien avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. De plus, le Groupe s'efforce à continuellement sensibiliser son personnel au respect des droits de l'homme, en ce inclus la liberté de pensée et d'expression, l'absence de discrimination et une rémunération juste. L'importance de ces principes est également au centre des discussions lors d'une prise de participation. Dès lors, après l'investissement réalisé dans Ecuadorcolat (Equateur), le Groupe s'est assuré que chaque employé bénéficie de conditions de travail en respect avec les droits de l'Homme. Cela inclut une mise à disposition de logements gratuits pour certaines familles ainsi que l'accès à internet et aux technologies permettant de faciliter l'apprentissage des enfants, une infirmerie et le suivi des soins. Les travailleurs bénéficient également d'un salaire équitable, incluant l'accès gratuit à des services sociaux. Les employés sont donc traités de manière équitable et responsable et avant toute chose, le travail des enfants est banni.

5.8.5. Lutte contre la corruption

Compagnie du Bois Sauvage, en lien avec la législation concernant les règles applicables aux délits d'initiés, à la divulgation d'information privilégiée, aux manipulations de marché et aux conflits d'intérêts, a été attentive à la probité de son personnel et de son Conseil d'administration. Les différents points d'attention de Compagnie du Bois Sauvage ont porté principalement sur les éléments suivants :

- la Charte de Corporate Governance reprenant les obligations des administrateurs est publiée sur le site internet de Compagnie du Bois Sauvage et régulièrement mise à jour ;

- une procédure d'alerte (whistleblowing) a été mise en place afin de permettre à chaque employé de dénoncer toute violation actuelle ou potentielle directement au Président du Comité d'audit et de gestion des risques. Toute dénonciation est strictement confidentielle ;
- un « Code de conduite interne en matière de transactions privées » qui s'applique au personnel ainsi qu'aux administrateurs est joint lors de la signature de chaque nouveau contrat de travail et lors de chaque mise à jour, est envoyé à tous les collaborateurs ;
- une information est dispensée régulièrement sur les obligations de confidentialité. De plus, Compagnie du Bois Sauvage se conforme au règlement relatif à la protection des données personnelles (GDPR) ;
- des périodes dites « fermées » et/ou « interdites » dûment annoncées tant aux administrateurs qu'au personnel ;
- la présence d'un auditeur interne non-indépendant au sein de Compagnie du Bois Sauvage.

Dans les filiales du Groupe Chocolatier (Neuhaus et Jeff de Bruges), un code de conduite interne est également joint au contrat de travail et une attention particulière est portée à la protection des données personnelles (GDPR).

L'application de cette règle est vérifiée dans le cadre de l'audit interne et est un des indicateurs de performance sans qu'il ait été constaté de déviance par rapport à la norme.

5.8.6. Taxonomie Européenne

L'Union Européenne (UE) s'est dotée d'un plan de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre qui devrait la conduire à la « neutralité carbone » à l'horizon 2050, avec un jalon intermédiaire à -55% en 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Pour y parvenir, l'UE a mis en place une initiative réglementaire ambitieuse (EU Taxonomy Regulation 2020/852) pour aider les sociétés à se tourner vers des projets et activités durables. Pour définir ce qui est durable, la Commission Européenne a élaboré un catalogue –taxonomie européenne– d'activités économiques, chacune assortie de critères permettant de déterminer si une activité contribue de manière substantielle à une économie durable.

En juin 2021, la Commission a adopté le « Climate Delegated Act » établissant les critères d'examen technique pour les activités qui contribuent substantiellement aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique. Compagnie du Bois Sauvage a donc évalué quelles activités sont répertoriées dans la taxonomie et peuvent être classées comme « éligibles à la taxonomie » et « alignées sur la taxonomie ».

Le Règlement « Taxonomie 2020/852 » est, à cet égard, complété par un acte délégué du 6 juillet 2021 (Règlement 2021/2178) qui précise le contenu et la présentation des informations à publier à ce sujet.

La Société a donc déterminé le chiffre d'affaires, les dépenses d'exploitation (OpEx) et les dépenses d'investissement (CapEx) associés à ces activités. Sous réserve de remplir certains critères, à savoir la contribution substantielle à au moins un objectif environnemental en ne causant pas de dommages significatifs aux autres objectifs environnementaux et le respect de garanties sociales minimales, les activités seront classées comme alignées sur la taxonomie.

Compagnie du Bois Sauvage a analysé la taxonomie Européenne. Sur base des informations existantes, elle a constaté que sa principale activité, à savoir la fabrication et la vente du chocolat, ne figure pas dans la liste des secteurs d'activité actuellement couverts par la taxonomie comme jouant un rôle clé dans la réalisation des objectifs liés au climat et à l'environnement. Dès lors, le pourcentage des trois indices (revenus, OpEx et CapEx) des activités étant éligibles et alignés sur la taxonomie est de 0%. Une description plus détaillée sera fournie lorsque la taxonomie sera plus complète et inclura l'activité principale du Groupe Compagnie du Bois Sauvage.

Enfin, l'annexe I, section 1.2 du Règlement délégué 2021/2178 définit diverses informations qui doivent accompagner les indices clés de performance. Etant donné que les activités clés de Compagnie du Bois Sauvage sont considérées comme non éligibles à la taxonomie et que les trois indices mentionnés ci-dessus sont éligibles à la taxonomie à 0 % (et alignés sur la taxonomie à 0 %), la plupart de ces informations sont considérées comme non pertinentes et, par conséquent, aucun détail supplémentaire n'est fourni.

5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

1. POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Code(s)	Chiffre d'affaires absolu (kEUR)	Critère de contribution substantielle					Critère d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)					Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie, année 2022	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie, année 2021	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)		
		Part du chiffre d'affaires	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines						Economie circulaire	Pollution
Activités économiques	kEUR	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	%	F	T
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																		
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non-alignées sur la Taxonomie)																		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chiffres d'affaire des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (A.1 + A.2)	0	0%												0%	-			
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																		
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la Taxonomie (B)	252.754	100%																
Total (A + B)	252.754	100%																

2. POURCENTAGE DES CAPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Code(s)	CapEx absolues (KEUR)	Part des CapEx	Critère de contribution substantielle					Critère d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)					Garanties minimales	Part des CapEx alignées sur la taxonomie, année 2022	Part des CapEx alignées sur la taxonomie, année 2021	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)	
			Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire						Pollution
	KEUR	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	%	F	T
Activités économiques																		
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																		
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)																		
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non-alignées sur la Taxonomie)																		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CapEx des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)																		
Total (A.1 + A.2)	0	0%												0%	-			
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																		
CapEx des activités non éligibles à la Taxonomie (B)	32.666	100%																
Total (A + B)	32.666	100%																

5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

3. POURCENTAGE DES OPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Code(s)	OpEx absolues (KEUR)	Part des OpEx	Critère de contribution substantielle					Critère d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)					Garanties minimales	Part des OpEx alignées sur la taxonomie, année 2022	Part des OpEx alignées sur la taxonomie, année 2021	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)	
			Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire						Pollution
	KEUR	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	%	F	T
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																		
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non-alignées sur la Taxonomie)																		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OpEx des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (A.1 + A.2)	0	0%													0%	-		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																		
OpEx des activités non éligibles à la Taxonomie (B)	225.896	100%																
Total (A + B)	225.896	100%																

4. ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE

Ligne Activités liées à l'énergie nucléaire

1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON

Activités liées au gaz fossile

4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

5. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE (DÉNOMINATEUR)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		«Atténuation du changement climatique (CCM) «		«Adaptation au changement climatique (CCA) «	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
8	Total ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%

6. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE (NUMÉRATEUR)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		"Atténuation du changement climatique (CCM) "		"Adaptation au changement climatique (CCA) "	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%

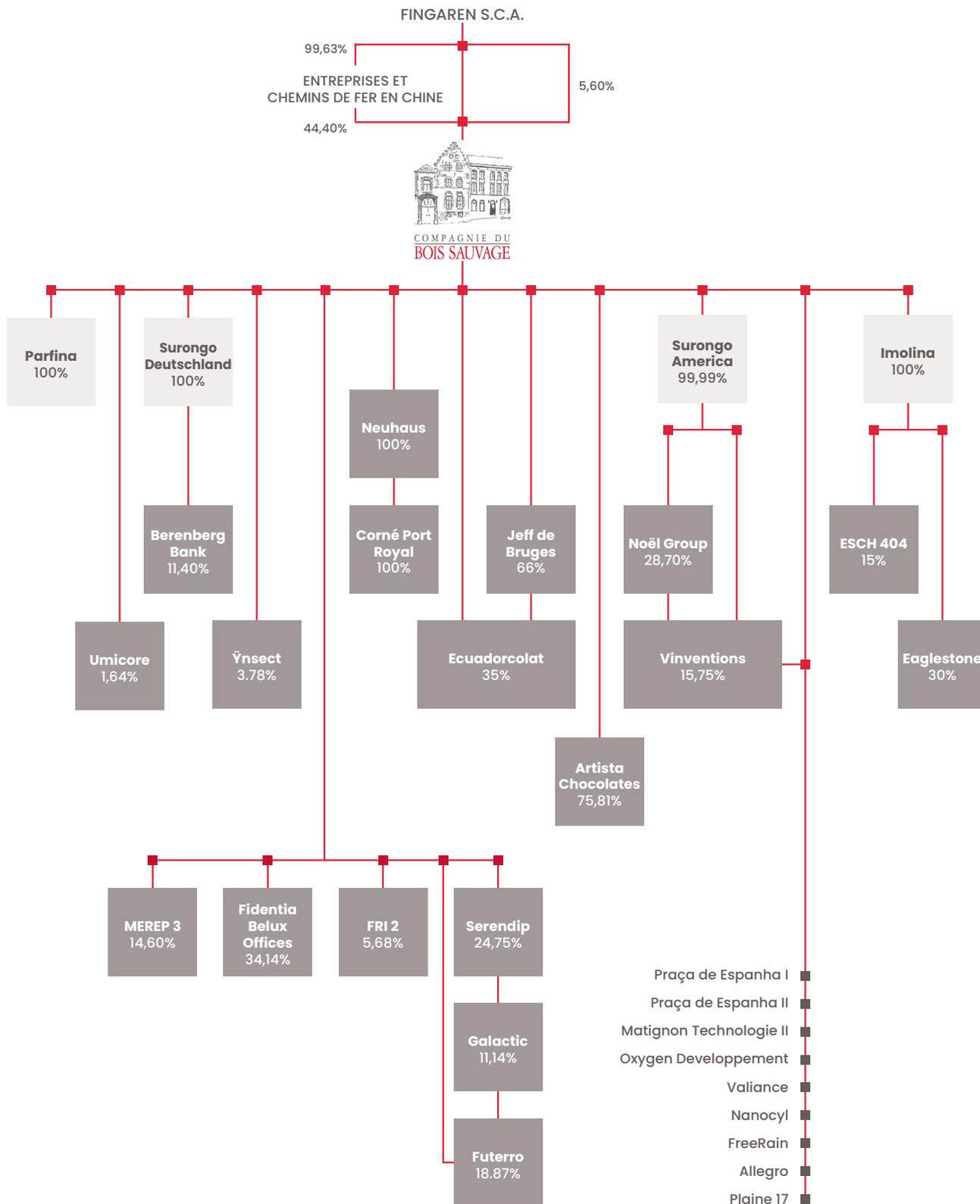
7. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI

Ligne	Activités économiques	Proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		"Atténuation du changement climatique (CCM) "		"Adaptation au changement climatique (CCA) "	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%

8. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Ligne	Activités économiques	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%

6. Organigramme du groupe et principales participations



7. Activités de l'exercice

Stratégie du Groupe

Compagnie du Bois Sauvage a choisi de se focaliser sur un nombre réduit d'entreprises, cotées ou non, principalement industrielles. La vocation du Groupe est de participer activement à la définition des orientations stratégiques des sociétés dans lesquelles il investit. Celles-ci sont identifiées ci-dessous.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE CONSOLIDÉ DE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

Valeur intrinsèque au 31 décembre 2022

En EUR 1.000 Pôle	Valeur de marché 31-12-22	Quantité	% de participation	Cours de bourse	% du segment	Répartition par pôle
Industriel	651.591					74%
Groupe Chocolatier	399.300		100%		61%	
Umicore	135.813	3.957.261	2%	34,32	21%	
Banque Berenberg	65.989		12%		10%	
Noël Group - Vinventions	31.375		31%		5%	
Autres	19.114				3%	
<i>Dont participations non cotées</i>	<i>515.778</i>					
Immobilier	218.581					25%
Europe	202.743					
Eaglestone	95.009				43%	
Fidentia Belux Office	47.827				22%	
FRI 2	17.771				8%	
Praça de Espanha	14.743				7%	
Esch404	9.482					
Site Bois Sauvage	10.874				5%	
Plaine 17	4.076					
MERE3	2.000					
Luxembourg	607				0%	
Oxygen Developpement	253				0%	
Terrains & divers	101				0%	
USA	15.838					
Sentinel National Urban Residential Partners I	8.641				4%	
Gotham City Residential Partners II	4.392				2%	
ZebLand	2.162				1%	
Corc	643				0%	
<i>Dont participations non cotées</i>	<i>218.581</i>					
Actions de trésorerie	14.429					2%
AGEAS	5.177	125.000		41,42		
Solvay	4.251	45.000		94,46		
BNPParibas-Fortis	2.142	70.447		30,40		
ENGIE (GDF Suez)	1.606	120.000		13,39		
Orange Belgium	690	40.000		17,24		
AB Inbev	563	10.000		56,27		
<i>Dont participations non cotées hors équivalent trésorerie consolidée</i>	<i>0</i>					
Total	884.601					
<i>Dont participations non cotées hors trésorerie consolidée</i>	<i>734.359</i>					

TRESORERIE CONSOLIDÉE DE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

Au 31 décembre 2022

Trésorerie consolidée (hors actions de trésorerie et Groupe Chocolatier)	136.367
Trésorerie Groupe Chocolatier	26.515
Total hors actions de trésorerie	162.881

7. Activités de l'exercice

I. Participations industrielles

Groupe Chocolatier



Acteur important de la chocolaterie belge haut de gamme.

Les principales marques du Groupe sont **Neuhaus** (www.neuhaus.be) et **Jeff de Bruges** (www.jeff-de-bruges.com) qui font 95% du chiffre d'affaires du Groupe Chocolatier, **Corné Port Royal** (www.corne-portroyal.com) et **Artista Chocolates** (www.artista-choc.be) se partagent les 5% restants.

Neuhaus



Neuhaus est une icône en matière de pralines belges de qualité. Les racines de la marque remontent à 1857 avec l'ouverture par Jean Neuhaus de la boutique originelle dans la Galerie de la Reine (Bruxelles) qui est, encore aujourd'hui, sa boutique phare.

Neuhaus a comme ambition de devenir mondialement reconnue par les consommateurs comme la meilleure marque de pralines belges. Avec cet objectif central, Neuhaus se focalise sur quatre piliers : (i) la qualité et l'innovation des produits, (ii) la force de la marque (iii) l'orientation client incluant des choix géographiques/segments clairs et (iv) des processus efficaces et évolutifs. Les fondements de ces quatre piliers sont la qualité et l'engagement des collaborateurs. Chaque année, l'objectif principal de Neuhaus est de progresser dans la consolidation de chaque pilier et dans le renforcement de ses fondations. C'est sa première ambition, suivie de la croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA.

En 2022, Neuhaus a dû faire face à deux crises majeures. Le contexte géo-politique : l'invasion russe en Ukraine a entraîné une augmentation significative des coûts de l'énergie pour son unité de production et ses systèmes de refroidissement dans les entrepôts et les magasins ainsi que des matières premières. Cette invasion a également suscité un sentiment d'incertitude chez ses fournisseurs et clients européens en raison de la flambée de l'inflation. Le contexte sanitaire fin juin : une contamination potentiellement par la salmonelle a affecté un de ses principaux fournisseurs. Cela a causé des dommages, entre autres la destruction, à titre préventif, des stocks de chocolat potentiellement contaminés, l'arrêt de la production pendant plus d'un mois, le nettoyage de l'usine après un démontage total des machines ainsi que des perturbations majeures de la chaîne d'approvisionnement aux troisième et quatrième trimestres, entraînant d'importantes ruptures de stock, le report du lancement de la nouvelle gamme et l'annulation de certaines commandes. Jusqu'à présent, seule une petite partie du montant des dommages causés a été récupérée via l'assurance. Des demandes d'indemnisation ont été introduites pour récupérer le reste des dommages.

En 2022, la chaîne d'approvisionnement de Neuhaus a été simplifiée, ce qui a permis d'éliminer des coûts de transport et de réduire son « empreinte environnementale ». Dans le même temps, Neuhaus a réalisé d'importantes améliorations de l'infrastructure in-

formatique et a continué à progresser sur la voie de la durabilité en ce qui concerne les produits, les emballages (plastiques consignés, cartons certifiés FSC) et l'utilisation de l'énergie. Par ailleurs, le programme Omnicanal, alignant le mode de fonctionnement des commerçants indépendants sur celui de ses propres magasins (gestion des bases de données) a été développé et amélioré. Enfin, un excellent travail de développement de la marque a été réalisé aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Arabie Saoudite.

Malgré ces contraintes inattendues, Neuhaus a réussi à terminer l'année avec une satisfaction élevée des consommateurs. En effet, l'indice NPS, qui mesure la volonté des consommateurs à recommander les produits d'une entreprise à d'autres personnes, a atteint un niveau record à plus de 85. Neuhaus a également connu une augmentation importante de son chiffre d'affaires par rapport à l'année 2019 ainsi qu'un EBITDA en croissance. Pour cela, Neuhaus remercie l'engagement et la persévérance de ses collaborateurs et la confiance accordée par ses clients et consommateurs.

Des défis importants restent à relever pour les années à venir. L'amélioration de la productivité passera par d'importants investissements dans le but de renouveler et d'automatiser certains de ses processus de production et de conditionnement.

Jeff de Bruges



Le groupe Jeff de Bruges créé en 1986 réalise plus d'EUR 165 millions de chiffre d'affaires. Il est représenté par Jeff de Bruges Diffusion, le franchiseur de l'enseigne, qui approvisionne les 524 magasins du ré-

seau, dont 52 à l'export ; et Jeff de Bruges Exploitation, qui gère les 85 succursales et 49 location-gérances. Il détient en outre 30% des parts des plantations Ecuadorcolat en Equateur, le qui assure presque totalement son autonomie en fourniture de fèves. Son approvisionnement en pralines provient principalement des autres sociétés productrices du groupe, Neuhaus et Artista.

L'activité repose sur trois secteurs complémentaires, à savoir cadeaux de chocolats, glaces et dragées. Le chiffre d'affaires du groupe comme le nombre de points de ventes est en constante progression depuis sa création si l'on excepte la période Covid. Le maillage du territoire français, en centres-villes comme en centres commerciaux dans les meilleurs emplacements, constitue son point fort stratégique. Sa créativité marketing avec ses plus de vingt-cinq vitrines par an permet un chiffre d'affaires par magasin difficile à égaler dans cette activité. Cette rentabilité des magasins est l'autre force qui assure la pérennité de ses points de vente et la satisfaction des franchisés et locataires gérants.

Enfin la communication et l'importance du réseau en France se concrétisent par 88% de notoriété globale.

La crise Covid a mis en avant la nécessité d'être présent dans le multi-canal Jeff de Bruges dispose désormais d'un site web unique permettant le click&collect en magasin et la livraison par coursier sur l'ensemble du territoire. Il se renforce dans les médias sociaux et développe des actions de fidélité clients auprès de son million de clients référencés.

Ces actions ont contribué à rajeunir sa base de clientèle en attirant les 18-35 ans et à élargir sa part de marché. Parallèlement, l'activité en magasin n'a cessé de se renforcer avec une hausse de 6,3% par rapport à l'exercice 2021.

En plus de la mise en place du site web et de la rénovation du concept des magasins, le groupe investit et modernise l'ensemble matériel et logiciel pour répondre aux besoins des clients Business to Business et Business to Customer. Le système de caisse des magasins se complète d'outils digitaux pour assurer la relation client. Un nouvel ERP Jeff est en cours d'implémentation pour aller vers l'excellence opérationnelle et améliorer la productivité. Un effort particulier est réalisé en Cyber sécurité pour protéger l'ensemble de l'informatique.

7. Activités de l'exercice

Corné Port Royal continue de concentrer ses efforts sur la Belgique et à améliorer ses résultats suite à la réorganisation de l'entreprise.

En 2022, **Artista Chocolates** a enregistré une perte d'EUR 0,5 million (comparé à profit d'EUR 0,2 million en 2022) pour un chiffre d'affaires en hausse de 20% par rapport à 2021. La perte de 2022 combinée à l'augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par une augmentation des coûts liés à l'énergie. Pour 2023, des panneaux solaires seront installés sur le toit du site de production. Une réorganisation de la production sera aussi entamée.

Le Groupe détient depuis plus de deux ans une participation de 35% (inclus la part détenue par Jeff de Bruges) dans la société équatorienne **Ecuadorcolat**. Cette société possède actuellement plus de 1.300ha de terres agricoles principalement plantées de cacaoyers dont la production sert quasi exclusivement

à approvisionner ses actionnaires. Les objectifs principaux sont d'assurer l'approvisionnement du Groupe mais également de répondre à une préoccupation forte de maîtrise de la qualité et de respect autant environnemental que sociétal. Ecuadorcolat a enregistré en 2022 un cash-flow négatif d'environ EUR 0,4 million légèrement inférieur à celui de 2021 (EUR -0,3 million). Le Groupe est persuadé que les investissements en cours en vue d'améliorer les conditions de travail, le respect environnemental et la qualité des produits ainsi que la régénération des plantations apporteront des résultats positifs dans le futur.

Attentif à la satisfaction de ses clients, le Groupe Chocolatier, au travers de ses différentes marques, veille à la constante amélioration de la qualité de ses produits. L'amélioration de la productivité et la croissance des différents réseaux de distributions restent le principal défi de 2023.

CONSOLIDATION AUDITÉS (IFRS)

(en millions EUR)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	249,51	219,45	173,16
Résultat net Groupe	19,16	14,33	-2,91
EBITDA	60,07	53,44	23,20
Fonds propres Groupe	- (1)	105,90	91,36
Total bilan	- (1)	265,62	256,12
% de participation	- (1)	100%	100%

(1) En Septembre 2022, UBCM, la société de structure détenant les participations dans le chocolat, a été dissoute. Suite à la liquidation, les participations sont remontées en direct chez Compagnie du Bois Sauvage.

UMICORE

Umicore a pour stratégie d'être un leader incontesté en matériaux destinés à la mobilité propre et en recyclage, grâce à son offre technologique de produits et de procédés, associée à son approche en boucle fermée et à son approvisionnement durable. (www.umicore.be)

En 2022, Umicore a enregistré :

- des revenus d'EUR 4,2 milliards (en augmentation de 10%)
- un EBIT récurrent d'EUR 865 millions (en diminution de 11%)
- un bénéfice par action récurrent à EUR 2,47 contre EUR 2,77 en 2021

Le Conseil d'administration d'Umicore proposera, lors de son assemblée générale un dividende brut d'EUR 0,80 par action (dont un acompte d'EUR 0,25 a déjà été versé en août 2022).

« Umicore a enregistré une solide performance en 2022 dans un contexte de fortes perturbations du marché, d'inflation des coûts et de volatilité des prix des métaux précieux. Les revenus du Groupe pour l'année s'élèvent à € 4,2 milliards, en hausse de 10 % par rapport à l'année précédente, grâce à de solides performances opérationnelles, des volumes et des prix plus élevés. L'EBITDA ajusté s'élève à € 1.151 millions, soit une baisse de 8 % par rapport au niveau record atteint en 2021. Cette diminution reflète l'augmentation des dépenses pour l'innovation et la préparation de la croissance, l'inflation des coûts et les niveaux de

prix moins favorables des métaux précieux. Le flux de trésorerie opérationnel disponible est resté élevé, à € 344 millions, malgré l'augmentation des besoins en fonds de roulement. Ceci est principalement lié au prix record du lithium et à l'augmentation des dépenses d'investissement. La dette financière nette a légèrement augmenté et s'élève à € 1,1 milliard, résultant en un ratio de levier financier de 0,96x l'EBITDA ajusté des 12 derniers mois. »

Au niveau des prévisions pour l'année 2023, le secteur « Automotive Catalysts » entend de bénéficier de sa forte position sur le marché des applications de catalyseurs pour l'essence, d'une reprise de la chaîne d'approvisionnement et d'un rebond attendu du marché chinois du diesel lourd. Par conséquent, l'EBITDA ajusté du business group Catalysis devrait afficher une nouvelle forte hausse en 2023 par rapport à 2022. Chez Energy & Surface Technologies, il est attendu que les bénéfices de la business unit Rechargeable Battery Materials soient en ligne avec le niveau de 2022. Considérant qu'en 2023, la business unit Cobalt & Specialty Materials ne bénéficiera plus de la rentabilité exceptionnelle survenue au premier semestre 2022, l'EBITDA ajusté du business group Energy & Surface Technologies en 2023 devrait être légèrement inférieur au niveau de 2022. Au sein de Recycling, la business unit Precious Metals Refining devrait continuer à bénéficier d'un environnement d'approvisionnement globalement favorable. En supposant que les prix actuels des métaux précieux se maintiennent tout au long de l'année, l'EBITDA ajusté du business group Recycling en 2023 devrait être inférieur au niveau de 2022 en raison de l'impact de l'inflation des coûts sur l'ensemble de l'année. »

UMICORE - COMPTES CONSOLIDÉS (IFRS)

(en millions EUR)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus (hors métaux)	4.155	3.791	3.239
EBIT récurrent	865	971	536
Résultat net groupe	570	619	131
Fonds propres groupe	3.516	3.113	2.557
Total bilan	9.942	9.045	8.341
Bénéfice distribué	192,1	180,5	60,2
% de participation économique ⁽¹⁾	1,64%	1,64%	1,69%

(1) Hors détention actions propres par l'entreprise

7. Activités de l'exercice

BERENBERG BANK

La Banque Berenberg est la plus ancienne banque privée d'Allemagne (1590) et la seconde plus ancienne banque du monde. En 2022, le nombre d'employés du Groupe Berenberg est de 1.579 personnes, principalement en Allemagne. (www.berenberg.de)

Malgré un effondrement sans précédent du marché des transactions sur le marché des capitaux, la banque privée Berenberg a pu réaliser un bénéfice annuel d'EUR 55 millions (par rapport à EUR 170 millions en 2021). Après les deux très bonnes dernières années, marquées par une forte activité sur le marché des ca-

pitaux, la banque a prouvé qu'elle pouvait générer de bons rendements même dans un environnement difficile grâce à son modèle d'affaires diversifié.

La direction de la Banque précise : « L'environnement difficile du marché des capitaux, marqué par des incertitudes et une hausse des taux d'intérêt, a entraîné en 2022 un fort recul des activités liées aux introductions en bourse et aux augmentations de capital. Nous nous attendons à une amélioration au cours de l'année et nous voulons profiter de cette phase de marché difficile pour continuer à gagner des parts de marché grâce à notre bon positionnement ».

COMPTES NON-CONSOLIDÉS

(en millions EUR)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus commissions et intérêts nets	460	611	472
Actifs sous gestion (conso) (1)	38.500	44.800	41.300
Cost / income ratio	79,0%	65,8%	70,9%
Résultat net	55	170	108
Tier I capital ratio	13,9%	15,4%	13,5%
Total bilan	7.700	6.400	4.700
% de participation	11,40%	11,40%	11,69%

(1) Total de Berenberg Group

NOËL GROUP

Société Holding américaine, spécialisée dans l'extrusion de matériaux synthétiques et bio sourcés et la transformation de mousses techniques, organisée autour de trois principaux pôles d'activité : la société Nomaco LLC (filiale à 100%) (www.nomaco.com), incluant les joints d'expansion en mousse, les profils spécialisés en mousse extrudée, les composants en mousse pour l'industrie du meuble, ainsi que de nouvelles technologies dans le domaine de mousses structurales; la société Herc LLC (filiale à 100%) qui propose une solution innovante en mousse recyclable, remplaçant les planches faites à base de bois et la société Magritte Holding (Vinventions LLC), fournisseur

le plus complet de solutions de fermeture de bouteilles et de services aux vignerons, présente sur 5 continents (www.vinventions.com).

Malgré une conjoncture troublée due principalement à l'augmentation du prix des matières premières, Nomaco et Herc LLC ont réalisé un chiffre d'affaires consolidé en nette progression par rapport à 2021, passant d'USD 43,4 millions à USD 49,7 millions. Les raisons principales se trouvent dans la croissance des nouveaux produits et des nouvelles technologies. Les sociétés ont aussi fait des progrès dans l'approche de la « environmental sustainability » de leurs produits.



Magritte Holding (Vinventions) a clôturé 2022 avec des ventes nettes à USD 174,4 millions, en progression par rapport à 2021 (USD 151,1 millions), malgré un contexte général complexe, grâce à une croissance continue en Italie et en Allemagne dans les produits Nomacorc et les capsules à vis. Concernant le résultat net, celui-ci a été impacté négativement en raison de l'explosion des coûts de l'énergie (une grande partie de la production étant réalisée en Europe), une pénurie des matières premières, des provisions pour restructurations de ses activités en Allemagne et des ajustements IFRS pour l'hyperinflation en Argentine. Dans ce contexte, Vinventions a dû procéder à des augmentations de prix tout en veillant à préserver les volumes. Par ailleurs, dans le courant de l'année 2022, Vinven-

tions a clôturé avec succès l'acquisition de Federfintech en Italie, face aux principaux acteurs de l'industrie de la capsule à vis. Ainsi, elle a réalisé un de ses objectifs, qui est de créer une plateforme importante dans le segment prometteur de la capsule à vis. Cette acquisition place Vinventions dans le top 3 mondial des sociétés spécialisées dans les fermetures de bouteilles et permet également de pénétrer l'industrie des spiritueux, ce qui offre des opportunités de diversification et de croissance significatives.



COMPTES CONSOLIDÉS (US GAAP)

(en millions USD)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires (1)	49,68	43,42	34,37
Résultat net Groupe	-9,44	0,36	-5,18
EBITDA	-3,55	-2,59	-0,56
Fonds propres Groupe	23,69	31,77	33,02
Total bilan	88,56	67,01	67,40
Bénéfice distribué	0,00	0,00	0,07
% de participation	28,70%	30,72%	30,72%

(1) Hors Vinventions, LLC comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

7. Activités de l'exercice

Autres participations

GALACTIC



Usine Galactic, Belgique

Cette société belge, spécialisée en fermentation, produit des solutions antimicrobiennes naturelles pour l'industrie alimentaire. Elle est aussi productrice d'acide lactique et de lactates utilisés dans la nourriture animale, l'industrie et la cosmétique. En 2022, les différentes usines ont opéré à pleine capacité. La demande mondiale en acide lactique reste importante en raison du succès du PLA. Grâce à son expertise en fermentation, le groupe a poursuivi sa diversification dans les produits antimicrobiens naturels qui sont de plus en plus demandés par l'industrie alimentaire.

Elle a également poursuivi ses programmes de recherches en vue de produire de nouvelles molécules pouvant servir de base à la chimie verte destinée à

remplacer à terme toute la chimie organique basée sur le carbone fossile (gaz & pétrole).

Galactic poursuivra son développement selon ces 2 axes :

- Des ingrédients alimentaires naturels vendus dans le monde entier,
- Des nouvelles technologies permettant de produire des produits chimiques basés sur la biomasse et non plus le pétrole avec également une vision mondiale. Pour ce faire, elle continue à investir en équipement et en personnel pour suivre la demande de ses marchés.

FUTERRO



Usine PLA en Chine

Futero, filiale du groupe Galactic, est spécialisée dans la production de PLA, un bioplastique renouvelable produit à partir d'acide lactique. En 2022, ses deux usines chinoises (en partenariat avec BBKA Biotechnology) ont mis en route les nouvelles capacités de production d'acide lactique et de PLA.

Grâce à ses bonnes propriétés, à la demande des consommateurs d'abandonner au plus vite l'usage des plastiques à base de carbone fossile (pétrole et gaz) et grâce aux nouvelles législations nationales qui poussent à agir dès maintenant, le marché du PLA connaît une croissance rapide à travers le monde. Les principales applications aujourd'hui sont dans l'emballage, les produits à usage unique, le textile, l'impression 3D et les composites.

Vu cette tendance de fond, Futerro a décidé de poursuivre sa croissance en mettant en place de nouvelles capacités de production. Elle commence par une usine en France d'une capacité de 75.000 tonnes /an. Une option d'achat sur un terrain sur le site de Port Jérôme (Normandie) a été prise. La demande de permis d'exploitation a été introduite et le travail d'engineering a débuté.

Un processus de levée de fonds de plusieurs centaines de millions d'euros est en cours et devrait pouvoir aboutir courant 2023. Cette levée de fonds permettra le financement d'une usine d'acide lactique d'une capacité de 130.000 tonnes/an couplée à l'unité de PLA d'une capacité de 75.000 tonnes/an. Le site sera également équipé d'une unité de recyclage du PLA, ce qui en fera la première bioraffinerie intégrée avec recyclage au monde.

Pour ce faire, Futerro a commencé à renforcer ses équipes pour assurer cet important déploiement industriel et commercial.

YNSECT

Ynsect se veut le leader mondial de la production de protéines et d'engrais naturels d'insectes. Elle est née de constats simples. D'ici 2050 :

- (i) La production alimentaire doit augmenter de plus de 70% pour répondre aux besoins de la population mondiale, et ce avec seulement 5% de terres arables supplémentaires.
- (ii) Les gaz à effet de serre doivent être réduits de 70%.
- (iii) Il est estimé que la consommation de protéines augmentera d'environ 52% alors qu'aujourd'hui 20% de la pêche mondiale est utilisée pour nourrir les poissons d'élevage et que l'élevage animal utilise 70% des surfaces agricoles mondiales.

C'est sur base de ces constats qu'a été fondée Ynsect en 2011 à Paris (France), par des scientifiques et des militants écologistes. L'entreprise, membre du Next40 et certifiée B Corp, transforme les insectes en ingrédients haut de gamme et de grande valeur nutritionnelle pour les animaux de compagnie, les poissons, les plantes et les êtres humains. Ynsect offre une solution biologique et durable à long terme pour accélérer la consommation de protéines et de plantes. Ynsect utilise une technologie propriétaire pionnière protégée par 341 brevets dans 41 catégories pour produire des vers de farine Molitor et Buffalo dans des fermes verticales positives pour le climat et la biodiversité. Ynsect construit actuellement la plus grande ferme verticale du monde à Amiens, en France. Au cours de l'année 2022, en raison de la taille de l'usine, plusieurs défis ont surgi mais la plupart d'entre eux sera rapidement résolue par l'équipe de direction, retardant la finalisation de l'usine au courant 2023.

La société, qui emploie 250 personnes, a levé environ USD 425 millions auprès de grands fonds d'investissement mondiaux, de banques et d'institutions publiques et a déjà signé plus d'USD 135 millions de dollars de contrats. Ynsect a également fait de grands progrès dans les négociations de joint-venture dans différents endroits, du Mexique aux États-Unis en passant par la Suisse.

Ynsect propose une alternative naturelle, saine, sûre et durable aux protéines en utilisant une technologie innovante pour créer ses fermes verticales et élever ses insectes avec un impact minimal sur la planète. Ainsi, l'élevage d'un kilo de protéines d'insectes nécessite dix fois moins de terres agricoles qu'un kilo de protéines animales.

II. Principales participations immobilières

En Europe

Eaglestone :

Le groupe Eaglestone a connu en 2022 sa meilleure année depuis sa création avec un EBITDA d'EUR 52 millions et un résultat net d'EUR 25 millions.

En 2022, Eaglestone a augmenté sa présence en France par le biais de l'acquisition de 100% du groupe Cardinal qui est actif dans trois métiers :

- la promotion immobilière (Cardinal Promotion) ;
- la gestion de résidences étudiantes (Cardinal Gestion) ;
- la gestion de fonds avec la Foncière Cardinal (détenue à 35% par Cardinal Promotion en partenariat avec la Caisse d'Épargne Rhône Alpes et le family office Aquasourça).

Cette acquisition vient renforcer la position du groupe en France qui y était déjà présent par le biais de son acquisition d'Interconstruction, promoteur immobilier en Ile de France. Les chiffres de Cardinal ne sont consolidés que pour 6 mois du fait de la date d'acquisition en juillet 2022. Compagnie du Bois Sauvage a pu aider le groupe Eaglestone dans cette acquisition par un prêt actionnaire d'EUR 25 millions. Cardinal offre également au groupe une diversification sectorielle étant maintenant présent dans la construction de logements, de bureaux, d'hôtels, d'hôpitaux, et de résidences étudiantes ainsi que dans la gestion de ces dernières (plus de 5.000 unités gérées dans 43 résidences en France).

En France, le holding Eaglestone France qui détient Cardinal et Interconstruction a dès lors un portefeuille en développement de plus de 500.000 m² répartis sur plus de 80 projets immobiliers. Au niveau du groupe, présent en Belgique, au Luxembourg et en France, le portefeuille dépasse les 800.000 m² répartis sur plus de 115 projets pour plus d'EUR 4 milliards de chiffre d'affaires attendu dans les années à venir, ce qui offre une belle diversification sectorielle et géographique.

A titre d'exemples d'opérations remarquables réalisées en 2022, Eaglestone Belgique a pu céder son projet K-nopy à la représentation hollandaise auprès de l'Union Européenne à Bruxelles. Eaglestone Luxem-

bourg a pu faire l'acquisition d'un site stratégique à la Cloche d'Or qui offrira plus de 8.700 m² de bureaux dans un projet architectural et offrant la neutralité carbone sur le plan.

Compagnie du Bois Sauvage est également devenue partenaire d'Eaglestone Luxembourg en entrant dans l'actionnariat à hauteur de 15% de la société Esch 404 s.a.r.l qui détient et développe le projet de bureaux emblématique PRISM développant plus de 5000 m² de bureaux. Interconstruction, en partenariat avec Emerige, a pu reconverter un immeuble de bureaux à Courbevoie (France), « le Veronese », en plus de 400 résidences étudiantes et unités de co-living. Interconstruction a acquis 7 nouveaux projets en 2022 et vendu plus de 1000 appartements en région parisienne en 2022, en partie en blocs à des institutionnels, et en partie en vente à l'unité à des particuliers.

Cardinal Gestion offre au groupe des revenus récurrents par la gestion de ses résidences étudiantes.

Le groupe Eaglestone emploie aujourd'hui 238 personnes et continuera sa croissance tant de façon organique que par le biais de deals M&A stratégiques.



Projet Twin Falls - Eaglestone (Belgique)

Fidentia BeLux Offices, société immobilière active dans le secteur des bureaux et du résidentiel en Belgique et au Luxembourg, avec pour objectifs entre autres, d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments acquis. Le fonds est maintenant totalement investi.

First Retail International 2 NV (FRI 2) est actif dans le développement de parcs d'activités commerciales en Europe. Le fonds est promu par Mitiska Reim (www.mitiska-reim.com).

Mitiska European Real Estate Partners 3 NV (MEREP 3)

Ce fonds, dans lequel Compagnie du Bois Sauvage s'est engagée en 2022 à hauteur d'EUR 20 millions, également promu par Mitiska Reim, poursuit l'objectif de se concentrer sur l'accélération des opportunités dans l'immobilier de proximité à travers l'Europe, en ciblant les parcs de vente au détail et la logistique urbaine du dernier kilomètre. MEREP 3 vise à tirer parti de la demande croissante de sites urbains intercalaires qui offrent des emplacements accessibles, des bâtiments abordables, une conception flexible et des solutions durables à un éventail croissant d'utilisateurs finaux ;

Oxygen Development SA est un projet immobilier de construction d'un immeuble résidentiel de 89 appartements à Auderghem (Belgique) (dont seulement 6 parkings sont encore à vendre) promu par Besix Real Estate Development (Besix RED).

Praça de Espanha est un projet immobilier en deux phases de construction pour un total de 280 appartements à Lisbonne (Portugal) promu par Besix Real Estate Development (Besix RED).

Aux Etats Unis d'Amérique

La filiale US du Groupe a souscrit au fonds **Gotham City Residential Partner II, LP** au premier semestre 2015 avec un engagement d'USD 10 millions. Ce fonds vise à racheter des immeubles à appartements dans l'Etat de New York en vue de leur rénovation. A fin 2022 un montant total d'USD 9,6 millions est libéré.

La filiale US du Groupe a souscrit au fonds **Sentinel National Urban Residential Partner I, LP** avec un engagement d'USD 10 millions. Ce fonds, qui est opéré par le même « General Partner » que Gotham City Residential Partner II, vise à racheter des immeubles à appartements dans des grandes villes aux USA en vue de leur rénovation. A fin 2022, un montant total d'USD 8,9 millions est libéré.

En octobre 2010, Surongo America, Inc. a souscrit à la création du Partnership **Zeb Land, LLC** (voir note 7). Zeb Land, LLC a acquis en novembre 2010 le bâtiment de production de Nomaco (filiale de Noël Group) et le lui loue en vertu d'un bail d'une durée de 10 ans renouvelable. En 2014, le Partnership a acheté 50 ha de terrains proches de son implantation et y développe des surfaces industrielles et commerciales.

Le Partnership **Corc, LLC** (voir note 7) a comme seul actif un bâtiment de production loué à Nomacorc.

Compagnie du Bois Sauvage en propre détient plusieurs biens immobiliers :

- Les immeubles du site du siège et du Treurenberg (3.000 m² de bureaux, 2.000 m² de logements et 70 m² de commerces).
- Diverses autres surfaces et terrains en provinces de Liège et de Hainaut.
- Un appartement au Luxembourg (100 m²).

III. Trésorerie consolidée

Au 31 décembre 2022, la trésorerie du Groupe est constituée de cash et d'équivalent en trésorerie à hauteur d'EUR 162,9 millions. Les positions titres en portefeuille s'élèvent à EUR 14,4 millions. L'ensemble des positions est destiné à être réalisé au mieux en fonction des besoins et se compose comme suit :

Action - Valeur de marché au		
en EUR 1.000	31/12/2022	31/12/2021
Ageas	5.177	3.416
Solvay	4.251	4.599
BNPParibas-Fortis	2.142	1.902
Engie	1.606	1.562
Orange Belgium	690	796
AB Inbev	563	532
	14.429	12.807

8. Déclaration des personnes responsables

A notre connaissance,

- i) les états financiers, établis conformément aux normes IFRS, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Compagnie du Bois Sauvage et des entreprises comprises dans la consolidation,
- ii) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des événements importants et des transactions significatives intervenues avec les parties liées au cours de l'exercice et de leur incidence sur les états financiers, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels est confrontée Compagnie du Bois Sauvage.

Valérie Paquot
Présidente

Le 6 mars 2023

Benoit Deckers
Directeur Général

9. Politique d'affectation du résultat et répartition bénéficiaire

Chaque année, le Conseil a proposé d'augmenter régulièrement la rémunération du capital. L'objectif est, pour autant que les résultats le permettent, de majorer le dividende, année après année. Il importe de concilier les deux points de vue :

- le renforcement des moyens de la Société,
- la rémunération du capital.

Le Conseil proposera à l'assemblée des actionnaires de distribuer un dividende brut d'EUR 8,00 pour l'exercice 2022.

RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE DE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

	EUR
Le résultat de l'exercice s'élève à	294.942.153,03
Auquel s'ajoute / se déduit	
- le bénéfice reporté	374.608.892,74
Pour constituer le bénéfice répartisable	669.551.045,77
Nous vous proposons d'affecter :	
- à la réserve légale	
- aux autres réserves	
- aux réserves indisponibles pour actions propres	5.100.164,01
- à la distribution d'un dividende brut d'EUR 8,00	13.418.768,00
- à l'annulation du dividende brut sur actions propres de l'année précédente (*)	-74.655,00
- aux actions propres au 31/12/2022	-121.760,00
- à la prime bénéficiaire pour les membres du personnel	78.694,55
Report à nouveau	651.149.834,22

(*) Les actions Compagnie du Bois Sauvage détenues en propre (s'il y en a) n'ont pas droit au dividende.

Si vous approuvez ces propositions, le dividende d'EUR 8,00 brut sera payé le 4 mai 2023 aux actionnaires.

Après répartition, les fonds propres comptables de la Société s'élèveront à EUR 822.423.712,88.

Le titre Compagnie du Bois Sauvage sera coté ex-dividende à dater du 2 mai 2023 pour un paiement le 4 mai 2023.

10. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition

Au 31 décembre 2022, le capital social est fixé à EUR 84.410.825, représenté par 1.677.346 parts sociales, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, représentant chacune 1/1.677.346 ème du capital social (voir la note 15 pour plus de détail).

Chaque part sociale donne droit à une voix, sans préjudice aux dispositions du CSA.

Le capital pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision d'une assemblée générale statuant dans les formes prévues pour les modifications aux statuts.

L'augmentation peut se faire par la création de nouvelles parts sociales du même type que les parts sociales existantes ou de parts sociales jouissant d'autres droits ou représentant une quotité différente du capital social, ces parts sociales pouvant être libérées, soit en numéraire, soit au moyen de réserves de la Société, soit par des apports en nature.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale prise dans les conditions prescrites pour les modifications aux statuts, la souscription des parts sociales émises contre espèces sera réservée à titre irréductible aux actionnaires anciens, au prorata de leur part dans le capital social au moment de l'augmentation de capital.

Lors de chaque augmentation de capital, le Conseil d'administration peut conclure, aux conditions qu'il juge convenir, toutes conventions en vue de garantir la réalisation de l'augmentation, notamment en faisant souscrire le capital nouveau, à des conditions à fixer

par lui, par un ou plusieurs garants, à charge pour ces derniers, si l'assemblée n'en décide autrement, d'offrir aux porteurs de parts sociales anciennes de leur rétrocéder les parts nouvelles à titre irréductible.

L'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021 a renouvelé pour une période de 5 ans l'autorisation du 24 avril 2013 donnée au Conseil d'administration d'acquiescer conformément aux articles 7 :215 et 7 :221 du CSA, directement ou par l'intermédiaire de sociétés contrôlées agissant pour le compte de Compagnie du Bois Sauvage, un nombre d'actions propres, entièrement libérées, à concurrence de maximum dix pour cent des parts sociales émises, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur à un euro, ni supérieur de plus de vingt pour cent au cours de clôture le plus élevé des vingt derniers jours de cotation précédant l'acquisition.

L'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2017 a approuvé l'article 3.7.2 du Mémorandum de Placement Privé du 21 novembre 2016, conformément à l'article 7 :151 du CSA, qui prévoit le remboursement anticipé de l'emprunt obligataire privé 2016-2023 émis par Compagnie du Bois Sauvage en cas de changement de contrôle de celle-ci.

La Société n'a pas connaissance de l'existence d'un pacte d'actionnaires ou d'administrateurs qui puisse entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote.

La structure de l'actionariat est détaillée à la section 5.7.2.

11. Méthode de valorisation en date du 31 décembre 2022

Les hypothèses de valorisation retenues sont les suivantes :

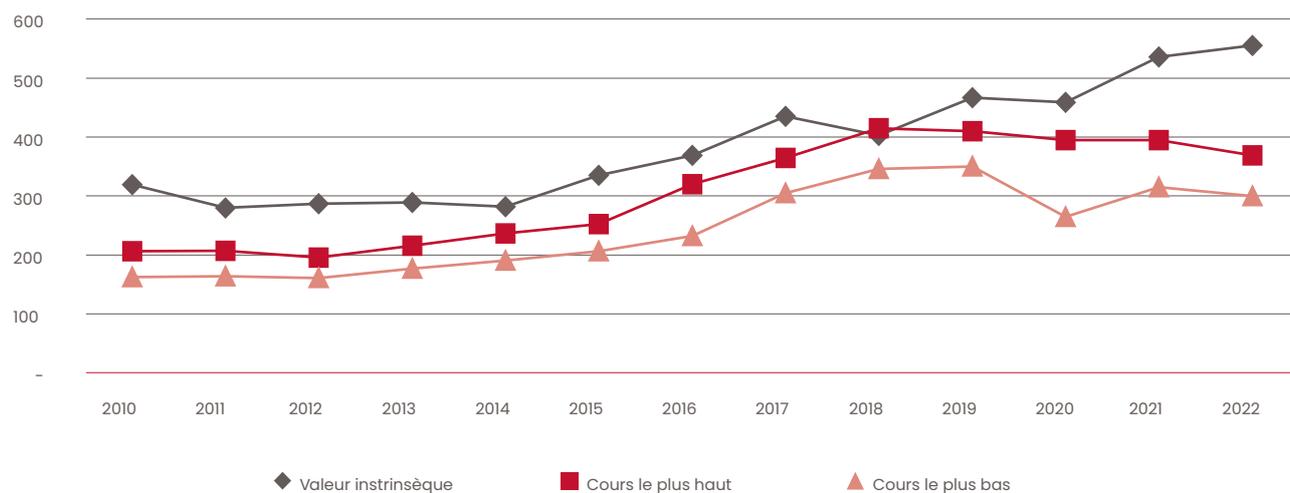
- La juste valeur des immeubles de placement significatifs (plus d'EUR 1 million) est évaluée périodiquement par un expert indépendant alors que celle des autres immeubles est estimée en interne par référence à l'actualisation des loyers futurs. La valorisation par un expert indépendant se base principalement sur la méthode par le rendement (qui se calcule de manière globale sur base d'un taux de capitalisation qui tient compte de la valeur locative du marché) et/ou celle des prix unitaires (qui consiste à déterminer la valeur vénale sur base de valeurs (hors frais d'acquisition) par mètre carré pour les superficies de terrains non-bâties et/ou les superficies des constructions éventuelles).
- Il a été tenu compte du cours de bourse au 31 décembre 2022 pour la valorisation des sociétés cotées.
- Les principales participations non cotées ont été valorisées comme suit :
 - La banque Berenberg a fait l'objet d'une évaluation sur base d'une moyenne entre (i) l'actif net majoré d'un goodwill net du capital alloué au risque et (ii) l'actif net réévalué via le « price-to-book ratio » moyen sur un groupe de sociétés comparables. La première méthode de valorisation utilise le « price/earnings ratio » moyen de ce même groupe de sociétés comparables pour évaluer le goodwill à partir des profits générés par la banque. Une décote de 25% est appliquée au résultat final pour tenir compte de l'illiquidité de la participation. À celle-ci s'ajoute une décote de 16% pour tenir compte de distributions statutaires en cas de vente de cette participation. La valorisation ne se basant pas sur des cash flows prévisionnels actualisés, la mention d'un taux d'actualisation n'est pas relevante.
 - Le Groupe Chocolat a fait l'objet d'une évaluation interne sur base d'une moyenne des résultats 2021 et 2022 et du business plan à 3 ans. Les méthodes utilisées sont le DCF (basé sur des chiffres hors IFRS 16) et les multiples de sociétés comparables (multipliés par la moyenne des comptes du résultat de la société sur les deux dernières années). Une décote de 15% est ensuite appliquée au résultat obtenu pour tenir compte de l'illiquidité des participations.
- Les autres sociétés non cotées ont été valorisées, en l'absence de méthode fiable, sur base de leur actif net comptable social ou consolidé (IFRS si disponible) ou maintenues au coût.
- Il n'a pas été calculé d'impôt de liquidation.
- Il n'a pas été tenu compte d'un passif social éventuel.
- Il n'a pas été tenu compte d'autres risques ou passifs que ceux dont les Etats financiers consolidés font état.

11. Méthode de valorisation en date du 31 décembre 2022

L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR INTRINSÈQUE PAR ACTION EST LA SUIVANTE

	31/12/2022	31/12/2021
Valeur intrinsèque « in the money »	557,58	536,23
Valeur intrinsèque « fully diluted »	557,58	536,23

ÉVOLUTION DE LA VALEUR INTRINSÈQUE « FULLY DILUTED »



◆ Valeur intrinsèque

■ Cours le plus haut

▲ Cours le plus bas

12. Indicateurs alternatifs de performance et lexique

Valeur intrinsèque :

La valeur intrinsèque correspond aux capitaux propres consolidés corrigés de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable des participations consolidées globalement. Mise en garde : Compagnie du Bois Sauvage rappelle aux investisseurs que le calcul de la valeur intrinsèque est sujet aux incertitudes et aux risques inhérents à ce genre d'évaluation et ne constitue pas une mesure de la valeur actuelle ou future des actions de la Société (voir aussi le point 11). La valeur intrinsèque par action a été calculée hors actions propres.

Mise en garde :

Compagnie du Bois Sauvage rappelle aux investisseurs que le calcul de la valeur intrinsèque est sujet aux incertitudes et aux risques inhérents à ce genre d'évaluation et ne constitue pas une mesure de la valeur actuelle ou future des actions ordinaires de la Société.

La valeur intrinsèque « in the money » :

Valeur intrinsèque qui suppose l'exercice des warrants et options dans le cas où le prix de conversion ou d'exercice est inférieur au cours de bourse.

La valeur intrinsèque « fully diluted » :

Valeur intrinsèque qui suppose l'exercice de l'ensemble des warrants et options en circulation.

EBITDA :

L'Ebitda correspond à l'excédent brut d'exploitation et se calcule en ajoutant au « Résultat opérationnel » les « Amortissements, pertes de valeur et provisions ».

Trésorerie consolidée :

La trésorerie consolidée est la somme des « Autres actifs courants et non-courants » de trésorerie (voir note 9), des « Actifs financiers à la juste valeur via résultat » et de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Endettement net consolidé hors IFRS 16 / Excédent net de trésorerie consolidée hors IFRS 16 :

L'endettement net consolidé hors IFRS 16 (si négatif) / excédent net de trésorerie consolidée hors IFRS 16 (si positif) est la trésorerie consolidée de laquelle on soustrait les « Emprunts » courants et non-courants.

Résultat opérationnel avant cessions, variations de juste valeur et dépréciations :

Le résultat opérationnel avant cessions, variations de juste valeur et dépréciations est la différence entre les « Produits opérationnels » (ventes, intérêts et dividendes, produits locatifs et autres produits) et les « Charges opérationnelles » (approvisionnements, frais de personnel, amortissements, pertes de valeur, provisions, charges financières et autres charges) augmentée de la « Part dans le résultat des participations mises en équivalence ».

13. Perspectives 2023

Événements post clôture, projets et perspectives

Les événements postérieurs à la clôture sont aussi repris en note 30.

- Depuis le 31 décembre 2022, Compagnie du Bois Sauvage a acheté 150.397 actions AGEAS.
- Il n'existe à ce jour pas de dossier d'investissement en voie de réalisation. Compagnie du Bois Sauvage continue à être attentive à toute proposition qui pourrait renforcer ses axes stratégiques.

14. Calendrier financier

Calendrier financier

Date de détachement du dividende (ex-date) :	2 mai 2023
Date d'enregistrement du dividende (record date) :	3 mai 2023
Paiement du dividende :	4 mai 2023
Résultats semestriels :	septembre 2023
Résultats annuels :	début mars 2024
Assemblée générale :	quatrième mercredi du mois d'avril

15. Mécénat

Poursuivant sa ligne de conduite en matière de mécénat culturel, Compagnie du Bois Sauvage est intervenue dans le sponsoring de la marche de 100km organisée par l'asbl « Oxfam » ainsi que dans le sponsoring de l'asbl « Infirmiers de rue » qui a pour objet l'aide aux personnes sans-abris.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET STATUTAIRES

Exercice 2022

SOMMAIRE

Etats financiers consolidés

Etat consolidé de la situation financière	62
Etat consolidé du résultat global	64
Etat consolidé des variations des capitaux propres	65
Tableau consolidé des flux de trésorerie	66

Notes aux états financiers consolidés

1. Informations générales	67
2. Principes et méthodes comptables	67
3. Informations sectorielles	80
4. Immobilisations corporelles	83
5. Immeubles de placement	85
6. Goodwill et immobilisations incorporelles	86
7. Participations mises en équivalence	88
8. Participations à la juste valeur via résultat	91
9. Autres actifs courants et non courants	93
10. Impôts sur le résultat	94
11. Stocks	95
12. Clients et autres débiteurs	96
13. Actifs financiers à la juste valeur via résultat	97
14. Trésorerie et équivalent de trésorerie	97
15. Capital et réserves	98
15 bis. Participations ne donnant pas le contrôle	100
16. Emprunts courants et non courants	101
17. Provisions	103
18. Fournisseurs et autres créditeurs	104
19. Autres passifs financiers	104
20. Instruments financiers et gestion des risques	105
21. Produits opérationnels	109
22. Charges opérationnelles	110
23. Résultat sur cessions	112
24. Variations de juste valeur et dépréciations	113
25. Résultat par action	114
26. Contrats de location	115
27. Paiements fondés sur des actions	116
28. Informations relatives aux parties liées	117
29. Engagements et droits	119
30. Événements postérieurs à la clôture	119
31. Liste des filiales	120

Rapport du Commissaire	121
------------------------	-----

Comptes sociaux – Normes belges

Bilan après répartition	128
Compte de résultats	130
Annexes	132

**Etats financiers consolidés et
comptes sociaux au 31 décembre 2022**

Présentés à l'Assemblée Générale du 26 avril 2023

Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre

x € 1.000	Note	2022	2021
Actifs non courants		642.490	598.528
Immobilisations corporelles	4	47.186	44.617
Immeubles de placement	5	11.582	10.904
Goodwill	6	11.003	11.003
Immobilisations incorporelles	6	24.155	25.747
Immobilisations incorporelles droit d'utilisation	26	61.669	56.378
Participations mises en équivalence	7	146.455	149.412
Participations à la juste valeur via résultat	8	243.692	250.520
Autres actifs	9	91.666	47.525
Actifs d'impôts différés	10	5.082	2.422
Actifs courants		277.214	161.773
Stocks	11	26.769	18.950
Clients et autres débiteurs	12	64.317	65.165
Actifs d'impôts exigibles	10	4.182	2.352
Actifs financiers à la juste valeur via résultat	13	24.326	12.807
Autres actifs	9	4.636	2.491
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	152.984	60.008
Actifs non courants détenus en vue de la vente	7	0	106.725
Total de l'actif		919.704	867.026

x € 1.000	Note	2022	2021
Capitaux propres		673.467	590.841
Capitaux propres du Groupe		642.555	562.096
Capital	15	154.297	154.297
Résultats non distribués	15	486.289	411.430
Réserves	15	1.969	-3.631
Participations ne donnant pas le contrôle	15bis	30.912	28.745
Passifs		246.237	276.185
Passifs non-courants		86.657	195.218
Emprunts	16	25.838	137.162
Dettes liées aux contrats de location	26	57.453	53.176
Provisions	17	446	666
Passifs d'impôts différés	10	2.912	4.207
Autres passifs non courants	19	8	7
Passifs courants		159.580	80.967
Emprunts	16	97.510	19.986
Dettes liées aux contrats de location	26	7.406	4.645
Provisions	17	1.709	1.693
Fournisseurs et autres créditeurs	18	47.021	41.787
Passifs d'impôts exigibles	10	4.864	9.680
Autres passifs	19	1.070	3.176
Total du passif et capitaux propres		919.704	867.026

Etat consolidé du résultat global au 31 décembre

x € 1.000	Note	2022	2021
Produits opérationnels	3, 21	268.829	244.816
Ventes		252.754	221.436
Intérêts et dividendes		11.827	21.457
Produits locatifs		856	663
Autres produits		3.392	1.260
Charges opérationnelles	22	-225.897	-199.469
Approvisionnements		-131.033	-113.911
Frais de personnel		-61.522	-54.914
Amortissements, pertes de valeur et provisions		-25.537	-25.182
Charges financières		-6.165	-4.355
Autres charges		-1.640	-1.107
Part dans le résultat des participations mises en équivalence	7	-1.899	19.111
Résultat opérationnel avant cessions, variations de juste valeur et dépréciations		41.033	64.458
Résultat sur cessions	23	94.998	-10
Variations de juste valeur et dépréciations	24	-13.625	25.798
Résultat avant impôts		122.406	90.246
Impôts sur le résultat	10	-8.819	-12.453
RESULTAT DE L'EXERCICE		113.587	77.793
Autres éléments du résultat global		2.895	5.084
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		0	0
Gains et (pertes) actuariels			
Part des autres éléments du résultat global des participations mises en équivalence		0	0
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat		2.895	5.084
Différences de change sur la conversion d'activités à l'étranger		2.907	4.110
Part des autres éléments du résultat global des participations mises en équivalence		-12	974
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		116.482	82.877
Résultat de l'exercice		113.587	77.793
Part du Groupe		108.077	71.263
Participations ne donnant pas le contrôle		5.510	6.530
Résultat global de l'exercice		116.482	82.877
Part du Groupe		110.912	75.723
Participations ne donnant pas le contrôle		5.570	7.154

RÉSULTAT DE L'EXERCICE PAR ACTION AU 31 DÉCEMBRE

€	Note	2022	2021
De base	25	64,73	42,49
Dilué	25	64,73	42,49

Etat consolidé des variations des capitaux propres

x € 1.000	Note	Capital		Réserves			Résultats non distribués	Capitaux propres du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
		Capital social	Primes d'émission	Réserves	Actions propres	Ecart de conversion				
Solde au 1^{er} janvier 2021		84.411	69.886	-7.408	0	-683	353.616	499.822	30.070	529.892
Quote-part dans les réserves de couverture et actuarielles des participations mises en équivalence	7, 15			974				974		974
Variation du périmètre de consolidation	7, 15									
Variations des écarts de conversion	7, 15					3.486		3.486	624	4.110
Autres	15									
Autres éléments du résultat global		0	0	974	0	3.486	0	4.460	624	5.084
Résultat net de l'exercice							71.263	71.263	6.530	77.793
Résultat global de l'exercice		0	0	974	0	3.486	71.263	75.723	7.154	82.877
Dividendes versés	15						-13.083	-13.083	-3.400	-16.483
Capital et Primes d'émission	15								1.539	1.539
Variation du périmètre de consolidation	15, 31								-6.617	-6.617
Mouvements sur actions propres (achats/annulation)	15									0
Autres	15						-366	-366	-1	-367
Solde au 31 décembre 2021		84.411	69.886	-6.434	0	2.803	411.430	562.096	28.745	590.841
Solde au 1^{er} janvier 2022		84.411	69.886	-6.434	0	2.803	411.430	562.096	28.745	590.841
Quote-part dans les réserves de couverture et actuarielles des participations mises en équivalence	7, 15			-12				-12		-12
Variation du périmètre de consolidation	7, 15							0		0
Variations des écarts de conversion	7, 15					2.847		2.847	60	2.907
Autres	15									
Autres éléments du résultat global		0	0	-12	0	2.847	0	2.835	60	2.895
Résultat net de l'exercice							108.077	108.077	5.510	113.587
Résultat global de l'exercice		0	0	-12	0	2.847	108.077	110.912	5.570	116.482
Dividendes versés	15						-26.427	-26.427	-3.400	-29.827
Capital et Primes d'émission	15									0
Variation du périmètre de consolidation	15			6.394		1.471	-5.699	2.166		2.166
Mouvements sur actions propres (achats/annulation)	15				-5.100			-5.100		-5.100
Autres	15						-1.092	-1.092	-3	-1.095
Solde au 31 décembre 2022		84.411	69.886	-52	-5.100	7.121	486.289	642.555	30.912	673.467

Tableau consolidé des flux de trésorerie

x € 1.000	Note	2022	2021
Résultat avant impôts		122.406	90.246
Ajustements			
Résultat sur cessions	23	-94.998	10
Variations de juste valeur et dépréciations	24	13.625	-25.798
Part dans le résultat des participations mises en équivalence	7	1.899	-19.111
Charges financières	22	6.165	4.355
Produits d'intérêts et de dividendes	21	-11.827	-21.457
Amortissements, pertes de valeur et provisions (hors IFRS 16)	4, 6, 22	11.055	11.646
Amortissements des actifs droit d'utilisation (IFRS 16)	6, 22	14.482	13.536
Autres		3.267	10.566
Variations du besoin en fonds de roulement			
Eléments de l'actif courant ⁽¹⁾		-11.261	-8.464
Eléments du passif courant ⁽²⁾		5.234	7.633
Intérêts payés		-8.271	-3.449
Intérêts encaissés		4.629	982
Dividendes encaissés			
Participations mises en équivalence	7	3.349	8.210
Autres participations	21	8.804	18.905
Impôts payés		-19.420	-7.601
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		49.138	80.209
(Acquisitions) / cessions de participations mises en équivalence	7	-2.138	-10.603
(Acquisitions) / cessions de participations détenues en vue de la vente	7	203.807	0
(Acquisitions) / cessions de participations à la juste valeur via résultat	8	-5.915	546
(Acquisitions) / cessions d'autres instruments financiers	9	-56.823	1.628
(Acquisitions) / cessions d'immeubles de placement	5	-23	-131
(Acquisitions) / cessions d'immobilisations corporelles	4	-11.754	-4.639
(Acquisitions) / cessions d'immobilisations incorporelles	6	-1.139	-14.876
(Acquisitions) / cessions d'autres actifs non courant		358	663
Flux de trésorerie des activités d'investissement		126.373	-27.412
Nouveaux emprunts (hors IFRS 16)	16	8.132	30.495
Remboursement d'emprunts (hors IFRS 16)	16	-41.932	-49.513
Remboursement de dettes liées aux contrats de location	16	-12.735	-662
Augmentation / (réduction) de capital	15	0	0
Dividendes versés aux actionnaires du Groupe		-26.427	-13.083
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-3.400	-3.400
Ventes (Achats) d'actions détenues en propres		-5.100	0
Autres		-1.073	-7.559
Flux de trésorerie des activités de financement		-82.535	-43.722
Flux de trésorerie net de l'exercice		92.976	9.075
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		60.008	50.933
Effet de change sur la trésorerie et équivalents en devise		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		152.984	60.008

(1) Variations du besoin en fonds de roulement relatifs aux stocks, clients, Autres actifs.

(2) Variations du besoin en fonds de roulement relatifs aux fournisseurs, créiteurs et autres passifs.

1. Informations générales

Compagnie du Bois Sauvage SA (la « Compagnie » ou la « Société ») est une société à caractère patrimonial de droit belge cotée sur Euronext Brussels. Les principales activités de la Compagnie et de ses filiales (le « Groupe ») sont décrites dans la note 3 et dans le rapport de gestion consolidé.

Les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 6 mars 2023. Les principes et méthodes comptables utilisés pour l'établissement de ces états financiers sont identiques à ceux adoptés au 31 décembre 2021 à l'exception de l'application par le Groupe des nouvelles normes, interprétations et révisions qui lui sont imposées depuis le 1^{er} janvier 2022.

2. Principes et méthodes comptables

Déclaration de conformité et dispositions applicables

Les états financiers consolidés de la Compagnie ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Au cours de l'exercice, le Groupe a appliqué les nouvelles normes et interprétations suivantes :

- Amendement à IFRS 16 Contrats de location : Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} avril 2021)
 - Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)
 - Amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : contrats déficitaires - Coût d'exécution du contrat (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)
 - Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises : référence au cadre conceptuel (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)
 - Améliorations annuelles 2018-2020 des IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)
- Par ailleurs, le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes et interprétations suivantes qui ont été émises avant la date d'autorisation de publication des états financiers consolidés mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2022 :
- Amendements à IFRS 17 Contrats d'assurance : Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023)
 - Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : classification de passifs comme courants ou non-courants et passifs non-courants avec covenants (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024, mais non encore adoptés au niveau européen)
 - Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023)
 - Amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition d'estimations comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023)
 - Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023)
 - Amendements à IFRS 16 Contrats de location : Passif Locatif dans une Transaction de cession-bail (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024, mais non encore adoptés au niveau européen)
- L'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les Etats financiers consolidés du Groupe.

Principes de consolidation

Filiales

La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- détient le pouvoir sur l'entité émettrice ;
- est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Société doit réévaluer si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la Société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle peut cependant avoir des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. La Société prend en considération tous les faits et circonstances lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir.

Les comptes des filiales sont repris dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle par le Groupe débute et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle cesse. L'ensemble des soldes et opérations intragroupe et des profits latents sur des transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés. Lorsque cela s'avère nécessaire, des ajustements sont opérés aux états financiers des filiales de façon à aligner leurs méthodes comptables sur celles du Groupe. Si la date de clôture des états financiers d'une filiale ne correspond pas au 31 décembre, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions qui se sont produites par rapport à la date du 31 décembre. Si la différence entre les dates de clôture excède 3 mois, la filiale prépare des états financiers au 31 décembre.

Les capitaux propres et le résultat net attribuables aux participations ne conférant pas le contrôle (anciennement appelés « intérêts minoritaires ») sont présentés séparément, respectivement dans l'état de la situation financière et dans l'état du résultat global.

La participation ne conférant pas le contrôle peut être évaluée soit à la juste valeur, soit à la part proportion-

nelle de la participation contrôlante dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation est fait au cas par cas. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne conférant pas le contrôle est le montant de ces participations à la comptabilisation initiale, majoré de la part proportionnelle de ces participations dans les variations ultérieures des capitaux propres. Le résultat global total est attribué aux participations ne conférant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces participations.

Des modifications de la part d'intérêt de la Compagnie dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres. Toute différence entre le montant de l'ajustement appliqué aux participations ne conférant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres et attribuée aux actionnaires de la Compagnie.

Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, le profit ou la perte de cession est calculé comme la différence entre (i) la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et la juste valeur de toute participation conservée et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et passifs de la filiale et de toute participation ne conférant pas le contrôle. En cas de perte de contrôle, la participation est déconsolidée et les éléments relatifs à cette participation précédemment comptabilisés en capitaux propres sont repris en résultat. La juste valeur d'un investissement conservé dans l'ancienne filiale à la date de la perte de contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur de la comptabilisation initiale d'un actif financier selon IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ou bien, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une coentreprise ou entreprise associée.

Le traitement du goodwill est décrit au paragraphe « goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises ».

Coentreprises et entreprises associées

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur une entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable en participant aux décisions de politique financière et opérationnelle. Cette influence est présumée si le Groupe détient au moins 20% des droits de vote.

Le résultat, les actifs et les passifs des coentreprises et des entreprises associées sont incorporés dans les états financiers suivant la méthode de la mise en équivalence et ce, à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable débute jusqu'à ce que ce contrôle conjoint ou cette influence notable cesse.

Lors de la perte d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, la Compagnie évalue à la juste valeur tout investissement qu'elle conserve dans l'ancienne coentreprise ou entreprise associée. La Compagnie comptabilise en résultat toute différence entre (i) la juste valeur de tout investissement conservé et de tout produit lié à la sortie de la fraction de participation dans la coentreprise ou l'entreprise associée et (ii) la valeur comptable de l'investissement à la date de la perte du contrôle conjoint ou de l'influence notable.

Lorsque la quote-part de la Compagnie dans les fonds propres de la coentreprise ou de l'entreprise associée est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision, et un passif est comptabilisé, seulement dans la mesure où la Compagnie a encouru une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise.

Lors de l'acquisition de la participation, toute différence entre le coût de la participation et la quote-part de la Compagnie dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables de la coentreprise ou de l'entreprise associée est comptabilisée comme goodwill. Le goodwill est inclus dans la valeur comptable de la participation et soumis à un test de dépréciation.

Lorsqu'une entreprise du Groupe réalise une transaction avec une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée, les pertes et profits non réalisés sont éliminés à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entité concernée, sauf lorsque les pertes non réalisées donnent l'indication d'une perte de valeur de l'actif transféré.

Lorsque cela s'avère nécessaire, des ajustements sont opérés aux états financiers des coentreprises et des entreprises associées de façon à aligner leurs

méthodes comptables sur celles du Groupe. Si la date de clôture des états financiers d'une entité contrôlée conjointement ou d'une entreprise associée ne correspond pas à la date du 31 décembre, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions qui se sont produites par rapport au 31 décembre. Si la différence entre les dates de clôture excède 3 mois, l'entité contrôlée conjointement ou l'entreprise associée prépare des états financiers au 31 décembre.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises (Business Combinations) sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés, des passifs repris et des parts de capitaux propres émises par le Groupe en échange du contrôle sur l'entreprise acquise. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Si applicable, la contrepartie transférée lors de l'acquisition comprend tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. Des variations ultérieures à la juste valeur sont comptabilisées contre le coût d'acquisition lorsque ces variations répondent à la définition d'ajustements de la période d'évaluation. Toutes les autres variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif sont comptabilisées selon les principes comptables applicables. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le Groupe réévalue la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat. Les montants relatifs à la participation détenue précédemment qui étaient comptabilisés en autres éléments du résultat global, sont comptabilisés sur la même base que si le Groupe avait directement sorti sa participation antérieure.

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des impôts différés, des avantages du personnel, des droits de paiement fondés sur des actions et des actifs détenus en vue de la vente.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de reporting au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe mentionne les montants relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés pendant la période d'évaluation au cours de laquelle des actifs ou des passifs additionnels sont comptabilisés afin de refléter les informations nouvelles qui sont obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient abouti à la comptabilisation de ces actifs et passifs à cette date.

La période d'évaluation prend fin dès que le Groupe reçoit l'information qu'il recherchait à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition ou dès qu'il apprend qu'il est impossible d'obtenir des informations supplémentaires. Cependant, la période d'évaluation ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition.

Goodwill

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle l'acquéreur obtient le contrôle de l'entreprise acquise). Le goodwill est évalué comme étant l'excédent du total de (i) la contrepartie transférée, (ii) le montant d'une participation ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et (iii) la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si après réexamen, la part du Groupe dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis excède le total de (i) la contrepartie transférée, (ii) le montant d'une participation ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et (iii) la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, cet excédent est comptabilisé directement en résultat.

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est soumis à un test de dépréciation. Pour la réalisation de ce test, le goodwill est affecté à chaque unité génératrice de trésorerie du Groupe qui bénéficiera des synergies du regroupement d'entreprises. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été affecté sont soumises à des tests de dépréciation sur une base annuelle ou plus fréquemment lorsqu'il existe des indica-

tions de dépréciation de l'unité. Si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie dépasse sa valeur recouvrable, la perte de valeur qui en résulte est comptabilisée en résultat et affectée en premier lieu en diminution de l'éventuel goodwill puis aux autres actifs de l'unité proportionnellement à leur valeur comptable. Une dépréciation comptabilisée sur un goodwill n'est pas reprise lors d'un exercice ultérieur.

Lors de la cession d'une filiale, le montant attribuable au goodwill est inclus dans la détermination du résultat de la cession.

Opérations en devises

Dans les états financiers de la Compagnie et de chaque filiale, coentreprise ou entreprise associée, les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées, lors de leur comptabilisation initiale, dans la devise fonctionnelle de la société concernée en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la clôture, les éléments monétaires en monnaies étrangères sont convertis au taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts provenant de la réalisation ou de la conversion d'éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont enregistrés en résultats par la filiale dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Lors de la consolidation, les résultats et la situation financière des activités à l'étranger du Groupe sont convertis en euro qui constitue la monnaie de présentation des états financiers consolidés. Ainsi, les actifs et passifs sont convertis au taux en vigueur à la date de clôture alors que les produits et charges sont convertis au taux moyen de l'année. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et sont cumulés avec les capitaux propres sous la rubrique « écarts de conversion ». De tels écarts de change sont comptabilisés en résultat lors de la cession de la société concernée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimée. À chaque date de clôture, la durée d'utilité est revue.

Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

- Constructions : 3%
(30 à 40 ans pour les bâtiments industriels)
- Installations, machines et outillages : 6,66% et 10%
- Améliorations à des propriétés louées : 16,67%
- Matériel roulant : 20%
- Agencements et accessoires : 25%
- Matériel informatique : 33%

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation dès qu'il existe une indication que l'actif puisse être déprécié (voir section sur la 'Dépréciation d'actifs' ci-dessous).

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt attribuables à la construction ou la production d'une immobilisation corporelle significative nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisée font partie du coût de cette immobilisation.

Subventions en capital

Les subventions relatives aux achats d'immobilisations corporelles sont déduites du coût de ces immobilisations. Elles sont comptabilisées au bilan à leur valeur attendue au moment de l'approbation initiale de la subvention. Cette valeur peut faire l'objet d'une correction après son approbation finale par les autorités. La subvention est donc portée en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles elle se rapporte.

Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain, construction ou les deux) détenu pour en retirer des loyers et/ou pour réaliser une plus-value et non pas pour la production ou la fourniture de biens ou de services, à des fins administratives ou pour le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont portés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de la juste valeur des immeubles de placement sont directement comptabilisées dans la rubrique appropriée du compte de résultats. La juste valeur des immeubles de placement significatifs (plus d'EUR 1 million) est évaluée périodiquement par un expert indépendant alors que celle des autres immeubles est estimée par référence à l'actualisation des loyers futurs.

Immeubles destinés à la vente

Les biens immeubles destinés à la vente sont évalués à leur coût de revient, lequel comprend outre le prix d'acquisition des terrains, les coûts directs et indirects liés à leur conception et à leur réalisation et les charges financières relatives aux capitaux spécifiquement empruntés pour en financer la construction. Cette incorporation cesse dès que le bien est totalement achevé.

Les ventes des biens immeubles sont actées au moment où l'acquéreur est engagé légalement de façon irrévocable. Le résultat des biens vendus sur plan ou en construction est acté au fur et à mesure de l'accomplissement des obligations de la société vis à vis de l'acquéreur. Le degré d'accomplissement des obligations est déterminé par le rapport entre les coûts relatifs à la période se terminant à la date de clôture de l'exercice et le total du coût de revient prévisionnel.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées s'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si son coût peut être évalué de façon fiable. Elles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur éventuels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée sont amorties selon la méthode linéaire sur base de la meilleure estimation de leur durée d'utilité. Si la durée d'utilité est indéterminée, l'immobilisation incorporelle n'est pas amortie mais soumise au moins annuellement à un test de dépréciation (voir section sur la 'Dépréciation d'actifs' ci-dessous).

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles et, le cas échéant, le fait que cette durée soit indéterminée sont revus à chaque clôture.

Immobilisations incorporelles droit d'utilisation (contrats de location)

Le Groupe en tant que preneur

Le Groupe dispose en location principalement de bâtiments (magasins en propre loués par le Groupe Chocolatier) ainsi que de véhicules. Les contrats de location pour les véhicules sont généralement pris pour une période contractuelle de 5 ans alors que ceux pour les bâtiments ont une durée comprise entre 9 et 12 ans mais peuvent être étendus sur base d'un accord mutuel entre le bailleur et le locataire. Les

contrats de location sont négociés de manière individuelle et peuvent contenir différents termes ou conditions spécifiques. Ils n'imposent pas d'autres engagements que des dépôts de garanties sur les biens loués, ces garanties étant détenues par le bailleur durant la durée du bail.

À la date de passation d'un contrat, le Groupe apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (tablettes et ordinateurs personnels, petites pièces de mobilier de bureau et téléphones). Pour ces types de contrats, le Groupe comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, ce qui est généralement le cas pour les contrats de location du Groupe, le taux d'emprunt marginal utilisé est le taux que le Groupe devrait payer pour emprunter les fonds nécessaires à l'obtention d'un actif de valeur similaire à celle de l'actif du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire avec des conditions et des garanties similaires. Afin de déterminer le taux d'emprunt marginal, le Groupe a utilisé une approche progressive en prenant comme valeur de départ un taux d'intérêt sans risque, ajusté d'un spread de crédit théorique appliqué par les établissements bancaires lors de financements récents. A noter que le taux d'emprunt marginal a également tenu compte de paramètres spécifiques aux baux tels que la durée, le pays et la devise.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements de loyers fixes, y compris en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;

- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début ;
- la somme que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location.

L'obligation locative est présentée sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière. Elle est ultérieurement augmentée pour refléter les intérêts sur l'obligation locative (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) et diminuée pour refléter les paiements de loyer effectués.

Le Groupe réévalue l'obligation locative (et apporte un ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation connexe) :

- lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location ou qu'il y a une modification de l'évaluation concernant l'exercice d'une option d'achat résultant d'un événement ou d'un changement de circonstances important, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé ;
- lorsque les paiements de loyers changent en raison de la variation d'un indice ou d'un taux ou d'un changement des sommes qu'on s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation inchangé (à moins que le changement dans les paiements de loyers résulte de la fluctuation d'un taux d'intérêt variable, auquel cas un taux d'actualisation révisé est appliqué) ;
- lorsqu'un contrat de location est modifié et que la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat de location distinct, auquel cas l'obligation locative est réévaluée sur la base de la durée du contrat de location modifié en actualisant la valeur des paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé à la date d'entrée en vigueur de la modification.

Le Groupe n'a pas apporté de tels ajustements au cours des périodes présentées.

L'actif au titre du droit d'utilisation comprend le montant initial de l'obligation locative correspondante et les paiements de loyers effectués à la date de début du contrat ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts directs initiaux. Il est ensuite évalué au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice prévu d'une option d'achat par le Groupe, l'actif au titre du droit d'utilisation connexe doit être amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

Le Groupe applique IAS 36 pour déterminer si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié et il comptabilise toute perte de valeur de la manière décrite à la méthode relative aux immobilisations corporelles.

Les loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Par mesure de simplification, IFRS 16 offre au preneur le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante locative. Le Groupe n'a pas appliqué cette mesure de simplification. Lorsqu'un contrat contient une composante locative et une ou plusieurs autres composantes locatives ou non locatives, le Groupe répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives y relatives.

Le Groupe en tant que bailleur

Le Groupe conclut des contrats de location dans lesquels il intervient en tant que bailleur de certains de ses immeubles de placement.

Le Groupe classe les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que bailleur comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Les contrats sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Si le Groupe est un bailleur intermédiaire, il doit comptabiliser le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. Le contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement ou un contrat de location simple par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal.

Les produits locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les montants à recevoir des preneurs en vertu des contrats de location-financement sont comptabilisés à titre de créances, au montant correspondant à l'investissement net du Groupe dans le contrat de location. Les produits tirés des contrats de location-financement sont répartis entre les périodes de façon à refléter un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours de l'investissement net du Groupe dans le contrat de location.

Lorsqu'un contrat contient des composantes locatives et des composantes non locatives, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 15 pour répartir la contrepartie prévue au contrat à chaque composante.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont répartis dans les catégories suivantes.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Cette catégorie comporte principalement les participations détenues à des fins de transactions (trading), les participations qui ne sont pas détenues à des fins de transactions (trading) et sur lesquelles le Groupe n'exerce pas une influence notable (présumée à partir de 20%) et les instruments dérivés représentant des actifs, notamment les options acquises par le Groupe.

Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur directement dans le compte de résultats. La juste valeur correspond au prix coté sur un marché actif ou, en l'absence d'un tel marché, la juste valeur est calculée en utilisant des modèles d'évaluation prenant en compte les données actuelles du marché.

Actifs financiers au coût amorti

Il s'agit des actifs financiers qui rencontrent les deux conditions suivantes prescrites par la norme IFRS 9 :

- Les flux de trésorerie associés à ces actifs financiers correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le principal ; et
- La détention de ces actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de les détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels.

Cette catégorie comporte principalement les créances, y compris les créances commerciales, les prêts et la trésorerie.

Ces actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti qui correspond au montant initialement comptabilisé, diminué des remboursements en principal et majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence éventuelle entre ce montant initial et le montant à l'échéance en appliquant le taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de perte de valeur sur base de la méthode des pertes de crédit attendues selon les principes de la norme IFRS 9.

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les placements en instruments d'emprunt évalués au coût amorti, les créances locatives, les créances clients. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit

qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

Le Groupe comptabilise toujours des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les créances clients et les créances locatives. Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice de provisions fondée sur l'historique des pertes de crédit du Groupe, après ajustement pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'évolution aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu.

Pour tous les autres instruments financiers (y compris les prêts sous forme d'obligations), le Groupe comptabilise des pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe doit évaluer la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier à un montant correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues découlant de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Par comparaison, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la clôture.

i) Le risque de crédit

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un instrument financier a augmenté d'une façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier. Pour faire cette évaluation, le Groupe tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Les informations prospectives prises en considération comprennent les perspectives d'avenir des secteurs dans lesquels les débiteurs du Groupe exercent

leurs activités provenant de rapports rédigés par des experts en économie, des analystes financiers, des organismes gouvernementaux, des groupes de réflexion pertinents et autres organisations semblables, ainsi que diverses sources externes d'informations et de prévisions économiques en lien avec les activités de base du Groupe.

Quel que soit le résultat de l'évaluation ci-dessus, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 60 jours, à moins que le Groupe dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté.

Cependant, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale s'il détermine que ce risque est faible à la date de clôture. Le risque que comporte un instrument financier est faible si, par exemple, le débiteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme, ou si cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Le Groupe fait régulièrement le suivi de l'efficacité des critères utilisés pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit et les revoit s'il y a lieu pour s'assurer que les critères permettent d'identifier les augmentations importantes du risque de crédit avant que le montant ne devienne en souffrance.

ii) Définition de défaillance

Le Groupe considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables :

- le manquement à des clauses financières restrictives par un débiteur ;
- les informations établies en interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris le Groupe, (sans tenir compte des garanties détenues par le Groupe).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, le Groupe considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif finan-

cier est en souffrance depuis plus de 180 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

iii) Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier sont, par exemple, l'octroi, par le ou les prêteur(s) à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances, ou la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur.

iv) Politique liée aux réductions de valeur

Le Groupe réduit la valeur d'un actif financier lorsque des informations indiquent que le débiteur éprouve de grandes difficultés financières et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement, par exemple lorsque le débiteur est en situation de liquidation ou a entamé une procédure de faillite, ou, dans le cas des créances clients, lorsque les montants sont en souffrance depuis plus de deux ans, selon l'événement qui a lieu en premier. Les actifs financiers sortis du bilan peuvent encore faire l'objet de mesures aux termes des procédures de recouvrement du Groupe, compte tenu de l'avis juridique le cas échéant. Les montants recouverts sont comptabilisés en résultat net.

v) Évaluation et comptabilisation des pertes de crédit attendues

Dans le cas des actifs financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus au Groupe selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Dans le cas d'une créance locative, les flux de trésorerie qu'on utilise pour déterminer les pertes de crédit attendues devraient correspondre aux flux de trésorerie utilisés pour évaluer la créance locative selon IFRS 16.

Le Groupe comptabilise un gain ou une perte de valeur pour tous les instruments financiers et un ajustement correspondant de leur valeur comptable par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes (compte intitulé Amortissements, pertes de valeur et provisions du compte de résultats).

Stocks

Les stocks sont évalués au montant le plus faible entre le coût et la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition et de transformation ainsi que les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, y compris les coûts d'emprunt encourus sur des stocks nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être vendus. Le coût est déterminé sur base de la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente. La dépréciation sur stock pour les ramener à leur valeur nette de réalisation est comptabilisée en charge de l'exercice au cours duquel elle se produit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides, qui sont facilement convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Lorsque, à la date de clôture des états financiers, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés soient cédés, ils sont désignés comme actifs (ou groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture des états financiers, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et réaliser leur vente dans un délai maximal d'un an.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont présentés séparément dans le bilan.

Dépréciation d'actifs autres que du goodwill

A chaque date de clôture, le Groupe vérifie la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs aient subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, l'actif fait l'objet d'un test de dépréciation consistant à comparer sa valeur comptable à sa valeur recouvrable. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif individuellement, le test est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle cet actif appartient.

La valeur recouvrable d'un actif (UGT) correspond au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie futurs estimés provenant de l'actif (UGT) qui sont actualisés selon un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur-temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat pour la différence.

Si la perte de valeur s'inverse ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (UGT) est portée à sa valeur recouvrable révisée à la hausse. Toutefois, la valeur comptable ainsi augmentée n'excède pas celle qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été enregistrée sur cet actif (UGT). La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat.

Capital social

En cas de rachat (ou cession) d'actions propres, le montant de la contrepartie payée (ou reçue) est directement porté en diminution (ou augmentation) des capitaux propres.

Passifs financiers

Emprunts non convertibles

Les emprunts se composent d'emprunts bancaires et d'emprunts obligataires. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de tran-

saction directement encourus. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Emprunts convertibles

Les obligations convertibles et les obligations assorties de warrants constituent des instruments composés d'une partie « dette » et d'une partie « capitaux propres ». A la date d'émission, la juste valeur de la composante « dette » est estimée en utilisant le taux d'intérêt du marché pour des obligations similaires non convertibles. La différence entre le produit de l'émission de l'obligation et la juste valeur ainsi attribuée à la composante « dette », représentant la valeur du droit de convertir l'obligation en actions (ou de souscrire à de nouvelles actions), est directement comptabilisée dans les capitaux propres. Les coûts de transaction sont répartis entre la composante « dette » et la composante « capitaux propres » sur base de leur valeur comptable relative à la date d'émission.

La charge d'intérêt sur la composante « dette » est calculée en appliquant à l'instrument le taux d'intérêt du marché pour des dettes similaires non convertibles. La différence entre ce montant et l'intérêt payé est ajoutée à la valeur comptable de la composante « dette » en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés qui constituent des passifs financiers sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur directement dans le compte de résultats. La juste valeur correspond au prix coté sur un marché actif ou, en l'absence d'un tel marché, est calculée en utilisant des modèles d'évaluation prenant en compte les données actuelles du marché.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui correspond à la valeur nominale de ces dettes dans la plupart des cas.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle résultera en une sortie d'avantages économiques qui peuvent être estimés de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provisions correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si cela s'avère approprié, les provisions sont déterminées sur une base actualisée.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées uniquement quand le Groupe a adopté un plan formel et détaillé de restructuration qui a été annoncé aux parties concernées avant la date de clôture.

Avantages du personnel

Plan de pension à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies en Belgique sont légalement soumis à des taux de rendement minimaux garantis. Ainsi, strictement, ces plans répondent à la définition d'un régime à prestations définies selon IAS 19 – Avantages du personnel.

En considérant les projections de salaires de fin de carrière (méthode des unités de crédit projetées) sur une base individuelle, les avantages postérieurs à l'emploi sont évalués en appliquant une méthode qui se base sur des hypothèses en termes de taux d'actualisation, d'espérance de vie, de rotation du personnel, de salaires, de revalorisation des rentes, de l'inflation des coûts médicaux et de l'actualisation des montants à payer. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Les montants comptabilisés au titre des engagements postérieurs à l'emploi correspondent à la différence entre la valeur actuelle des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime destinés à les couvrir. Lorsque le résultat de ce calcul est en déficit, une obligation est constatée au passif du bilan. Dans le cas contraire, un actif net limité au montant le plus faible entre l'excédent du régime à prestations définies et la valeur actuelle de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime est constaté.

Le coût des prestations définies se compose du coût des services et des intérêts nets (basés sur le taux d'actualisation) sur le passif net ou l'actif net, comptabilisés tous deux en résultat, et des réévaluations du passif net ou de l'actif net, comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Le coût des services se compose du coût des services actuels, du coût des services passés résultant des amendements aux régimes ou des pertes ou gains sur les réductions et liquidations.

Paiement fondé sur des actions

Les warrants accordés à certains membres du personnel constituent des paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres. Ils sont évalués à leur juste valeur estimée selon le modèle de Black & Scholes à la date d'attribution des instruments. Ce montant est comptabilisé en charges du personnel en contrepartie des capitaux propres sur la période d'acquisition des droits de façon linéaire sur base de l'estimation des instruments qui seront finalement acquis.

Répartition bénéficiaire

Les dividendes versés par la Compagnie à ses actionnaires sont repris en déduction des capitaux propres au moment de la décision de l'Assemblée générale. Le bilan est donc établi avant répartition bénéficiaire.

Les tantièmes versés aux administrateurs sont comptabilisés en charges du personnel.

Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comportent les impôts courants et les impôts différés.

L'impôt courant correspond à la charge d'impôts attendue sur base du bénéfice comptable de l'exercice en cours ainsi que les ajustements des impôts des exercices précédents.

Les impôts différés sont comptabilisés à l'aide de la méthode du report variable (*liability method*) sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs dans les états financiers et leur base fiscale. Les passifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles taxables et les actifs d'impôts différés sont enregistrés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, sur lesquels ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, seront disponibles.

Les impôts différés ne sont pas enregistrés si la différence temporelle porte sur le goodwill ou provient de la comptabilisation initiale (autre que dans un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans

une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés sur des différences temporelles émanant des participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, excepté lorsque le Groupe est à même de contrôler le renversement de la différence temporelle et lorsqu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir proche.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et ajustée dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour recouvrer tout ou partie de l'actif.

L'impôt différé est calculé à l'aide du taux d'impôts dont l'application sur les revenus taxables est attendue sur l'exercice au cours duquel les différences temporelles seront réalisées ou réglées. L'impôt différé est comptabilisé en charges ou en produits, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments enregistrés en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est également porté dans les capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés quand ils touchent à des impôts levés par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôts courants sur une base nette.

Constatation des produits

Les produits des activités ordinaires (les produits de la vente de biens) sont évalués en fonction de la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit dans un contrat conclu avec un client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. Le Groupe comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'il transfère le contrôle d'un produit ou d'un service au client.

Les intérêts sur les instruments financiers au coût amorti ou à la juste valeur via le compte de résultats sont comptabilisés en fonction du temps écoulé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit du Groupe de percevoir le paiement est établi par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les loyers perçus par le Groupe dans le cadre de contrats de location simple sont portés en résultat sur

une base linéaire compte tenu de la durée du contrat. Les coûts directs initiaux encourus pour négocier un contrat de location sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif et sont reconnus linéairement sur la durée du bail.

Actifs et passifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers mais sont présentés dans les notes lorsque l'entrée d'avantages économiques devient probable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, sauf s'ils résultent d'un regroupement d'entreprises. Ils sont présentés dans les notes sauf si la possibilité d'une perte est très faible.

Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant après la date de clôture mais avant la date d'autorisation de publication des états financiers sont traduits à la clôture uniquement s'ils fournissent des informations supplémentaires sur la situation du Groupe à la date de clôture. Les événements postérieurs à la clôture qui ne donnent pas lieu à des ajustements sont présentés dans les notes lorsqu'ils sont significatifs.

Estimations comptables significatives

Valorisation des actifs à la juste valeur via le résultat non cotés : Les participations à la juste valeur via le résultat et les participations qui ne sont pas détenues à des fins de transactions (trading) sur lesquelles le Groupe n'exerce pas une influence notable (présumée à partir de 20%) qui ne sont pas cotées sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable par une autre technique de valorisation sont maintenues au coût. La banque Berenberg a fait l'objet d'une évaluation sur base d'une moyenne entre (i) l'actif net majoré

d'un goodwill net du capital alloué au risque et (ii) l'actif net réévalué via le « price-to-book ratio » moyen sur un groupe de sociétés comparables. (voir note 8).

Valorisation des immeubles de placement : La juste valeur des immeubles de placement significatifs est évaluée périodiquement par un expert indépendant alors que celle des autres immeubles est estimée par référence à l'actualisation des loyers futurs (voir note 5).

Jugements comptables significatifs

Impôt : Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettent aux pertes fiscales et crédits d'impôts d'être utilisés.

Les participations mises en équivalence ont fait l'objet d'un test de dépréciation conformément aux normes IFRS. Sur base de ces tests le Groupe a reconnu des dépréciations nécessaires ou des reprises de dépréciation.

En raison de la décision de vendre en 2021 sa participation dans Recticel, la Compagnie a analysé la norme IFRS 5 qui concerne le reclassement de sa participation vers la catégorie du bilan « Actifs non-courants détenus en vue de la vente » en 2021 (elle était précédemment enregistrée dans la catégorie « Participations mises en équivalence »). Suite à sa vente, la participation n'est plus présente au 31 décembre 2022.

Compagnie du Bois Sauvage n'a pas identifié d'incertitudes ou de risques liés au changement climatique qui auraient un impact significatif sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2022. Voir la déclaration de gouvernance d'entreprises concernant les impacts du changement climatique sur les activités du Groupe et en particulier le pôle chocolat.

3. Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels, les composantes du Groupe dont les résultats sont examinés par la Direction afin de prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et d'en évaluer les performances sont les suivantes :

- Investissements industriels
- Immobiliers
- Investissements en trésorerie

Les participations industrielles et immobilières sont des investissements à long terme et le portefeuille de trésorerie est orienté sur des valeurs très liquides. La répartition entre ces différents piliers n'est pas fixée et peut varier en fonction des opportunités d'investissement ainsi que de l'environnement macro-économique dans lequel évolue la Compagnie. Il n'y a pas de règle stricte prédéfinie en matière de répartition géographique, sectorielle ou monétaire. La Compagnie a choisi de se focaliser sur un nombre réduit d'entreprises, cotées ou non, et principalement industrielles et immobilières. La vocation du Groupe est de participer activement à la définition des orientations stratégiques des sociétés dans lesquelles il investit.

Les méthodes comptables pour les informations par secteur opérationnel sont les mêmes que celles appliquées par le Groupe et décrites dans la note 2.

PRODUITS, RÉSULTATS ET ACTIFS SECTORIELS

	2022				Total consolidé
	Investissements industriels	Immobilier	Investissements en trésorerie	Eléments non affectés	
x € 1.000					
Résultats (éléments)					
<i>Produits</i>					
<i>Ventes</i>	252.575		179		252.754
<i>Dividendes reçus</i>	7.881		923		8.804
<i>Produits d'intérêts</i>	363	1.546	1.115		3.024
<i>Produits locatifs</i>	242	614			856
<i>Autres produits</i>	2.985		407		3.392
<i>Charges d'intérêts</i>	-707			-2.251	-2.958
<i>Amortissements, pertes de valeur et provisions</i>	-25.475	-62			-25.537
<i>Résultats sur cessions</i>	94.998				94.998
<i>Variations de juste valeur et dépréciations</i>	-15.862	2.439	-202		-13.625
<i>Part dans le résultat des participations mises en équivalence</i>	-5.848	3.949			-1.899
<i>Résultat avant impôts</i>	116.790	8.043	-2.427		122.406
Actifs	520.910	219.148	26.663	152.983	919.704
<i>dont participations à la juste valeur via résultat</i>	210.680	33.012			243.692
<i>dont participations mises en équivalence</i>	38.141	108.314			146.455
<i>dont investissements en immobilisations corporelles et incorporelles de l'année</i>	32.666				32.666
Passifs	138.904	1.614	1.943	103.776	246.237

x € 1.000	2021				Total consolidé
	Investissements industriels	Immobilier	Investissements en trésorerie	Éléments non affectés	
Résultats (éléments)					
Produits					
Ventes	221.377		59		221.436
Dividendes reçus	18.331		574		18.905
Produits d'intérêts	697	1.652	202		2.551
Produits locatifs	4	659			663
Autres produits	1.233	0	27		1.260
Charges d'intérêts	-693	0		-2.002	-2.695
Amortissements, pertes de valeur et provisions	-25.117	-65			-25.182
Résultats sur cessions	-10				-10
Variations de juste valeur et dépréciations	23.115	1.956	727		25.798
Part dans le résultat des participations mises en équivalence	8.019	11.092			19.111
Résultat avant impôts	77.851	14.883	-2.488		90.246
Actifs	606.613	176.456	16.590	67.367	867.026
<i>dont participations à la juste valeur via résultat</i>	225.857	24.663			250.520
<i>dont participations mises en équivalence</i>	43.966	105.446			149.412
<i>dont investissements en immobilisations corporelles et incorporelles de l'année</i>	20.335				20.335
Passifs	138.481	1.503	1.951	134.250	276.185

Dans la mesure où le Groupe n'a pas effectué de transactions entre secteurs opérationnels, les produits présentés ci-dessus proviennent uniquement de transactions externes.

Suite au conflit en Ukraine, le Groupe n'a pas noté d'autres impacts significatifs que le prix des matières premières, de l'énergie et la volatilité des cours de bourses.

Le secteur Industriel :

Les Ventes concernent principalement le Groupe Chocolatier (Neuhaus, Jeff de Bruges, Corné Port Royal et Artista Chocolates). Les Dividendes reçus en 2022 sont en diminution par rapport à 2021, et ce principalement suite à la diminution des résultats avant impôt de Berenberg Bank (voir note 21). Les Autres produits concernent des revenus perçus par le Groupe pour les fonctions d'administrateurs exercées dans ses participations et d'autres revenus. Les Variations de juste valeur et dépréciations concernent principalement en 2022 les variations de juste valeur d'EUR -5,7 millions des actions Umicore et d'EUR -2,9 millions relatifs à la participation dans Berenberg. En 2021, ces variations provenaient principalement d'Umicore (EUR -13,0 millions) et de Berenberg (EUR +30,1 millions). (voir note 24). Les sociétés intégrées par la mise en équivalence ont généré une perte d'EUR -5,8 millions en 2022 comparé à un profit d'EUR 8,0 millions en 2021 (voir note 7).

Le secteur Immobilier :

En 2022, les résultats des participations immobilières mises en équivalence ont généré un bénéfice d'EUR 3,9 millions, principalement dû à Eaglestone (EUR +5,9 millions) (voir note 7).

Notes aux états financiers consolidés

Le secteur Trésorerie :

Les revenus de dividendes sont en légère hausse par rapport à 2021.

Le Groupe a enregistré quelques ajustements de juste valeur en 2022 (voir note 24).

Les actifs d'investissements en trésorerie sont principalement des actifs financiers à la juste valeur via résultat (voir note 13).

Eléments non affectés :

Les actifs et passifs sont affectés par secteur opérationnel à l'exception, principalement, de la trésorerie et des dettes. Ces dernières ne sont pas directement liées à un secteur opérationnel et n'ont pas été contractées spécifiquement en vue de l'acquisition d'actifs du secteur en question. La charge d'intérêts est en augmentation par rapport à 2021 en raison des intérêts négatifs comptabilisés sur la trésorerie.

INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

Les ventes du Groupe sont principalement réalisées en Belgique et en France (marchés domestiques de Neuhaus et Jeff de Bruges). Les intérêts, dividendes, produits locatifs et autres produits sont d'origine belge et dans une moindre mesure européenne et américaine.

Le tableau ci-dessous présente les actifs non-courants (autres que les participations à la juste valeur via le résultat, les autres actifs financiers et les actifs d'impôts différés) ainsi que les produits opérationnels pour chacun de ces pays sur base de la localisation de ces actifs.

x € 1.000	Produits opérationnels		Actifs non courants	
	2022	2021	2022	2021
Belgique	30.549	14.387	110.629	217.215
France	188.808	179.583	87.472	81.922
Luxembourg	37	21	75.595	73.808
USA	22.332	23.259	25.981	29.351
Autres pays	27.103	27.566	2.373	2.490
Total	268.829	244.816	302.050	404.786

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX CLIENTS

Le Groupe n'a pas de client dont le produit génère plus de 10% du total des produits. La majeure partie des ventes sont faites par le Groupe Chocolatier via une clientèle diversifiée et de taille réduite par rapport à son chiffre d'affaires.

4. Immobilisations corporelles

x € 1.000	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Améliorations à des propriétés louées	Agencements et accessoires	Matériel roulant	Total
Valeur d'acquisition						
Au 1 ^{er} janvier 2021	27.410	46.319	66.998	11.533	654	152.914
Acquisitions	125	1.981	4.051	365	6	6.528
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises						0
Cessions et désaffectations		-834	-951	-104		-1.889
Reclassification en actifs détenus en vue de la vente						0
Transferts						0
Variations de périmètre						0
Ecarts de change		1	424	12		437
Autres	2					2
Au 31 décembre 2021	27.537	47.467	70.522	11.806	660	157.992
Amortissements et dépréciations						
Au 1 ^{er} janvier 2021	-14.324	-32.769	-47.913	-9.826	-596	-105.428
Amortissements de l'exercice	-749	-2.130	-5.743	-737	-32	-9.391
Amortissements par voie de regroupement d'entreprises						0
Cessions et désaffectations		828	817	104		1.749
Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice						0
Reclassification en actifs détenus en vue de la vente						0
Transferts						0
Variations de périmètre						0
Ecarts de change		-3	-290	-12		-305
Autres						0
Au 31 décembre 2021	-15.073	-34.074	-53.129	-10.471	-628	-113.375
Solde au 31 décembre 2021	12.464	13.393	17.393	1.335	32	44.617
Valeur d'acquisition	27.537	47.467	70.522	11.806	660	157.992
Cumul des amortissements et dépréciations	-15.073	-34.074	-53.129	-10.471	-628	-113.375

Notes aux états financiers consolidés

x € 1.000	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Améliorations à des propriétés louées	Agencements et accessoires	Matériel roulant	Total
Valeur d'acquisition						
Au 1 ^{er} janvier 2022	27.537	47.467	70.522	11.806	660	157.992
Acquisitions	1.114	2.377	7.401	806	56	11.754
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises						0
Cessions et désaffectations		-40	-5.940	-1.491		-7.471
Reclassification en actifs détenus en vue de la vente						0
Transferts						0
Variations de périmètre						0
Ecarts de change		2	356	10		368
Autres						0
Au 31 décembre 2022	28.651	49.806	72.339	11.131	716	162.643
Amortissements et dépréciations						
Au 1 ^{er} janvier 2022	-15.073	-34.074	-53.129	-10.471	-628	-113.375
Amortissements de l'exercice	-759	-2.378	-5.547	-506	-22	-9.212
Amortissements par voie de regroupement d'entreprises						0
Cessions et désaffectations		40	5.940	1.481		7.461
Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice						0
Reclassification en actifs détenus en vue de la vente						0
Transferts						0
Variations de périmètre						0
Ecarts de change		-3	-317	-11		-331
Autres						0
Au 31 décembre 2022	-15.832	-36.415	-53.053	-9.507	-650	-115.457
Solde au 31 décembre 2022	12.819	13.391	19.286	1.624	66	47.186
Valeur d'acquisition	28.651	49.806	72.339	11.131	716	162.643
Cumul des amortissements et dépréciations	-15.832	-36.415	-53.053	-9.507	-650	-115.457

En 2022 les investissements en « Installations, machines et outillages » concernent principalement Neuhaus.

Les « Améliorations à des propriétés louées » concernent les magasins loués par Neuhaus et Jeff de Bruges et utilisés, par eux, pour leurs activités de commerce de détail. Les investissements sont relatifs à la poursuite du ré-agencement et à la modernisation de magasins existants. Les améliorations et renouvellements de ces magasins se sont élevés à EUR 7,4 millions en 2022.

Il n'y a pas de contrat de location inclus dans les immobilisations corporelles.

Les durées d'amortissement utilisées sont reprises dans la note sur les principes et méthodes comptables.

5. Immeubles de placement

x € 1.000	2022	2021
A la juste valeur		
Solde au 1^{er} janvier	10.904	10.912
Acquisitions	23	
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		
Cessions et désaffectations	0	-2
Variations de juste valeur	655	-6
Transferts		
Variations de périmètre		
Ecarts de change		
Autres		
Solde au 31 décembre	11.582	10.904

Mouvement de l'année :

Il n'y a pas eu d'« Acquisitions » ni de « Cessions et désaffectations » significatives d'immeubles de placement en 2021 et 2022.

Le site du Bois Sauvage, situé à Bruxelles, a fait l'objet d'une expertise en décembre 2022. La conclusion de cette expertise a abouti à une augmentation de la juste valeur d'EUR 0,7 million.

Restriction à la vente :

Il n'y a pas de restriction à la vente des immeubles de placement à l'exception de quelques terres agricoles pour lesquelles la législation sur le bail à ferme prévoit un droit de préemption pour l'exploitant.

COMPOSITION DE L'INVESTISSEMENT :

x € 1.000	2022	2021	Catégorie IFRS 13
Site du Bois Sauvage (BE)	10.874 ⁽¹⁾	10.196 ⁽¹⁾	2
Luxembourg (LU)	607 ⁽²⁾	607 ⁽²⁾	2
Terrains & divers (BE)	101 ⁽³⁾	101 ⁽³⁾	2
Autres			
Total au 31 décembre	11.582	10.904	

(1) La juste valeur de l'immeuble de placement du site du Bois Sauvage (BE) au 31 décembre 2022 a été déterminée en fonction d'une évaluation effectuée en décembre 2022 par Cushman & Wakefield, évaluateurs indépendants, qui ne sont pas liés au Groupe. L'évaluation est conforme aux Normes internationales d'évaluation. La juste valeur a été déterminée en se basant principalement sur la méthode par le rendement (qui se calcule de manière globale sur base d'un taux de capitalisation qui tient compte de la valeur locative du marché et/ou celle des prix unitaires (qui consiste à déterminer la valeur vénale sur base de valeurs (hors frais d'acquisition) par mètre carré pour les superficies de terrains non-bâties et/ou les superficies des constructions éventuelles).

En ce qui a trait à l'estimation de la juste valeur des immeubles, l'utilisation actuelle des immeubles correspond à leur utilisation optimale.

Aucun changement n'a été apporté à la technique d'évaluation au cours de l'exercice.

(2) Valorisation est faite sur base de ventes de biens comparables dans la région proche.

(3) Valorisation au coût historique.

x € 1.000	2022	2021
Produits locatifs et récupération de charges	599	683
Charges locatives	-98	-80

Les loyers encaissés en 2022 sont en légère diminution par rapport à 2021 en raison d'un bail de location arrivé à échéance durant l'année 2021 et qui n'a pas encore trouvé preneur au 31 décembre 2022.

Notes aux états financiers consolidés

6. Goodwill et immobilisations incorporelles

x € 1.000	Goodwill	Immobilisations incorporelles	Total
Solde au 31 décembre 2021	11.003	82.125	93.128
Solde au 31 décembre 2022	11.003	85.824	96.827

x € 1.000	Immobilisations incorporelles					Total
	Goodwill	Droit au bail	Logiciels informatiques	Divers	Droit d'utilisation IFRS 16	
Valeur d'acquisition						
Au 1 ^{er} janvier 2021	11.240	32.289	4.160	1.487	83.628	132.804
Acquisitions		2.180	332		12.364	14.876
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises						0
Cessions et désaffectations				-142		-142
Reclassification en actifs détenus en vue de la vente						0
Transferts						0
Variations de périmètre						0
Ecarts de change						0
Autres						0
Au 31 décembre 2021	11.240	34.469	4.492	1.345	95.992	147.538
Amortissements et dépréciations						
Au 1 ^{er} janvier 2021	-237	-9.052	-2.598	-804	-26.078	-38.769
Amortissements de l'exercice		-1.893	-163	-105	-13.536	-15.697
Amortissements par voie de regroupement d'entreprises						0
Cessions et désaffectations		48	8			56
Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice						0
Reclassification en actifs détenus en vue de la vente						0
Transferts						0
Variations de périmètre						0
Ecarts de change						0
Autres						0
Au 31 décembre 2021	-237	-10.897	-2.753	-909	-39.614	-54.410
Solde au 31 décembre 2021	11.003	23.572	1.739	436	56.378	93.128
Valeur d'acquisition	11.240	34.469	4.492	1.345	95.992	147.538
Cumul des amortissements et dépréciations	-237	-10.897	-2.753	-909	-39.614	-54.410

x € 1.000	Immobilisations incorporelles					Total
	Goodwill	Droit au bail	Logiciels informatiques	Divers	Droit d'utilisation IFRS 16	
Valeur d'acquisition						
Au 1 ^{er} janvier 2022	11.240	34.469	4.492	1.345	95.992	147.538
Acquisitions		650	476	13	19.773	20.912
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises						0
Cessions et désaffectations			-239		-2.401	-2.640
Reclassification en actifs détenus en vue de la vente						0
Transferts		-496	496			0
Variations de périmètre						0
Ecarts de change			-248			-248
Autres						0
Au 31 décembre 2022	11.240	34.623	4.977	1.358	113.364	165.562
Amortissements et dépréciations						
Au 1 ^{er} janvier 2022	-237	-10.897	-2.753	-909	-39.614	-54.410
Amortissements de l'exercice		-1.351	-636	-65	-14.482	-16.534
Amortissements par voie de regroupement d'entreprises						0
Cessions et désaffectations			239		2.401	2.640
Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		-685				-685
Reclassification en actifs détenus en vue de la vente						0
Transferts		495	-495			0
Variations de périmètre						0
Ecarts de change			254			254
Autres						0
Au 31 décembre 2022	-237	-12.438	-3.391	-974	-51.695	-68.735
Solde au 31 décembre 2022	11.003	22.185	1.586	384	61.669	96.827
Valeur d'acquisition	11.240	34.623	4.977	1.358	113.364	165.562
Cumul des amortissements et dépréciations	-237	-12.438	-3.391	-974	-51.695	-68.735

La totalité du Goodwill au 31 décembre 2022 et 2021 concerne l'acquisition des sociétés du Groupe Chocolatier. Un test de dépréciation a été réalisé à fin 2022 sur base de l'actualisation des cash-flows futurs hors impact IFRS 16 et les multiples de sociétés comparables (multipliés par la moyenne des comptes de résultat de la société sur les deux dernières années). Les principales hypothèses utilisées sont basées sur un business plan, un coût moyen pondéré du capital proche de 7% (coût des fonds propres de près de 8% et ratio fonds propres sur dettes à 80%) et 6% en 2021, un taux de croissance de l'EBIT de 2%-3% entre 2024 et 2033 et de 1%-2% à long terme. Une décote de 15% est ensuite appliquée au résultat obtenu pour tenir compte de l'illiquidité de cette participation. La valeur recouvrable de Groupe Chocolatier est d'EUR 399,3 millions au 31 décembre 2022 et d'EUR 357,2 millions au 31 décembre 2021. Une variation de ces hypothèses à la hausse ou à la baisse de 10% ne modifierait pas la conclusion du test de dépréciation réalisé sur le Goodwill.

Notes aux états financiers consolidés

Les Droits au Bail comportent les droits payés en France et en Belgique pour l'accès à la location d'un espace commercial. Dans la mesure où le droit au renouvellement du bail dont dispose le locataire en France (« droit au bail ») ne connaît pas de limite légale ou contractuelle, ces immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne font pas l'objet d'amortissements mais sont soumises à un test de dépréciation au moins chaque année. Les Droits au Bail pour les commerces situés en Belgique ont d'une durée d'utilisation liée au contrat de location. Un amortissement est donc comptabilisé sur ceux-ci en fonction de la durée du bail qui y est lié. La valeur comptable des Droits au Bail à durée d'utilité indéterminée s'élève à EUR 22,2 millions au 31 décembre 2022.

Dans le cadre de la réalisation du test de dépréciation, le Goodwill ainsi que les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (Droits au Bail) ont été intégralement affectés au groupe d'unités génératrices de trésorerie représentant les filiales du Groupe Chocolatier.

7. Participations mises en équivalence

Les sociétés qui ont été intégrées selon la méthode de mise en équivalence sont les suivantes :

Société		Taux de détention (%)		Droits de vote (%)		Activité principale
		2022	2021	2022	2021	
Corc, LLC	USA-Zebulon, 27597 NC	22,73	22,73	22,73	22,73	Immobilier
Eaglestone Group SARL	L-1637 Luxembourg	30,00	30,00	30,00	30,00	Immobilier
Ecuadorcolat, SA	Samborondon, Equateur	24,80	24,80	24,80	24,80	Industrie
Fidentia Belux Offices, SA	B-1000 Bruxelles, BE0768.689.366	34,14	34,14	34,14	34,14	Immobilier
Freerain, SRL	B-1200 Bruxelles, BE0877.455.664	50,00	50,00	50,00	50,00	Immobilier
Futero⁽³⁾, SA	B-7760 Celles, BE0892.199.070	18,87	18,87	18,87	18,87	Industrie
Galactic⁽²⁾, SA	B-7760 Celles, BE0408.321.795	11,14	11,14	11,14	11,14	Industrie
Global Vine, LLC	USA-Zebulon 27597 NC	42,75	43,83	42,75	43,83	Industrie
Magritte Holding, SAS⁽⁴⁾	L-1528 Luxembourg	15,04	21,20	15,04	21,20	Industrie
Noël Group, LLC	USA- 501 Innovation way, Zebulon 27597 NC	28,70	30,72	28,70	30,72	Industrie
Oxygen Development, SA	B-1200 Bruxelles, BE0673.739.135	50,00	50,00	50,00	50,00	Immobilier
Plaine 17 holding, SRL	B-1000 Bruxelles, BE0781.418.637	64,92	0,00	64,92	0,00	Immobilier
Praça de Espanha I, SA	PT - Lisbon 1250-096	50,00	50,00	50,00	50,00	Immobilier
Praça de Espanha II, SA	PT - Lisbon 1250-096	50,00	50,00	50,00	50,00	Immobilier
Recticel, S.A⁽¹⁾	B-1140 Bruxelles, BE0405.666.668	0,00	0,00	0,00	27,13	Industrie
Serendip, S.A.	B-1070 Bruxelles, BE0466.354.026	24,75	24,75	24,75	24,75	Industrie
Zeb Land, LLC	USA - Raleigh, 27614 NC	29,83	29,83	29,83	29,83	Immobilier

(1) En tenant compte des actions propres détenues par l'entreprise

(2) Participations qui sont mises en équivalence dans les participations mises en équivalence chez Compagnie du Bois Sauvage

(3) En direct et indirect via Galactic

(4) En direct et indirect via Global Vine et Noël Group

Société	Valeur x € 1.000	
	2022	2021
Eaglestone Group, SARL	70.009	67.319
Fidentia Belux Offices, SA	33.784	35.427
Noël Group, LLC	15.108	16.879
Autres	27.554	29.787
Total	146.455	149.412

En 2022, Compagnie du Bois Sauvage a pris une participation de 65% dans la société Plaine 17 Holding pour un montant d'EUR 4,3 millions, dont la moitié sous forme obligataire. Cette société a acquis un immeuble de bureau

de près de 10.000 m² à proximité de la gare d'Etterbeek. Le Groupe a également constaté une légère dilution de sa participation dans Magritte Holding et Vinventions en raison d'une augmentation de capital pour l'acquisition de Federfin Tech à laquelle le Groupe n'a pas participé.

En 2021, Compagnie du Bois Sauvage avait constaté la fusion des fonds immobiliers Fidentia Belux Investment et Fidentia Office III pour donner naissance au fonds Fidentia Belux Offices. Cette opération s'était faite sur base des fonds propres de ces deux sociétés au 31 décembre 2020 sans impact sur les comptes consolidés. Le Groupe avait également constaté la fusion des fonds Global Vine I, II et III afin de former Global Vine LLC. La fusion s'était faite sur base des fonds propres des trois fonds sans impact sur ceux du Groupe. Compagnie du Bois Sauvage avait également pris une participation en direct dans Magritte Holding SAS (Vinventions) en convertissant un prêt d'EUR 5,8 millions en capital. La participation totale dans Vinventions SARL via les sociétés Global Vine LLC, Magritte Holding SAS et Noel Group LLC était de 21,20% au 31 décembre 2021.

En 2021, Compagnie du Bois Sauvage avait conclu un contrat de vente pour l'intégrité de sa participation de 27,13% dans la société Recticel. La participation avait donc été reclassée de « Participations mises en équivalence » à « Actifs non courants détenus en vue de la vente » en date du 30 juin 2021 pour EUR 106,7 millions. Sachant qu'au 31 décembre 2021, la vente n'était pas encore effective, le droit de vote à 27,13% restait effectif. La vente est devenue effective en février 2022 et la plus value reconnue dans les comptes.

Les pourcentages de détention dans les autres sociétés mises en équivalence sont restés identiques.

Toutes les participations mises en équivalence sont des « entreprises associées », excepté Plaine 17 qui est une « co-entreprise ».

INFORMATIONS RÉSUMÉES CONCERNANT LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE :

x € 1.000	2022	2021
Solde au 1^{er} janvier	149.412	232.366
Acquisitions	2.138	10.603
Cessions / Transfert vers « détenu en vue de la vente »	0	-106.725
Résultat de la période	-1.899	19.111
Distribution de la période	-3.349	-8.210
Variation des réserves de couverture	-12	974
Dépréciations / Pertes de valeur	0	-72
Reprise de dépréciation	0	0
Ecarts de conversion	1.911	3.258
Autres	-1.746	-1.893
Solde au 31 décembre	146.455	149.412

Les « Acquisitions » concernent en 2022 principalement la prise de participation dans Plaine 17 pour un montant d'EUR 2,1 millions ;

Les « Résultats de la période » des sociétés mises en équivalence ont été principalement influencés par Eaglestone pour EUR +5,9 millions, par Fidentia Belux Offices pour EUR -1,6 million et par Noel Group pour EUR -2,6 millions. En 2021, ils étaient influencés par Recticel pour EUR +7,6 millions, Eaglestone pour EUR +6,5 millions et Fidentia Belux Offices pour EUR +4,3 millions.

Les « Distributions de la période » sont constituées des dividendes reçus principalement d'Eaglestone pour EUR 3,0 millions.

Les écarts de conversion reflètent principalement les variations du cours du dollar US par rapport à l'euro pour Noël Group et Global Vine et de plusieurs devises par rapport à l'euro pour Recticel (en 2021).

Notes aux états financiers consolidés

LES INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES DU GROUPE SONT PRÉSENTÉES CI-DESSOUS :

x € 1.000	2022	Dont Eaglestone	Dont Fidentia Belux Offices	2021	Dont Eaglestone	Dont Fidentia Belux Offices
Actifs non courants	688.577	604.740	6.648	707.951	244.054	81.538
Actifs courants	858.977	288.052	174.028	522.318	328.507	178.135
Total actifs	1.547.554	892.792	180.676	1.230.269	572.561	259.673
Passifs non-courants	520.955	316.132	76.216	603.621	370.048	129.178
Passifs courants	571.731	473.445	5.506	216.723	118.712	26.725
Total passifs	1.092.686	789.577	81.722	820.344	488.760	155.903
Total actif net	454.863	103.215	98.954	409.925	83.801	103.770
Quote-part du Groupe dans l'actif net des entreprises associées ⁽¹⁾	108.992	30.965	33.783	102.611	25.140	35.427
Total produits	642.672	316.270	5.034	313.919	184.313	4.955
Total résultat	1.416	25.345	-4.792	40.730	21.788	12.332
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-1.899	5.919	-1.643	19.111	6.536	4.210

(1) La différence entre la valeur des « Participations mises en équivalence » et la quote-part du Groupe dans l'actif net des entreprises associées correspond principalement à la valeur des goodwill d'acquisition sur Eaglestone, Noël Group, Futerro ainsi que la dépréciation actée sur Vinventions.

8. Participations à la juste valeur via résultat

Les principales participations à la juste valeur via résultat sont les suivantes :

Société	Activité principale	Taux de détention (%)		Niveau de juste valeur	
		2022	2021		
Berenberg Bank, GmbH	D-20354 Hambourg	Banque	11,40	11,40	(3)
Esch 404, SARL	L-1637 Luxembourg	Immobilier	15,00	0,00	(3)
First Retail International 2, SA (FRI2)	B-1702 Groot-Bijgaarden, BE0644.497.494	Immobilier	5,68	5,68	(3)
Gotham City Residential Partners II, L.P.	USA - New York, 10020 NY	Immobilier	4,64	4,64	(3)
Matignon Technologies II	F-75116 Paris	Holding	6,29	6,29	(3)
Mitiska European Real Estate Partners 3 (MERE3)	B-1702 Groot-Bijgaarden, BE0788.585.452	Immobilier	12,68	0,00	(3)
Nanocyl, SA	B-5060 Sambreville, BE0476.998.785	Industriel	6,19	6,19	(2)
Sentinel National Urban RPI	L.P. USA - New York, 10020 NY	Immobilier	16,26	16,26	(3)
Umicore, S.A.	B-1000 Bruxelles, BE0401.574.852	Industriel	1,64	1,64	(1)
Valiance Life Science Growth Investments	L-5365 Munsbach	Recherche médicale	3,80	3,80	(3)
Ynsect, SAS	F-91000 Evry-Courcouronnes	Industriel	4,93	4,93	(3)

Niveau de juste valeur (IFRS 13)

(1) Actifs cotés en bourse et valorisés au cours de clôture.

(2) Actifs non cotés pour lesquels il y a eu des transactions de marché et valorisés au prix des dernières transactions connues et significatives.

(3) Autres valorisations dont la méthode est explicitée ci-dessous pour les participations les plus importantes.

Société	Valeur x € 1.000	
	2022	2021
Berenberg Bank, GmbH	65.989	68.931
First Retail International 2, SA (FRI2)	17.771	14.419
Gotham City Residential Partners II, L.P.	4.392	5.155
Sentinel National Urban RPI, L.P.	8.641	5.089
Umicore, S.A.	135.813	141.472
Autres	11.085	15.454
Total	243.692	250.520

- La banque Berenberg a fait l'objet d'une évaluation sur base d'une moyenne entre (i) l'actif net majoré d'un goodwill net du capital alloué au risque, sur base d'une moyenne du résultat des trois dernières années et (ii) l'actif net réévalué via le « price-to-book ratio » moyen sur un groupe de sociétés comparables. La première méthode de valorisation utilise le « price/earnings ratio » moyen de ce même groupe de sociétés comparables pour évaluer le goodwill à partir des profits générés par la banque. Une décote de 25% est appliquée au résultat final pour tenir compte de l'illiquidité de la participation. À celle-ci s'ajoute une décote de 16% pour tenir compte de distributions statutaires en cas de vente de cette participation. La valorisation ne se basant pas sur des cash flows prévisionnels actualisés, la mention d'un taux d'actualisation n'est pas relevante. L'analyse de sensibilité faite en modifiant de 10% à la hausse ou à la baisse la moyenne du résultat des trois dernières années montre une variation de la valorisation de Berenberg Bank d'un montant d'EUR 5,2 millions. L'analyse de sensibilité faite en modifiant de 10% à la hausse ou à la baisse les ratios de Price/Earnings montre une variation de la valorisation de Berenberg Bank d'un montant d'EUR 5,2 millions. L'analyse de sensibilité faite en augmentant ou diminuant de 5% la décote montre une variation de la valorisation de Berenberg Bank d'un montant d'EUR 4,4 millions. La valeur de marché de la participation dans la banque Berenberg est d'EUR 66,0 millions au 31 décembre 2022.

Notes aux états financiers consolidés

- En 2022, Compagnie du Bois Sauvage a pris une participation de 15% dans le projet immobilier de bureaux au Luxembourg « Prism » via la société Esch404 et a également souscrit au fonds immobilier MEREP 3 (dirigé par Mitiska-Reim).
- Le niveau 3 est composé de titres non cotés soumis au risque de prix mais qui est amoindri par la diversité des investissements effectués par la Compagnie du Bois Sauvage.

Les mouvements dans la rubrique des participations à la juste valeur via le résultat peuvent se résumer comme suit :

x € 1.000	2022	dont niveau de juste valeur 3	2021	dont niveau de juste valeur 3
Solde au 1^{er} janvier	250.520	108.446	234.397	74.348
Acquisitions	5.915	5.915	3.408	3.408
Cessions	0	0	-1.567	-242
Variation de la juste valeur	-13.722	-8.062	16.013	32.663
Dépréciations	0	0	0	0
Remboursements de capital	0	0	-887	-887
Ecart de conversion	979	979	656	656
Autres	0	0	-1.500	-1.500
Solde au 31 décembre	243.692	107.278	250.520	108.446

En 2022, les principales acquisitions de Compagnie du Bois Sauvage concernent la libération du solde d'USD 2,8 millions sur les USD 10,0 millions d'engagement de la participation dans Sentinel National Urban Residential Partners I. et la libération d'EUR 2,0 millions sur les EUR 20,0 millions d'engagement de la participation dans le fonds immobilier MEREP 3.

Au 31 décembre 2022, la « Variation de juste valeur » concerne principalement Umicore EUR -5,7 millions et Berenberg pour EUR -2,9 millions.

Les « Ecart de conversion » sont relatifs aux investissements en USD : Gotham City Residential Partner II et Sentinel National Urban Partner I.

9. Autres actifs courants et non-courants

x € 1.000	Courants		Non-courants	
	2022	2021	2022	2021
Avances et prêts non obligataires				
Prêts sous forme d'obligations non convertibles			79.521	44.072
Prêts sous forme d'obligations convertibles				
Cautionnements			3.298	3.070
Placements de trésorerie à terme de plus de 3 mois			8.847	250
Instruments de couverture			0	133
Charges reportées et produits acquis	4.636	2.491		
Autres				
Total	4.636	2.491	91.666	47.525

Les « Prêts sous forme d'obligations non convertibles » reprennent notamment en 2022, le prêt à Eaglestone d'EUR 25,0 millions octroyés en 2022 dans le cadre de l'acquisition de Cardinal ainsi que le prêt obligataire d'EUR 14,0 millions octroyés en 2016 à Fidentia Belux Offices qui accompagne l'investissement en capital (voir note 7). Le reste est relatif aux prêts d'EUR 11,9 millions à Ecuadocolat, d'EUR 12,4 millions à Praça de Espanha I & II, d'EUR 9,2 millions à Esch404 dans le cadre du projet Prism, d'EUR 4,3 millions à Nomaco, une filiale de Noël Group, LLC, d'EUR 2,2 millions à Plaine 17 et d'EUR 0,5 million à Global Vines LLC (voir note 7). Les prêts convertibles et non-convertibles sont comptabilisés au coût amorti. Voir note 28 pour plus de détails concernant les prêts octroyés aux entreprises mise en équivalence.

Les taux et échéances de ces prêts sont indiqués en note 20. La juste valeur des prêts courants et non courants n'est pas significativement différente de leur valeur nominale.

Les cautionnements sont relatifs principalement aux garanties données par le Groupe Chocolatier pour la location de magasins.

Les placements de trésorerie pour 2022 concernent principalement des dépôts contractés chez Jeff de Bruges.

Les charges reportées et produits acquis sont majoritairement comptabilisés dans le Groupe Chocolatier et relatifs à des charges d'assurances, de contrats de maintenance, de droits d'entrées, etc.

Notes aux états financiers consolidés

10. Impôts sur le résultat

x € 1.000	2022	2021
Impôts sur le résultat		
Charge (produit) d'impôts courants	10.274	10.081
Charge (produit) d'impôts différés	-1.455	2.372
Total	8.819	12.453

x € 1.000	2022	2021
Rapprochement entre la charge (produit) d'impôts et le bénéfice comptable		
Bénéfice avant impôts	122.406	90.246
Impôts calculés au taux de 25%	30.602	22.561
Effet de taux d'impôts différents utilisés dans d'autres pays en intégration globale	376	333
Effet de l'immunisation des plus et moins-values de cession ou latentes ⁽¹⁾	-20.901	-5.212
Effet de l'immunisation des dividendes perçus	-1.237	-1.033
Effet des intérêts notionnels et pertes antérieures récupérées	190	-237
Effet des ajustements d'impôts relatifs aux exercices antérieurs	557	239
Effet des ajustements d'impôts différés relatifs aux exercices antérieurs	267	0
Effet du résultat des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	-848	-4.869
Effet de reprise (dotation) de provision taxée	-273	0
Perte fiscale de l'exercice non reconnue	-157	375
Autres ajustements d'impôts (DNA, pertes récupérables, divers)	243	296
Charge ou (produit) d'impôts de l'exercice	8.819	12.453

Impôts différés par origine de différence temporelle	ACTIF		PASSIF	
	2022	2021	2022	2021
Actifs et Passifs d'impôts différés				
Immobilisations corporelles	0	0		
Immeubles de placement	1.037	797	2.642	2.613
Contrats de change				
Instruments financiers			332	1.827
Provision pour avantages du personnel	211			
Autres	3.834	1.625	1.080	870
Pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés	1.142	1.103		
Compensations d'impôts différés actifs/passifs	-1.142	-1.103	-1.142	-1.103
Impôts différés actifs et passifs résultant des différences temporelles	5.082	2.422	2.912	4.207
Pertes fiscales reportables inutilisées pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est reconnu	351.180	152.968		

(1) Cette rubrique concerne les résultats sur actions ayant un régime fiscal spécifique en Belgique. (plus value et moins value sur cession + ajustement à la juste valeur) voir notes 23 et 24.

(2) L'impact fiscal du résultat des sociétés mises en équivalence est globalisé dans la rubrique « Part dans le résultat des participations mises en équivalence » à l'exception de Noël Group, LLC.

Les budgets de Compagnie du Bois Sauvage ne prévoyant pas de base taxable pour les années à venir, les impôts différés actifs relatifs aux pertes fiscales reportables n'ont pas été reconnus. Ces pertes sont illimitées dans le temps.

Les impôts comptabilisés directement en fonds propres pour l'exercice 2022 s'élèvent à EUR 2,5 millions.

11. Stocks

VENTILATION DU STOCK

x € 1.000	2022	2021
Matières premières	1.985	1.778
Approvisionnements	5.628	3.078
En cours de fabrication	531	394
Produits finis et marchandises	18.594	13.669
Immeubles destinés à la vente	31	31
Total	26.769	18.950

Le stock est principalement celui détenu par le Groupe Chocolatier pour son activité. Le coût des stocks a été évalué au plus bas du coût (direct de production augmenté d'une allocation de coût indirect de production) et de la valeur nette de réalisation. Les réductions de valeur sur le stock d'emballages sont fonction de leur utilisation future probable.

Le Groupe a acté de nouvelles provisions en 2022 pour un montant d'EUR 0,9 million et a repris EUR -0,8 million de provisions pour réductions de valeur sur stock. Le montant des provisions sur stock est d'EUR 1,5 million au 31 décembre 2022.

12. Clients et autres débiteurs

x € 1.000	2022	2021
Clients avant réductions de valeur	56.961	47.875
Réductions de valeur sur clients	-1.964	-2.182
Autres	9.320	19.472
Total	64.317	65.165

La rubrique « Clients » concerne principalement le Groupe Chocolatier. Le total des créances du Groupe Chocolatier à fin 2022 est en augmentation par rapport à 2021 en raison d'une activité en croissance sur décembre 2022 par rapport à la même période en 2021 ainsi qu'un décalage de quelques jours en France lors de la remise de créance client à l'encaissement. Le nombre élevé de clients de taille réduite limite le risque de défaut de paiement. Le Groupe est cependant attentif à la qualité de ses clients et, pour les plus importants, prend des informations via une société spécialisée. Le Groupe évalue toujours la correction de valeur pour pertes sur les créances clients au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de la créance. Les pertes de crédit attendues sur les créances clients sont estimées au moyen d'une matrice de provisions établie selon l'expérience passée en matière de défaillance des débiteurs et d'une analyse de leur situation financière actuelle. Elles sont ensuite ajustées en fonction de facteurs propres au débiteur, de l'état général de l'économie dans le secteur où le débiteur exerce ses activités et d'une appréciation de l'orientation, aussi bien actuelle que prévue, des conditions ayant cours à la date de clôture.

La ligne « Autres » reprend principalement la part de Compagnie du Bois Sauvage dans le bénéfice de Berenberg Bank à recevoir pour EUR 4,7 millions en 2022 (avant impôts) contre EUR 15,4 millions en 2021.

L'échéance des créances clients se résume comme suit :

x € 1.000	2022	2021
Non échus	36.391	39.272
Echus à moins de 60 jours	16.825	5.524
Echus entre 60 et 120 jours	1.903	1.417
Echus à plus de 120 jours	1.842	1.662
Total	56.961	47.875

13. Actifs financiers à la juste valeur via résultat

x € 1.000	2022	2021
Actions et parts détenues à des fins de transactions	14.429	12.807
Titres autres que des actions	9.897	0
Instruments dérivés	0	0
Total	24.326	12.807

Les actifs financiers du Groupe classés dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur via résultat » concernent principalement des actions belges et européennes cotées sur Euronext et dont les ajustements à la juste valeur sont passés via le compte de résultats.

Les titres autres que des actions sont relatifs à des placements court terme en « commercial papers » investis par Compagnie du Bois Sauvage.

Durant l'année 2022, Compagnie du Bois Sauvage a acquis 50.000 actions Ageas. Les autres actions de son pôle de trésorerie restent inchangées.

La variation de la juste valeur des actions et parts détenues à des fins de transactions a été influencée principalement par la fluctuation du cours de BNP Paribas Fortis pour EUR +0,2 million et Solvay pour EUR -0,3 million.

x € 1.000	2022	2021	Catégorie
Ageas	5.177	3.416	(1)
Solvay	4.251	4.599	(1)
BNPParibas-Fortis	2.142	1.902	(1)
Engie	1.606	1.562	(1)
Orange Belgium	690	796	(1)
AB Inbev	563	532	(1)
Total	14.429	12.807	

Catégorie IFRS 13

(1) Actifs cotés en bourse et valorisés au cours de bourse de clôture.

(2) Actifs non cotés pour lesquels il y a eu des transactions de marché et valorisés au prix des dernières transactions connues et significatives.

(3) Coût historique.

Il n'y a pas eu de transfert entre la catégorie 1 et 2 durant l'année.

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

x € 1.000	2022	2021
Valeurs disponibles	37.792	58.692
Placements à moins de trois mois	115.192	1.316
Total	152.984	60.008

Les « Valeurs disponibles » comprennent les liquidités utilisables immédiatement ou disponibles à moins de trois mois. Elles sont en compte dans des banques européennes et américaines (pour Surongo America) ayant un « investment grade ».

Les placements à moins de trois mois concernent principalement des dépôts à court terme

15. Capital et réserves

CAPITAL

A. Capital émis

x €	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission
Solde au 31 décembre 2020	1.677.346	84.410.825	69.886.294
<i>Dont actions détenues par la société elle-même</i>	0		
Réduction de capital			
Exercice de warrants et de droits de souscription			
Annulation d'actions propres			
Reclassification par transfert des réserves "primes d'émission"			
Solde au 31 décembre 2021	1.677.346	84.410.825	69.886.294
<i>Dont actions détenues par la société elle-même</i>	0		
Réduction de capital			
Exercice de warrants et de droits de souscription			
Annulation d'actions propres			
Reclassification par transfert des réserves "primes d'émission"			
Solde au 31 décembre 2022	1.677.346	84.410.825	69.886.294
<i>Dont actions détenues par la société elle-même</i>	15.220		

Au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021, le capital social entièrement libéré s'élève à EUR 84.410.825. Il est représenté par 1.677.346 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La forme des titres est, depuis la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2013, soit dématérialisée soit nominative.

B. Capital autorisé

L'autorisation d'augmenter le capital social de la Société pour le porter à un montant maximum d'EUR 231.618.968 donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2008 a été supprimée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2012. Depuis lors, le capital autorisé n'a plus fait l'objet d'un renouvellement.

C. Capital potentiel

Il n'y a, au 31 décembre 2022, aucun plan d'options en cours pour le personnel, ni de warrant en circulation.

D. Actions Compagnie du Bois Sauvage détenues par la Société.

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2010 a donné au Conseil d'administration l'autorisation d'acquérir conformément aux articles 7 :215 et 7 :221 du Code des Sociétés et des Associations, directement ou par l'intermédiaire de sociétés contrôlées agissant pour le compte de Compagnie du Bois Sauvage, pendant une période de trois ans, un nombre d'actions propres, entièrement libérées, à concurrence de maximum dix pour cent des parts sociales émises, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur à un euro, ni supérieur de plus de vingt pour cent au cours de clôture le plus élevé des vingt derniers jours de cotation précédant l'acquisition. Cette autorisation a été renouvelée pour une période de trois ans lors de l'Assemblée générale du 24 avril 2013 et pour une période de 5 ans lors des Assemblées générales du 27 avril 2016 et du 28 avril 2021.

Le Conseil d'administration de Compagnie du Bois Sauvage du 7 mars 2022 a décidé de réactiver le programme de rachat d'actions propres. Le détail des crachats d'actions propres se trouve sur le site web de la société. Les actions Compagnie du Bois Sauvage détenues en propre n'ont pas droit au dividende. Ce programme a été suspendu lors du Conseil d'administration du 6 mars 2023.

En date du 31 décembre 2022, la Société détient 15,220 actions propres. Ces dernières n'ont pas encore été annulées.

E. Droit de vote

Chaque action Compagnie du Bois Sauvage donne droit à une voix aux assemblées générales. Ce droit de vote est suspendu pour les actions qui sont détenues en propre par la Société.

Résultats non distribués

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2023 l'attribution d'un dividende brut d'EUR 8,00 par action.

Réserves

Au 31 décembre 2022, les Réserves sont principalement relatives aux écarts de conversion (EUR 7,1 millions) sur les USD de la filiale aux Etats-Unis ainsi qu'aux actions propres (EUR -5,1 millions) (voir aussi l'Etat Consolidé des Variations de Capitaux Propres).

Le 5 mai 2022, le dividende relatif à l'exercice 2021 d'EUR 7,90 brut par action ainsi qu'un dividende exceptionnel du même montant ont été payés soit un total d'EUR 26.427.412.

Notes aux états financiers consolidés

15bis. Participations ne donnant pas le contrôle

Le poste « Participations ne donnant pas le contrôle » (anciennement appelé « Minoritaires ») concerne quasi-exclusivement la part non contrôlée dans Jeff de Bruges (34%) et dans Artista Chocolates (24%).

Concernant Artista Chocolates, le Groupe fournit un support financier temporaire et ne peut pas disposer des actifs et passifs de l'entreprise sans l'accord des actionnaires qui détiennent les participations ne donnant pas le contrôle.

Les informations résumées concernant Jeff de Bruges SAS sont présentées ci-dessous avant les éliminations inter-compagnies. Voir aussi la note 31 pour plus d'informations.

	2022	2021
x € 1.000	Jeff de Bruges	Jeff de Bruges
Actifs non courants	109.694	94.674
Actifs courants	76.142	82.032
Passifs non-courants	46.145	43.949
Passifs courants	47.756	47.637
Capitaux propres du Groupe	60.677	56.179
Participations ne donnant pas le contrôle	31.258	28.941
Total produits	126.985	114.137

	2022	2021
x € 1.000	Jeff de Bruges	Jeff de Bruges
Résultat de l'exercice	16.627	17.610
Autres éléments du résultat global	-60	0
Résultat global de l'exercice	16.567	17.610
Résultat de l'exercice		
Part du Groupe Compagnie du Bois Sauvage	10.943	11.623
Participations ne donnant pas le contrôle	5.684	5.987
Résultat global de l'exercice		
Part du Groupe Compagnie du Bois Sauvage	10.883	11.540
Participations ne donnant pas le contrôle	5.744	6.070
Dividende payé aux participations ne donnant pas le contrôle	-3.400	-3.400

16. Emprunts courants et non courants

x € 1.000	Courant		Non courant	
	2022	2021	2022	2021
Emprunts obligataires	21.300			21.251
Emprunts bancaires	76.210	19.986	25.838	115.911
Contrats de location financement IFRS 16	7.406	4.645	57.453	53.176
Total	104.916	24.631	83.291	190.338

Au 31 décembre 2022, le Groupe Compagnie du Bois Sauvage a contracté de nouveaux emprunts pour EUR 8,1 millions et a remboursé un de ses emprunts bancaires contracté auprès de Banque Degroof Petercam (EUR 22,5 millions) ainsi que sa ligne de crédit (EUR 8,0 millions).

Au 31 décembre 2022, Compagnie du Bois Sauvage satisfait à ses obligations en terme de ratios vis à vis des obligataires et des banques.

En 2022, les emprunts courants et non-courants liés aux contrats de location (IFRS 16) s'élèvent respectivement à EUR 7,4 millions et EUR 57,5 millions (voir aussi note 26).

L'échéancier des dettes courantes et non courantes au 31 décembre se compose comme suit :

x € 1.000	2022	2021
Echéant dans l'année	104.916	24.631
Echéant entre la 2 ^{ème} et la 5 ^{ème} année	73.086	179.548
Echéant au-delà de la 5 ^{ème} année	10.204	10.790
Total	188.206	214.969

Notes aux états financiers consolidés

DÉTAIL DE L'ENDETTEMENT FINANCIER DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE (HORS IFRS 16)

x € 1000	Échéance	Taux ⁽¹⁾	Montant 2022 ⁽²⁾	Montant 2021 ⁽²⁾
Emprunts obligataires du Groupe hors Groupe Chocolatier				
Emprunt Obligataire 2016-2023	25/11/2023	2,00%	21.278	21.251
			21.278	21.251
Emprunts bancaires du Groupe hors Groupe Chocolatier				
Emprunt bancaire 2018-2023	30/09/2023	1,34%	0	22.500
Emprunt bancaire 2018-2023	1/10/2023	1,33%	22.500	22.500
Emprunt bancaire 2019-2026	5/04/2026	1,53%	20.000	20.000
Emprunt bancaire 2021-2022	31/01/2022	1,25%	0	8.000
Emprunt bancaire 2020-2023	15/09/2023	1,40%	20.000	20.000
Emprunt bancaire 2020-2023	30/09/2023	1,40%	20.000	20.000
Crédit de caisse Surongo Deutschland		Variable (Euribor)	1007	936
			83.507	113.936
Emprunts bancaires du Groupe Chocolatier				
Emprunts bancaires	de 2021 à 2025	de 0,35% à 0,87%	8.105	11.460
Emprunts bancaires		Variable (Euribor)	10.458	10.501
			18.563	21.961
			123.348	157.148

(1) Le taux est le taux fixe ou pour les taux variables, le taux couvert via IRS ou équivalent plus la marge si le taux est couvert. La « comptabilité de couverture » n'est pas appliquée pour les IRS.

(2) Le montant est égal au coût amorti. Plus de détails se trouvent dans les principes et méthodes comptables, rubrique des passifs financiers.

EVOLUTION DES DETTES FINANCIÈRES (HORS IFRS 16)

x € 1000	2022	2021
Dettes financières au 1^{er} janvier	157.148	178.480
Nouveaux emprunts	8.132	30.495
Remboursement d'emprunts	-41.932	-49.513
Variation du périmètre de consolidation (acquisitions)	0	0
Variation du périmètre de consolidation (Cessions)	0	-2.314
Effets taux de change	0	0
Autres		
Dettes financières au 31 décembre	123.348	157.148

17. Provisions

x € 1.000	Courant		Non courant	
	2022	2021	2022	2021
Litiges			190	394
Avantages du personnel			254	265
Autres	1.709	1.693	2	7
Total	1.709	1.693	446	666

Les provisions pour litiges ont été constituées principalement pour couvrir les risques liés, dans le Groupe Chocolatier, à des sorties de personnel ou à des litiges avec des clients.

Les provisions « Autres » comprennent notamment des garanties données lors de ventes d'actifs.

En Belgique, le Groupe a des plans de pension à contribution définie. Ces plans étaient jusqu'au 31/12/2015 légalement sujet à un rendement minimum de 3,25% pour les cotisations employeurs et de 3,75% pour les cotisations des employés sur une base moyenne de la durée de la carrière. Au 31/12/2021 et au 31/12/2022, le Groupe n'a pas dû comptabiliser de montant additionnel pour compenser une différence entre le taux minimum garanti et les réserves accumulées. Le Groupe a contribué durant 2022 pour un montant d'EUR 1,9 million en tant qu'employeur et les employés ont contribué pour un montant d'EUR 1,1 million. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le taux minimum légal est fixé à 1,75% pour tous les nouveaux versements employeurs et employés.

x € 1.000	Litiges	Avantages du personnel	Autres
Solde au 1^{er} janvier 2021	426	280	1.555
Provisions supplémentaires constituées au cours de la période			117
Montants utilisés au cours de la période	-32	-15	-25
Montants repris au cours de la période			
Modification du périmètre de consolidation			
Effets de change			
Autres mouvements			53
Solde au 31 décembre 2021	394	265	1.700

x € 1.000	Litiges	Avantages du personnel	Autres
Solde au 1^{er} janvier 2022	394	265	1.700
Provisions supplémentaires constituées au cours de la période			43
Montants utilisés au cours de la période	-204	-11	-32
Montants repris au cours de la période			
Modification du périmètre de consolidation			
Effets de change			
Autres mouvements			
Solde au 31 décembre 2022	190	254	1.711

18. Fournisseurs et autres créditeurs

x € 1.000	2022	2021
Fournisseurs	31.383	26.164
Autres créditeurs	15.638	15.623
Total	47.021	41.787

Les dettes commerciales (fournisseurs) concernent principalement le Groupe Chocolatier. La politique du Groupe est de payer ses factures à l'échéance ou anticipativement si l'escompte fournisseur est plus important que son taux de financement moyen.

Les autres créditeurs reprennent pour partie les dettes salariales et sociales du Groupe (principalement le Groupe Chocolatier) ainsi que des dettes diverses.

19. Autres passifs

x € 1.000	Courant		Non courant	
	2022	2021	2022	2021
Instruments dérivés	6	6		
Autres	1.064	3.170	8	7
Total	1.070	3.176	8	7

Les instruments dérivés courants et non courants concernent quasi exclusivement la valorisation à la juste valeur des couvertures de taux d'intérêts prises par le Groupe. Le lecteur trouvera des informations chiffrées concernant ces instruments dans la note 20 de ce rapport annuel.

Le poste « Autres » concerne principalement des charges à imputer.

20. Instruments financiers et gestion des risques

Actifs et passifs financiers au 31 décembre

Actifs financiers	Note	2022				2021			
		Valeur comptable	Juste valeur	Niveau de juste valeur	Catégorie IFRS 9	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau de juste valeur	Catégorie IFRS 9
Participations à la juste valeur via résultat (*)	8	135.813	135.813	1	Juste valeur par le résultat	141.472	141.472	1	Juste valeur par le résultat
Participations à la juste valeur via résultat (*)	8	602	602	2	Juste valeur par le résultat	602	602	2	Juste valeur par le résultat
Participations à la juste valeur via résultat (*)	8	107.277	107.277	3	Juste valeur par le résultat	108.446	108.446	3	Juste valeur par le résultat
Autres actifs non courants	9	79.521	79.521	2	Cout amorti	44.072	44.072	2	Cout amorti
Autres actifs non courants	9	12.145	12.145	3	Cout amorti	3.453	3.453	3	Cout amorti
Actifs financiers à la juste valeur via résultat	13	24.326	24.326	1	Juste valeur par le résultat	12.807	12.807	1	Juste valeur par le résultat
Autres actifs courants	9	0	0	2	Cout amorti	0	0	2	Cout amorti
		359.684	359.684			310.852	310.852		

(*) Anciennement appelé Participations disponibles à la vente

Passifs financiers	Note	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau de juste valeur	Catégorie IFRS 9	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau de juste valeur	Catégorie IFRS 9
Emprunts non courants	16	25.838	25.785	2	Cout amorti	137.162	137.109	2	Cout amorti
Dettes de location non courants	16	57.453	57.453	2	Cout amorti	53.176	53.176	2	Cout amorti
Autres passifs non courants	19	7	7	2	Cout amorti	7	7	2	Cout amorti
Emprunts courants	16	97.510	97.510	2	Cout amorti	19.986	19.986	2	Cout amorti
Dettes de location courants	16	7.406	7.406	2	Cout amorti	4.645	4.645	2	Cout amorti
Instruments dérivés	19	6	6	2	Juste valeur par le résultat	6	6	2	Juste valeur par le résultat
Autres passifs courants	19	0	0	2	Cout amorti	0	0	2	Cout amorti
		188.220	188.167			214.982	214.929		

Catégorie IFRS 13

- Actifs et passifs identiques cotés sur des marchés actifs et valorisés au cours de clôture.
- Actifs et passifs non cotés pour lesquels il y a eu des transactions de marché et valorisés au prix des dernières transactions connues et significatives. La juste valeur a été déterminée en actualisant les cash flows futurs sur base des taux d'intérêts de marché pour les emprunts à taux fixe et les produits dérivés et n'a pas été considérée différente de l'évaluation au coût amorti pour les autres actifs/passifs et emprunts à taux variable en raison de l'évolution des taux d'intérêts.
- Autres valorisations qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les Participations à la juste valeur via le résultat de niveau de juste valeur 3 concernent principalement la banque Berenberg. Celle-ci a fait l'objet d'une évaluation sur base d'une moyenne entre (i) l'actif net majoré d'un goodwill net du capital alloué au risque, sur base d'une moyenne du résultat des trois dernières années et (ii) l'actif net réévalué via le « price-to-book ratio » moyen sur un groupe de sociétés comparables. La première méthode de valorisation utilise le « price/earnings ratio » moyen de ce même groupe de sociétés comparables pour évaluer le goodwill à partir des profits générés par la banque. Une décote de 25% est appliquée au résultat final pour tenir compte de l'illiquidité de la participation. À celle-ci s'ajoute une décote de 16% pour tenir compte de distributions statutaires en cas de vente de cette participation. La valorisation ne se basant pas sur des cash flows prévisionnels actualisés, la mention d'un taux d'actualisation n'est pas relevante. L'analyse de sensibilité faite en modifiant de 10% à la hausse ou à la baisse la moyenne du résultat des trois dernières années montre une variation de la valorisation de Berenberg Bank d'un montant d'EUR 5,2 millions. L'analyse de sensibilité faite en modifiant de 10% à la

Notes aux états financiers consolidés

hausse ou à la baisse les ratios de Price/Earnings montre une variation de la valorisation de Berenberg Bank d'un montant d'EUR 5,3 millions. L'analyse de sensibilité faite en augmentant ou diminuant de 5% la décote montre une variation de la valorisation de Berenberg Bank d'un montant d'EUR 4,4 millions. La valeur de marché de la participation dans la banque Berenberg est d'EUR 66,0 millions au 31 décembre 2022.

Il n'y a pas eu de transfert entre le niveau de juste valeur 1 et 2 durant l'année.

Risque de prix

Compagnie du Bois Sauvage dispose d'un portefeuille d'investissements comprenant principalement des actions belges et européennes cotées et non cotées. La nature de ce portefeuille fait que la Société est exposée au risque de variation de prix.

La gestion de ce portefeuille repose sur une diversification du risque. Compagnie du Bois Sauvage s'est également fixée des limites en terme de montant et de durée et a adapté ses systèmes de back-office et de contrôle à la taille de l'activité.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité dans le tableau ci-dessous tient compte d'une fluctuation de 5% du prix des actions sans tenir compte d'un effet temps.

x € 1.000	2022		2021	
	Impact sur le résultat net après impôts	Impact sur le résultat global	Impact sur le résultat net après impôts	Impact sur le résultat global
Actions à la juste valeur via résultat	12.185		12.526	
Actions de trésorerie	1.216		640	
Options de trésorerie				

Risque de taux d'intérêts

Il existe un IRS pour lequel le groupe n'a pas documenté de relations de couverture.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité ci-dessous tient compte de l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts des instruments financiers dérivés et non dérivés à la date de clôture. L'analyse suppose que les montants à la clôture de l'année restent identiques durant celle-ci. L'analyse de sensibilité dans le tableau ci-dessous tient compte d'une fluctuation de 50 points de base des taux d'intérêts.

x € 1.000	2022		2021	
	Impact sur les réserves	Impact sur le résultat net après impôts	Impact sur les réserves	Impact sur le résultat net après impôts
Prêts obligataires convertibles et non convertibles		398		220
Emprunts à taux fixe au coût amorti		0		0
Emprunts à taux variables au coût amorti		57		57
Instruments financiers dérivés.		0		20

Risque de change

L'exposition au risque de change de Compagnie du Bois Sauvage est limitée au dollar américain. Le risque en devise représente 7,4% des actifs totaux. Les actifs en devises sont considérés comme actifs industriels à long terme. Il n'y a pas de couverture en USD au 31 décembre 2022 hormis celle liée à l'activité courante du Groupe Chocolatier. Les actifs libellés en USD s'élèvent à EUR 72,9 millions au 31 décembre 2022.

x € 1.000	2022		2021	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Exposition en dollars américains	68.378	8.325	61.335	2.504
Total	68.378	8.325	61.335	2.504

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité ci-dessous tient compte de l'exposition aux fluctuations des taux de change de 10% du dollar américain (USD).

x € 1.000	2022		2021	
	Impact sur les réserves	Impact sur le résultat net après impôts	Impact sur les réserves	Impact sur le résultat net après impôts
Sensibilité nette en dollars américains	5.068	242	5.883	713

Risque de crédit

Le Groupe se protège d'un risque de défaut de crédit d'une contrepartie par l'analyse et la sélection rigoureuse de celle-ci. Cette sélection est basée sur une notation d'agences indépendantes ou d'informations financières disponibles. Les « Valeurs disponibles » sont en compte dans des banques européennes et américaines.

Le nombre élevé de clients de taille réduite limite le risque de crédit du Groupe Chocolatier. Il est cependant attentif à la qualité de ses clients et pour les plus importants clients à l'exportation, prend des informations via une société spécialisée (voir note 12).

Le Groupe ne s'attend pas à avoir d'autres pertes de crédit sur ses actifs.

Notes aux états financiers consolidés

Risque de liquidité

Le Groupe a une politique active dans la gestion de ses liquidités et dans la flexibilité financière afin d'assurer ses besoins en terme de liquidité. Le Groupe suit ses besoins et sources de financement en fonction des échéances (voir note 16).

x € 1.000

Facilité de crédit	2022	2021
Lignes de crédit confirmées	67.195	67.195
Utilisation	-7.125	-13.500
Total net	60.070	53.695

Analyse des échéances des instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente les échéances en capital des dettes du Groupe. Les échéances prises sont celles qui correspondent à la première échéance possible (voir aussi note 16).

x € 1.000 2022	Taux d'intérêt moyen pondéré	Echéant dans l'année	Echéant entre un et cinq ans	Echéant après cinq ans	Total
Dettes à taux fixe	1,47%	87.711	24.172	0	111.883
Dettes à taux variable	entre 0,6% et 1%	9.799	1.666	0	11.465
Instruments financiers ⁽¹⁾					
Charge d'intérêts jusqu'à échéance		691	764	0	1.455

x € 1.000 2021	Taux d'intérêt moyen pondéré	Echéant dans l'année	Echéant entre un et cinq ans	Echéant après cinq ans	Total
Dettes à taux fixe	1,42%	11.883	133.828	0	145.711
Dettes à taux variable	entre 0,6% et 1%	8.103	3.334	0	11.437
Instruments financiers ⁽¹⁾	1,80%		4.000		4.000
Charge d'intérêts jusqu'à échéance		2.114	2.408	0	4.523

(1) Engagements nominaux des IRS (taux moyen et montant notionnel selon les échéances)

Analyse des prêts obligataires et non obligataires (voir aussi notes 9 et 14)

x € 1.000	Taux d'intérêt moyen pondéré	Echéant dans l'année	Echéant entre un et cinq ans	Echéant après cinq ans	Total
2022	5,9%	0	73.915	5.606	79.521
2021	4,3%	0	39.072	5.000	44.072

21. Produits opérationnels

x € 1.000	2022	2021
Ventes	249.505	219.523
Autres ventes et refacturations	3.249	1.913
Ventes	252.754	221.436
Dividendes sur participations à la juste valeur via résultat	7.881	18.331
Dividendes sur titres détenus à des fins de transaction	923	574
Intérêts sur participations à la juste valeur via résultat	984	1.217
Intérêts sur participations mises en équivalence	1.500	720
Intérêts divers	539	615
Dividendes et intérêts	11.827	21.457
Revenus locatifs	614	652
Récupérations locatives	242	11
Revenus locatifs	856	663
Autres produits	3.392	1.260
Total	268.829	244.816

Les ventes concernent quasi exclusivement le Groupe Chocolatier. Il s'agit principalement de chocolats, de glaces et de confiseries.

Le niveau des dividendes procurés par les participations à la juste valeur via résultat en 2022 est en diminution par rapport à 2021 principalement impacté par Berenberg qui avait connu, en 2021, une année exceptionnelle en terme de performance et dont le dividende est passé d'EUR 15,4 millions en 2021 à EUR 4,7 millions en 2022.

Les revenus locatifs 2022 sont en légère diminution par rapport à ceux de 2021 en raison du départ d'un locataire de bureaux au sein du siège qui n'a pas encore été remplacé au 31 décembre 2022.

Les « Autres produits » concernent principalement des revenus perçus par le Groupe pour les fonctions d'administrateur exercées dans ses participations, des différences de change sur le dollar américain et d'autres revenus.

22. Charges opérationnelles

x € 1.000	2022	2021
Approvisionnements	-131.033	-113.911
Rémunérations	-40.428	-37.080
Cotisations sociales	-14.330	-12.653
Primes patronales assurances extra-légales	-2.277	-2.025
Autres frais de personnel	-4.487	-3.156
Frais de personnel	-61.522	-54.914
Amortissements (hors IFRS 16)	-11.264	-11.552
Amortissements des droits d'utilisation IFRS16	-14.482	-13.536
Pertes de valeur	0	-94
Provisions	0	0
Autres	209	0
Amortissements, pertes de valeur et provisions	-25.537	-25.182
Intérêts emprunts bancaires	-2.484	-2.147
Intérêts obligataires	-474	-452
Autres charges financières	-3.207	-1.756
Charges financières	-6.165	-4.355
Autres charges opérationnelles	-1.640	-1.107
Total	-225.897	-199.469

Approvisionnements :

Les approvisionnements concernent principalement le Groupe Chocolatier. Il s'agit de chocolats, de marchandises, d'emballages ainsi que des charges d'entretien.

Frais de personnel :

Les frais de personnel concernent principalement le personnel du Groupe Chocolatier. Similaire aux charges d'approvisionnement, l'augmentation des frais de personnel est relative à l'indexation et à une année pleine après quelques années difficiles durant lesquelles le Groupe Chocolatier avait fait face à une fermeture temporaire de certains magasins et avait donc, pour certains employés, dû mettre en place, le chômage économique temporaire.

Effectif du personnel (équivalents temps plein) occupé par les sociétés comprises dans la consolidation :

	2022	2021
Employés	868	991
Ouvriers	354	310
Total	1.222	1.301

Amortissements, pertes de valeur et provisions :

Les amortissements concernent principalement les améliorations aux locaux commerciaux loués, aux bâtiments et aux outils de production (voir aussi les notes 4 et 6).

Charges financières :

La charge d'intérêts sur les emprunts obligataires est relative à l'emprunt obligataire 2016-2023 d'EUR 21,3 millions (voir les notes 16 et 20).

Les autres charges financières sont principalement relatives à des frais bancaires, à des différences de change et à la charge sur les locations reconnues avec la mise en place d'IFRS 16.

Les autres charges opérationnelles comprennent principalement des précomptes immobiliers, taxes de bureaux et un amortissement exceptionnel sur fond de commerce dans le Groupe Chocolatier.

23. Résultat sur cessions

x € 1.000

Pertes sur cessions	2022	2021
Immeubles de placement		-133
Participations détenues en vue de la vente		
Sur titres détenus à des fins de transactions et produits dérivés	-371	
Autres		
Total	-371	-133

Gains sur cessions

Immeubles de placement		
Participations détenues en vue de la vente	94.916	
Sur titres détenus à des fins de transactions et produits dérivés		123
Autres	453	
Total	95.369	123
Total général	94.998	-10

Le gain sur cession d'EUR 94,9 millions comptabilisé en 2022 est relatif à la vente de la participation de Compagnie du Bois Sauvage dans Recticel.

24. Variations de juste valeur et dépréciation

x € 1.000

Variations de juste valeur	2022	2021
Immeubles de placement	655	-6
Participations à la juste valeur via résultat	-13.393	25.078
Actions et parts détenues à des fins de transactions et produits dérivés	-202	726
Total	-12.940	25.798

Dépréciations		
Sociétés mises en équivalence	0	0
Autres	-685	0
Total	-685	0
Total général	-13.625	25.798

Variations de juste valeur :

La variation de juste valeur des Immeubles de placement concerne les surfaces de bureaux et de logements détenues par Compagnie de Bois Sauvage à Bruxelles qui ont été évaluées à la hausse sur base d'une valorisation indépendante réalisée en décembre 2022.

La variation de juste valeur des participations à la juste valeur via le résultat en 2022 se compose principalement d'un montant d'EUR -5,7 millions relatif aux actions Umicore et EUR -2,9 millions liés à la participation dans Berenberg. En 2021, la variation concernait principalement EUR +30,1 millions relatifs à la participation dans Berenberg ainsi qu'une reprise sur la juste valeur d'EUR +5,2 millions sur Vinventions LLC. Ces augmentations étaient partiellement réduites par un montant d'EUR -13,0 millions relatif aux actions Umicore.

En 2022, les variations de juste valeur en Actions et parts détenues à des fins de transactions concernent principalement Solvay (EUR -0,3 million). En 2021, elles concernaient principalement BNP Paribas Fortis (EUR +0,4 million) et Solvay (EUR +0,2 million).

25. Résultat par action

	2022	2021
Résultat de l'exercice de Base par action		
Résultat net part du groupe (x € 1.000)	108.077	71.263
Nombre moyen pondéré d'actions ⁽¹⁾	1.669.736	1.677.346
Résultat de l'exercice de Base par action (€)	64,73	42,49
Résultat de l'exercice Dilué par action		
Résultat net part du groupe avec effet dilutif (x € 1.000)	108.077	17.263
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ⁽²⁾	1.669.736	1.677.346
Résultat dilué par action (€)	64,73	42,49
Réconciliation du nombre moyen dilué d'actions		
Nombre moyen d'actions ⁽¹⁾	1.669.736	1.677.346
Warrants en circulation ⁽³⁾	0	0
Plan d'options réservé au personnel ^{(4) (5)}	0	0
Nombre moyen dilué d'actions	1.669.736	1.677.346

- (1) Le nombre moyen pondéré d'actions (calcul de base) est le nombre d'actions en circulation au début de la période, déduction faite des actions propres, ajusté du nombre d'actions remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.
- (2) Le nombre moyen pondéré dilué d'actions (calcul dilué) est le nombre moyen pondéré d'actions augmenté du nombre moyen d'actions dilutives potentielles sur base du cours moyen de l'action durant l'année 2022 ou 2021.
- (3) Depuis la fin de 2015 il n'y a plus de warrant en circulation.
- (4) Les options éventuelles dont le prix d'exercice est supérieur au cours de bourse moyen ne sont pas reprises dans le calcul.
- (5) Il n'y a plus de droit de souscription (option) réservé au personnel en circulation au 31 décembre 2022.

26. Contrats de location

LE GROUPE EN TANT QUE PRENEUR

Immobilisations incorporelles droit d'utilisation

x € 1.000	2022	2021
Bâtiments	61.941	56.335
Machines et outillages	-	-
Voitures	-272	43
Autres	-	-
Total	61.669	56.378

Dettes liées aux contrats de location

Courants	7.406	4.645
Non-courants	57.453	53.176
Total	64.859	57.821

Les montants listés en tant qu'immobilisations incorporelles droit d'utilisation et dettes liées aux contrats de location sont uniquement relatifs au Groupe Chocolatier.

En tenant compte des nouvelles acquisitions et des amortissements réalisés pendant l'année 2022, la valeur comptable des droits d'utilisation (actif) s'élève à EUR 61,7 millions et celle des dettes liées aux contrats de location (passif) à EUR 64,9 millions au 31 décembre 2022. L'augmentation des droits d'utilisation (actif) par rapport à 2021 s'explique par de nouvelles acquisitions (EUR 19,8 millions) compensées par des amortissements similaires à ceux enregistrés en 2021, en ligne avec les principes et méthodes comptables.

Charge d'amortissement et d'intérêt des actifs en location

x € 1.000	2022	2021
Bâtiments	-14.278	-13.328
Machines et outillages	-	-
Voitures	-204	-207
Autres	-	-
Total	-14.482	-13.535

Charges d'intérêts sur les passifs locatifs	-2.148	-1.230
Charges se rapportant aux contrats de location à court terme	0	0
Charges se rapportant aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur et qui ne sont pas incluses dans les charges de contrats de location à court terme	0	0
Charges se rapportant aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation des passifs locatifs	-167	-80
Total général	-16.797	-14.845

Le montant total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location est d'EUR 12,7 millions pour 2022.

Au 31 décembre 2022, le taux d'emprunt marginal utilisé afin d'actualiser la valeur des loyers futurs est compris entre 3,85% et 4,49%, dépendant des facteurs mentionnés dans les principes et méthodes comptables.

Notes aux états financiers consolidés

Locations variables

Certains baux immobiliers du Groupe contiennent des conditions de paiement variables, autres que celles mentionnées ci-dessus, basées sur un indice ou un taux, car liées aux ventes générées par le magasin. Le Groupe a considéré ces loyers variables comme non-significatifs car ils représentent au 31 décembre 2022 un montant d'EUR 0,17 million.

LE GROUPE EN TANT QUE BAILLEUR

Ventilation des paiements minimaux futurs à recevoir

x € 1.000	2022	2021
A moins d'un an	434	419
Entre 1 et 2 ans	365	342
Entre 2 et 3 ans	287	278
Entre 3 et 4 ans	250	225
Entre 4 et 5 ans	230	213
A plus de cinq ans	662	375
Total	2.228	1.852

Les revenus locatifs futurs à recevoir concernent principalement les bâtiments détenus par le Groupe en Belgique. La fluctuation des paiements minimaux de loyers à recevoir est due au cycle des renouvellements des baux.

27. Paiements fondés sur des actions

La Compagnie n'ayant plus de plan d'attribution de droits de souscription pour le personnel, il n'y a pas eu d'attribution ni de droits exercés en 2022.

28. Informations relatives aux parties liées

Lors du Conseil d'administration du 2 décembre 2016, le Conseil a instauré, pour améliorer et clarifier la structure de gouvernance d'entreprise, la fonction de Directeur général pour assurer, sous sa direction, le management exécutif tant en interne qu'en externe. Cette fonction est effective depuis le 1^{er} janvier 2017. A dater du 1^{er} décembre 2017, le Conseil a délégué la gestion journalière de Compagnie du Bois Sauvage au Directeur général qui en assure la responsabilité vis-à-vis du Conseil.

Les sociétés Fingaren et Entreprises et Chemins de Fer en Chine louent des surfaces de bureaux appartenant à Compagnie du Bois Sauvage. Ces locations se font au prix du marché. Les prestations de services faites par Compagnie du Bois Sauvage ou l'une de ses filiales pour Fingaren et Entreprises et Chemins de Fer en Chine leur sont refacturées.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a prêté les montants suivants aux entreprises mise en équivalence :

x € 1000	Échéance	Montant
Global Vines LLC	2025	485
Nomaco Inc.	2026	4.296
Fidentia Belux Offices	2029	3.456
Fidentia Belux Offices	2026	10.588
Praça de Espanha I et II	2023	12.808
Serendip	2024	1.700.
Ecuadorcolat	2023	11.903
Eaglestone	2027	25.000
Plaine 17	2031	2.150
Esch 404	2024	9.274

Voir note 16 pour la liste des emprunts souscrits par le Groupe au 31 décembre 2022.

Rémunération brute payée en 2022 aux administrateurs sur base individuelle (coût total entreprise)

(EUR)	Conseil d'administration			Comité d'audit et de gestion des risques		Comité de nomination et de rémunération		Total Perçu en 2022
	Présence (2022)	Jetons de présence (2022)	Fixe (2022)	Présence (2022)	Fixe et jetons (2022)	Présence (2022)	Fixe et jetons (2022)	
Administrateurs								
Pierre-Alexis Hocke	9/9	13.500	17.000	4/4	6.000			36.500
Frédéric Van Gansberghe ⁽¹⁾	9/9	13.500	17.000					30.500
Isabelle Hamburger ⁽²⁾	9/9	13.500	17.000			6/7	5.500	36.000
Massimo Boulvain ⁽³⁾	8/9	12.000	17.000					29.000
Hubert Olivier	9/9	13.500	17.000	3/4	5.000			35.500
Valérie Paquot	9/9	25.500	34.000			6/7	5.500	65.000
Patrick Van Craen	9/9	13.500	17.000	4/4	9.000	7/7	9.375	48.875
Total		105.000	136.000		20.000		20.375	281.375

(1) Représentant d'European Company of Stake, sa

(2) Représentante de HLW bv

(3) Représentant de Maxime Boulvain srl

En tant que Présidente du Conseil d'administration, Madame Valérie Paquot a perçu, en 2022, en plus de ses tantièmes d'administrateur, un montant d'EUR 4.500 de frais de représentation.

Notes aux états financiers consolidés

(EUR)	Mandats exercés dans les filiales du Groupe en 2022
Administrateurs	
P.-A. Hocke	20.000
Frédéric Van Gansberghe	2.375
Massimo Boulvain	11.000
Valérie Paquot	64.050
Patrick Van Craen	15.000
Total	112.425

Rémunérations brutes (coût total entreprise) allouées au sein du Groupe au Directeur Général en 2022

(EUR)	Rémunération				Total
	Fixe	Variable	Pension	Autres	
Benoit Deckers	327.659	64.831	8.706	5.360	406.556
Total	327.659	64.831	8.706	5.360	406.556

29. Engagements et droits

x € 1.000	2022	2021
Pour l'acquisition d'immobilisations corporelles		
Pour l'achat d'approvisionnements	2.222	2.948
Capital souscrit dans des participations mais pas encore appelé	27.558	8.589
Pour l'achat de devises	0	0
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises dans la consolidation sur les actifs propres	92.664	108.001
Autres engagements contractuels	9.334	7.897
Total	131.779	127.435

Les engagements pour l'achat d'approvisionnements et de devises concernent le Groupe Chocolatier pour couvrir l'achat de ses matières premières et fournitures.

La rubrique Capital souscrit dans des participations mais pas encore appelé concerne principalement les engagements envers Mitiska European Real Estate Partners 3, Esch 404 et First Retail International 2.

Compagnie du Bois Sauvage a constitué ou irrévocablement promis des garanties réelles sur des actions Umicore pour un montant d'EUR 92,7 millions. Les garanties varient en fonction du cours d'Umicore en fin d'exercice et ont été données à BNP Paribas Fortis dans le cadre du refinancement de l'échéance obligataire d'EUR 45,0 millions en juin 2018 et également pour l'un des crédits souscrit en 2020 pour EUR 20,0 millions.

Les Autres engagements contractuels sont principalement relatifs aux garanties d'EUR 5,6 millions reçues lors de l'investissement du Groupe dans le projet immobilier à Lisbonne, Praça de Espahna.

Le Groupe a identifié des contingent asset pour un montant EUR 2,5 millions relatif au Groupe Chocolatier mais n'a pas identifié de contingent liabilities.

30. Evénements postérieurs à la clôture

Depuis le 31 décembre 2022, Compagnie du Bois Sauvage a acheté 150.397 actions AGEAS pour un montant d'EUR 6,5 millions.

Il n'existe à ce jour pas de dossier d'investissement en voie de réalisation. Compagnie du Bois Sauvage continue à être attentive à tout dossier qui pourrait renforcer ses axes stratégiques.

Notes aux états financiers consolidés

31. Liste des filiales

Les sociétés suivantes ont fait l'objet d'une consolidation selon la méthode « Globale » :

Société		Pourcentage de détention (directe et indirecte)	
		2022	2021
Compagnie du Bois Sauvage, S.A.	B-1000 Bruxelles, BE0402.964.823	Société consolidante	
Compagnie du Bois Sauvage Services, S.A.	B-1000 Bruxelles, BE0433.689.770	0	100
Imolina, S.A.	L-1840 Luxembourg	100	100
Jeff de Bruges, SAS (et filiales)	F- 77614 Marne La Vallée	66	66
Jeff de Bruges Canada, Inc.	Ca - H3A 3J5 Montréal (Québec)	66	66
Neuhaus, S.A. (et filiales hors Artista Choc.)	B-1602 Vlezenbeek, BE0406.774.844	100	100
Artista Chocolates, S.A.	B-1300 Wavre, BE0832.817.749	75,81	75,81
Parfina, S.A.	B-1000 Bruxelles, BE0442.910.215	100	100
Surongo America, Inc.	USA - Carson City 89 NV	99,99	99,99
Surongo Deutschland, GmbH	D-20354 Hamburg	100	100
UBCM, S.A.	B-1000 Bruxelles, BE0869.912.133	0	100

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre à l'exception de Jeff de Bruges qui clôture au 30 juin. Un audit des comptes IFRS de Jeff de Bruges a été faite au 31 décembre 2022. Le pourcentage de détention est égal au pourcentage de droit de vote pour toutes les sociétés.

Jeff de Bruges, SAS détient trois filiales à 100% ayant leur siège social à la même adresse que celle de leur maison mère ainsi qu'une filiale créée en 2013, Jeff de Bruges Canada, Inc., détenue à 66% (voir aussi note 7).

Neuhaus SA détient trois filiales dont Corné Port Royal Chocolatier, S.A.

En septembre 2022, le Groupe a procédé à la liquidation de deux de ses filiales de structure, à savoir, Compagnie du Bois Sauvage Services et UBCM, afin de simplifier l'organigramme du Groupe. Les participations présentes sous ces deux filiales sont remontées en direct chez Compagnie du Bois Sauvage.

Les informations financières concernant les filiales significatives dans lesquelles il y a des participations ne donnant pas le contrôle concernent principalement Jeff de Bruges, ses filiales et Artista Chocolates (voir note 15bis) et se résument comme suit :

x € "000"	2022	2021
Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	5.510	6.530
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-3.400	-3.400



Compagnie du Bois Sauvage SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le
31 décembre 2022 - Comptes consolidés

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Compagnie du Bois Sauvage SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Comptes consolidés

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Compagnie du Bois Sauvage SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 avril 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de Compagnie du Bois Sauvage SA durant 16 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à 919 704 (000) EUR et dont l'état consolidé du résultat global, part du groupe, se solde par un bénéfice de l'exercice de 110 912 (000) EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Comment notre audit a traité le point clé de l'audit
<p>Valorisation de la participation Berenberg Bank</p> <p>Comme indiqué dans la note 8 des états financiers, Compagnie du Bois Sauvage détient une participation de 11,4% dans Berenberg Bank (« Berenberg ») reprise pour un montant net de 65 989 (000) EUR dans le bilan consolidé de la société.</p> <p>En conformité avec IFRS 9, cet actif financier est comptabilisé à la juste valeur en « actifs financiers à la juste valeur via résultat ».</p> <p>La détermination de la juste valeur de cette participation non cotée, pour laquelle peu de données publiques observables sont disponibles, dépend d'estimations ou de jugements significatifs de la part de la direction au niveau de la méthode et des paramètres de valorisation utilisés.</p> <p>Dans le cadre de notre audit, nous avons identifié la détermination des hypothèses sous-jacentes à la valorisation de cette participation comme étant un élément clé de l'audit, principalement pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jugements importants retenus par la direction dans la détermination des paramètres de valorisation; - Le montant matériel de la participation. <p>Les principales hypothèses sous-jacentes à la valorisation de la participation Berenberg sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix des sociétés comparables pour déterminer : <ul style="list-style-type: none"> - Le "price earning" ratio, - Le "price-to-book" ratio, - La décote d'illiquidité 	<p>Valorisation de la participation Berenberg Bank</p> <p>Nous avons revu les processus de détermination des hypothèses sous-jacentes à la valorisation de la participation qui nous a permis d'identifier les contrôles pertinents.</p> <p>Nous avons évalué et challengé le caractère raisonnable des hypothèses retenue dans la valorisation de la participation Berenberg. Nos experts en valorisation ont été impliqués.</p> <p>Nous avons vérifié que le contenu des annexes du rapport annuel relatives aux analyses de sensibilité sur les hypothèses reprises dans le modèle de valorisation respectait le prescrit des normes IFRS s'y rapportant.</p> <p>Les procédures mentionnées ci-dessus ont permis d'obtenir suffisamment d'évidence pour adresser l'élément clé de l'audit relatif à la valorisation de la participation Berenberg Bank.</p>

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et

d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant,

toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir le rapport de gestion combiné du conseil d'administration, y compris les éléments auxquels il est fait référence dans l'index de la page 6 du rapport annuel, comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés qui fait partie de la section 5.8 du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non financière, la société s'est basée sur le référentiel COSO. Conformément à l'article 3:80 § 1, 5° du Code des sociétés et des associations nous ne nous prononçons pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément au référentiel COSO précité.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (« ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF et du balisage avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (« Règlement délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (« états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans la version officielle français des états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel de Compagnie du Bois Sauvage SA au 31 décembre 2022 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Signé à Zaventem.

Le commissaire

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL

Représentée par Corine Magnin

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Comptes sociaux – Normes belges

Avertissement

En vertu de l'article 3 :17 du Code des Sociétés et des Associations, les annexes aux comptes sociaux reprises ci-après sont une version abrégée des comptes annuels, dans laquelle ne figure pas l'ensemble des annexes requises par la loi ni le Rapport du Commissaire, lequel a certifié ces comptes annuels sans réserve.

La version intégrale sera déposée à la Banque Nationale de Belgique et est également disponible au siège de la société.

Bilan après répartition – Actif

x € 1.000	2022	2021
Frais d'établissement	23	49
Actifs immobilisés	851.682	549.991
II. Immobilisations incorporelles	8	0
III. Immobilisations corporelles	4.141	4.384
A. Terrains et constructions	705	746
B. Installations	106	125
C. Mobilier et matériel roulant	67	13
E. Autres immobilisations corporelles	3.263	3.500
F. Immobilisations en cours	0	0
IV. Immobilisations financières	847.533	545.607
A. Entreprises liées	612.055	266.290
1. Participations	589.768	255.893
2. Créances	22.287	10.397
B. Autres entreprises avec lien	95.717	136.132
1. Participations	37.971	101.746
2. Créances	57.746	34.386
C. Autres immobilisations financières	139.761	143.185
1. Actions et parts	139.760	143.184
2. Créances & cautionnements	1	1
Actifs circulants	158.767	222.193
V. Créances à plus d'un an	-	-
A. Créances commerciales	-	-
B. Autres créances	-	-
VI. Stocks & commandes en cours	104	104
A. Stocks	104	104
4. Marchandises	3	3
5. Immeubles destinés à la vente	101	101
VII. Créances à un an au plus	3.161	206.450
A. Créances commerciales	20	203.817
B. Autres créances	3.141	2.633
VIII. Créances à un an au plus	140.642	11.720
A. Créances commerciales	4.992	0
B. Autres créances	135.650	11.720
IX. Valeurs disponibles	11.941	2.565
X. Comptes de régularisation	2.919	1.354
TOTAL de l'ACTIF	1.010.472	772.233

Bilan après répartition – Passif

x € 1.000	2022	2021
Capitaux propres	822.424	540.783
I. Capital	84.411	84.411
A. Capital souscrit	84.411	84.411
II. Primes d'émission	69.886	69.886
IV. Réserves	16.977	11.877
A. Réserve légale	11.877	11.877
B. Réserves indisponibles	5.100	-
1. Pour actions propres	5.100	
C. Réserves immunisées		
D. Réserves disponibles	-	-
V. Bénéfice reporté	651.150	374.609
Provisions et impôts différés	1.366	1.367
VIII. A. Provisions pour risques et charges	1.366	1.367
2. Charges fiscales		
3. Grosses réparations et entretiens	-	-
4. Autres risques et charges	1.366	1.367
Dettes	186.682	230.083
IX. Dettes à plus d'un an	87.767	193.316
A. Dettes financières	87.765	193.314
2. Emprunts obligataires non subordonnés	-	21.300
4. Etablissements de crédit	20.000	105.000
5. Autres emprunts	67.765	67.014
D. Autres dettes	2	2
X. Dettes à un an au plus	98.557	36.251
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	83.800	
B. Dettes financières	-	8.425
1. Etablissements de crédit	-	8.000
2. Autres emprunts	-	425
C. Dettes commerciales	200	106
1. Fournisseurs	200	106
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	212	154
1. Impôts	64	45
2. Rémunérations et charges sociales	148	109
F. Autres dettes	14.345	27.566
XI. Comptes de régularisation	358	516
TOTAL du PASSIF	1.010.472	772.233

Comptes sociaux – Normes belges

Compte de résultats – Charges

x € 1.000	2022	2021
A. Charges des dettes	3.002	2.679
B. Autres charges financières	158	37
C. Services et biens divers	1.202	1.246
D. Rémunérations, charges sociales et pensions	1.228	966
E. Charges diverses courantes	194	414
F. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles et créances	323	326
G. Réductions de valeur	14.204	2.124
1. Sur immobilisations financières	13.990	2.010
2. Sur actifs circulants	214	114
3. Sur créances	-	-
H. Provisions pour risques et charges	0	-
I. Moins-values sur réalisation	-	181
1. D'immobilisations corporelles		
2. D'immobilisations financières		
3. D'actifs circulants et produits de marché	-	181
J. Charges non récurrentes	17	-
K. Impôts	40	47
L. Bénéfice de l'exercice	294.942	150.694
TOTAL DES CHARGES	315.314	158.714
M. Transfert aux réserves immunisées		
N. Bénéfice de l'exercice à affecter	294.942	150.694

Compte de résultats - Produits

x € 1.000	2022	2021
A. Produits des immobilisations financières	25.125	21.318
1. Dividendes	22.327	19.177
2. Intérêts	2.798	2.141
B. Produits des actifs circulants	1.147	574
C. Autres produits financiers	-	41
D. Produits des services prestés	169	124
E. Autres produits courants	887	746
G. Reprises de réductions de valeur	683	35.212
1. Sur immobilisations financières	362	34.752
2. Sur actifs circulants	315	454
3. Sur créances	6	6
H. Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges	-	-
I. Plus-values sur réalisation	303	100.699
1. D'immobilisations incorporelles et corporelles		
2. D'immobilisations financières	303	100.699
3. D'actifs circulants et produits dérivés	-	-
J. Produits non récurrents	287.000	-
K. Régularisation d'impôts		
L. Perte de l'exercice		
TOTAL DES PRODUITS	315.314	158.714
M. Prélèvement sur les réserves immunisées		
N. Perte de l'exercice à affecter	-	-

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

x € 1.000	2022	2021
A. Résultat à affecter	669.551	401.204
1. Résultat de l'exercice à affecter	294.942	150.694
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	374.609	250.510
B. Prélèvements sur capitaux propres	5.100	-
C. Affectation aux capitaux propres	5.100	-
1. A la réserve légale		
3. Aux autres réserves	-5.100	-
D. Résultat à reporter	-651.150	-374.609
1. Bénéfice à reporter	651.150	374.609
F. Bénéfice à distribuer	-13.301	-26.596
1. Rémunération du capital	13.222	26.502
2. Administrateurs et autres allocataires	79	94
3. Annulation d'actions propres	-	-

Etat du capital

	Montant (x € 1.000)	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	84.411	1.677.346
Réduction de capital	0	0
Exercice de warrants et de droits de souscription	0	0
Annulation d'actions propres	0	0
Reclassification par transfert des réserves « primes d'émission »	0	0
Au terme de l'exercice	84.411	1.677.346
2. Représentation du capital		
- p.s. ordinaires s.d.v.n	84.411	1.677.346
dont actions propres	-	
B. Engagement d'émission d'actions		
- Obligations convertibles	-	-
- Warrants	-	-
- Stock option plan	-	-

Structure de L'actionnariat

DÉCLARATIONS DE PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Date	Nombre d'actions (a)	% actualisé	Nombre d'obligations convertibles (b)	Nombre de warrants et options (c)	Total (a)+(b)+(c)	% potentiel actualisé	liée à
ENTREPRISES ET CHEMINS DE FER EN CHINE S.A. ⁽¹⁾	1/09/2022	744.821 ⁽²⁾	44,40%	0	0	744.821	44,40%	1
FINGAREN S.C.A. ⁽¹⁾	1/09/2022	93.897	5,60%	0	0	93.897	5,60%	1
Nicole Thys	1/09/2022	1.720	0,10%	0	0	1.720	0,10%	1
Total		840.438	50,10%	0	0	840.438	50,10%	

(1) La famille Paquot contrôle la société Fingaren s.c.a. Fingaren s.c.a contrôle la société Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a.

(2) Les actionnaires principaux de Compagnie du Bois Sauvage s.a., lui ont adressé, le 1 septembre 2022, une mise à jour de la notification représentant les actions détenues à cette date. Au 31 décembre 2022, aucune autre notification n'a été reçue bien qu'Entreprises et Chemins de Fer en Chine ait procédé à un achat de 17 actions Compagnie du Bois Sauvage.

Résumé des règles d'évaluation

Les règles d'évaluation des comptes sociaux sont reprises pour l'essentiel dans les règles définies dans les comptes consolidés.

Rapport de gestion

Le Rapport de Gestion sur les comptes sociaux de Compagnie du Bois Sauvage est présenté dans le présent Rapport Annuel 2022 sous forme d'un Rapport de Gestion Combiné. L'activité de « holding » de Compagnie du Bois Sauvage est en effet totalement liée à la présentation consolidée du Groupe (voir index du Rapport de Gestion Combiné en page 6)

Rapport de gestion statutaire exercice 2022

Les comptes sociaux de l'exercice 2022 se clôturent par un bénéfice net d'EUR 294,9 millions contre EUR 150,7 millions en 2021.

Ce résultat comprend notamment :

- les dividendes encaissés des participations pour EUR 22,3 millions dont EUR 9,0 millions de Surongo Deutschland, EUR 6,6 millions de Jeff de Bruges, EUR 3,5 millions de UBCM et EUR 3,2 millions d'Umicore ; en augmentation de EUR 3,1 millions par rapport à ceux reçus l'an dernier (EUR 19,2 millions) qui comprenaient notamment des montants de Surongo Deutschland (EUR 7,4 millions), de Recticel (EUR 3,9 millions) et d'Umicore d'Eaglestone (EUR 3,0 millions chacun) ;
- Produits non récurrents d'EUR 287,0 millions dont principalement EUR 286,6 millions exceptionnels (286,4 millions de boni de liquidation de UBCM et EUR 0,2 million de boni de liquidation CBS Services),
- les corrections de valeurs enregistrées en fin d'année principalement sur Surongo America (EUR +0,2 million), sur Surongo Deutschland (EUR -6,5 millions), sur Magritte Holding (EUR -0,8 million) et en fonction des règles d'évaluation adoptées ;
- les plus-values d'EUR 0,3 million dégagées principalement suite à la vente de la participation dans Eaglestone (EUR 66,0 millions) à notre filiale Imolina SA (Luxembourg) ;
- les frais généraux en hausse, qui reprennent des dépenses récurrentes liées à la liquidation de CBS Services, et des dépenses non récurrentes de recherche d'administrateurs ainsi que l'augmentation des salaires ;
- les charges de dettes d'EUR 3,0 millions contre EUR 2,7 millions l'an dernier, en progression à la suite des intérêts bancaires négatifs au premier semestre et l'augmentation des taux euribor en positif au second semestre sur la dette de Parfina.

Le lecteur se référera au rapport de gestion consolidé de l'exercice 2022 repris en page 4 et suivantes pour les autres points décrits aux articles 3 :7 et 3 :8 du Code des Sociétés et des Associations.

Autres informations

- indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement : néant
- indications relatives à l'existence de succursales de la société : néant



+32 (0)2 227 54 50



+32 (0)2 219 25 20



www.bois-sauvage.be



Rue du Bois Sauvage, 17

B-1000 Bruxelles